



## MEMOIRE DE STAGE

Master Economie du Développement Durable, de  
l'Environnement et de l'Energie (EDDEE)  
Parcours environnement

### **Quelle organisation des filières face à la nouvelle dynamique de développement de l'agriculture biologique en France ? L'exemple de la filière céréales**



Stage effectué à l'Assemblée permanente des Chambres  
d'Agriculture  
du 2 mars au 28 août 2009

**Auteur** : Pauline Crépeau

**Maître de stage** : Thierry Pouch

**Tuteur à l'AgroParisTech** : Laurence Roudart

Soutenu le 21/09/09 pour l'obtention du diplôme d'ingénieur  
AgroParisTech, cursus ingénieur agronome  
APCA, 9 avenue George V, 75008 Paris

## Remerciements

Je remercie, pour la réalisation de ce travail,

- le service **Références et Etudes Economiques** de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture pour son accueil,
- plus généralement l'ensemble du **personnel** de l'**APCA** pour sa disponibilité et sa sympathie,
- Thierry **Pouch**, Frederic **Ernou** et Jacques **Pior** pour leur encadrement,
- Laurence **Roudart** pour ses éclairages et ses conseils tout au long du stage,
- tous les **experts** et **professionnels** de la filière céréales bio pour m'avoir accordé du temps,
- enfin **Thomas**, pour sa patience et ses relectures attentives.

## Sommaire

|                                                                                                                              |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1.1 Le modèle technico-économique diffusé après 1945 et ses limites.....</b>                                              | <b>7</b>  |
| 1.1.1 Les grands principes : intensification, concentration et spécialisation.....                                           | 7         |
| 1.1.2 Les conséquences immédiates de cette structuration du marché.....                                                      | 7         |
| 1.1.3 Une remise en cause dès les années 1970.....                                                                           | 9         |
| <b>1.2 L'émergence parallèle de nouvelles pratiques : naissance et développement de l'agriculture biologique.....</b>        | <b>10</b> |
| 1.2.1 Les pionniers et la structuration de la profession.....                                                                | 10        |
| 1.2.2 La reconnaissance progressive d'un nouveau mode de production.....                                                     | 11        |
| 1.2.3 L'écologisation des politiques publiques : une opportunité pour la Bio.....                                            | 12        |
| 1.2.4 Les grands principes de l'agriculture biologique.....                                                                  | 13        |
| <b>1.3 Un contexte de différenciation croissante des produits et d'évolution de la demande.....</b>                          | <b>16</b> |
| 1.3.1 Rappel : l'avènement de l'industrie agroalimentaire.....                                                               | 17        |
| 1.3.2 Une demande croissante de services agroalimentaires.....                                                               | 17        |
| 1.3.3 Les évolutions récentes de la demande : vers une consommation engagée ?.....                                           | 18        |
| <b>1.4 Des années 1980 à aujourd'hui : un marché de niche qui peine à s'étendre, par manque de visibilité du marché.....</b> | <b>20</b> |
| <b>2.1 La France, grand producteur de céréales, à la traîne sur les céréales bio.....</b>                                    | <b>22</b> |
| <b>2.2 La production de céréales bio en France.....</b>                                                                      | <b>23</b> |
| 2.2.1 Les données disponibles.....                                                                                           | 23        |
| 2.2.2 Importance des céréales bio en France, surfaces et répartition géographique.....                                       | 23        |
| 2.2.3 Principales céréales cultivées en bio.....                                                                             | 26        |
| 2.2.4 Estimation de production sur le territoire français.....                                                               | 27        |
| <b>2.3 La collecte de céréales bio.....</b>                                                                                  | <b>33</b> |
| 2.3.1 Evolution quantitative et variétés.....                                                                                | 33        |
| 2.3.2 Répartition géographique de la collecte.....                                                                           | 37        |
| 2.3.3 Identification des acteurs : négociants, coopératives et transformateurs primaires (moulins et FAB).....               | 39        |
| <b>2.4 La transformation et la distribution.....</b>                                                                         | <b>43</b> |
| 2.4.1 Le secteur de l'alimentation animale.....                                                                              | 44        |
| 2.4.2 Le secteur de l'alimentation humaine.....                                                                              | 47        |
| 2.4.3 Les semences.....                                                                                                      | 56        |
| <b>2.5 L'équilibre des flux et les échanges : prévisions d'autosuffisance pour 2008 et 2009 .....</b>                        | <b>56</b> |
| 2.5.1 Equilibre de la filière au cours du temps et concurrence entre les débouchés.....                                      | 56        |
| 2.5.2 Estimation de la collecte.....                                                                                         | 60        |
| 2.5.3 Estimation des besoins en céréales.....                                                                                | 62        |
| 2.5.4 Prévisions sur les échanges en 2009/2010.....                                                                          | 65        |

|                                                                                                                            |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>3.1 Caractéristiques des différents circuits de commercialisation du pain, relations commerciales.....</b>              | <b>71</b> |
| 3.1.1 Les paysans-boulangers.....                                                                                          | 72        |
| 3.1.2 La boulangerie artisanale.....                                                                                       | 72        |
| 3.1.3 La grande et moyenne distribution.....                                                                               | 72        |
| 3.1.4 Les terminaux de cuisson.....                                                                                        | 73        |
| 3.1.5 Les filières intégrées locales.....                                                                                  | 74        |
| <b>3.2 Etude des prix.....</b>                                                                                             | <b>75</b> |
| 3.2.1 Une cotation du blé bio ?.....                                                                                       | 75        |
| 3.2.2 Evolution temporelle des prix et comparaisons.....                                                                   | 77        |
| 3.2.3 Les prix aux différents échelons de la filière (issus d'enquêtes).....                                               | 81        |
| 3.2.4 Au-delà de la simple comparaison des marges, la question de la contractualisation et de la régulation du marché..... | 84        |

## Introduction

La France est la première puissance agricole européenne<sup>1</sup>, mais est paradoxalement en retard par rapport à l'agriculture biologique : elle est seulement en 5<sup>ème</sup> position en nombre d'hectares certifiés, et descend au 21<sup>ème</sup> rang si l'on s'intéresse à la proportion de la surface nationale convertie en bio, qui n'était que de 2,12% en 2008<sup>2</sup>. Par ailleurs le marché ne cesse d'augmenter, avec une croissance de 10% par an en moyenne de 1999 à 2005, et de 25% en 2008<sup>3</sup>. On constate un déséquilibre entre offre et demande à l'échelle nationale : d'après une étude de l'AND-I et l'Agence bio<sup>4</sup>, 30% en valeur des produits bio consommés en France en 2008 provenaient de l'étranger.

Parmi toutes les productions, les céréales semblent particulièrement peu développées : en 2008, seulement 16,4 % des surfaces biologiques françaises étaient cultivées en céréales, alors que la proportion de céréales dans la SAU française était de 35%<sup>5</sup>. Par ailleurs, les céréales biologiques destinées à la consommation humaine constituent 40% du marché français des produits biologiques. L'AND-I et l'Agence bio estiment à 30% la part des importations de farine consommée en France en 2008, ce qui est paradoxal quand on sait qu'elle est le cinquième exportateur mondial de céréales<sup>6</sup>. Au-delà des freins microéconomiques qui peuvent dissuader la conversion des exploitations, il existe peut-être des freins au niveau de la filière.

Pour mieux analyser la filière des céréales bio et répondre à ces questions, il sera intéressant de se pencher dans une première partie sur le contexte historique et économique du développement de l'agriculture biologique en France. Longtemps cantonnée à un modèle de production marginal et à un marché de niche, la production biologique semble avoir pris un nouveau départ en France. On note en effet depuis 2008 une accélération des conversions à l'agriculture biologique, en particulier pour les céréales : les surfaces cultivées en céréales bio ont augmenté de 11% entre 2007 et 2008. On compte 11 840 hectares de céréales en conversion, ce qui laisse prévoir une forte augmentation de la collecte dans les deux années à venir. Comment est organisée la filière et peut-elle faire face à une augmentation rapide des volumes ? Quelle capacité ont les différents opérateurs à faire face à de grandes quantités de céréales ? Ces questions seront étudiées dans un deuxième temps, lors de l'analyse fonctionnelle de la filière.

Dans une deuxième partie en effet, nous chercherons à quantifier les flux de céréales mis en jeu : quelles quantités de céréales sont produites sur le territoire français ? Quelles quantités sont destinées à l'élevage et à l'alimentation humaine ? Y a-t-il des flux d'importation et/ou d'exportation ? Qu'en est-il des années à venir ? Nous identifierons les acteurs impliqués à chaque niveau de la filière, leur répartition sur le territoire et leur typologie.

Parallèlement, on observe que les produits bios sont de plus en plus présents en grande surface, qui comptabilisait 42% des ventes en 2008<sup>7</sup>. L'industrialisation de la filière peut avoir

---

<sup>1</sup> [www.uipp.org](http://www.uipp.org)

<sup>2</sup> Chiffres clé agence bio 2008

<sup>3</sup> Evaluation de la consommation alimentaire biologique – AND-International / Agence bio - 2009

<sup>4</sup> Evaluation de la consommation alimentaire biologique – AND-International / Agence bio - 2009

<sup>5</sup> Source Agreste 2008

<sup>6</sup> Le M.A.G. Cultures n°12 1<sup>er</sup>-15 mars 2006 « Commerce des céréales : quels sont les atouts de nos concurrents ? » par Béatrice Mouédine

<sup>7</sup> Evaluation de la consommation alimentaire biologique – AND-International / Agence bio - 2009

des conséquences sur les producteurs : les industries de transformation sont souvent très exigeantes sur le cahier des charges (quantités régulières, qualité des produits,...) et la grande distribution a tendance à négocier les prix à la baisse. En outre, plus les intermédiaires sont nombreux moins le producteur est rémunéré, car il faut bien faire fonctionner les réseaux de distribution. Intégrer les produits bio aux grandes surfaces reviendrait alors à reproduire les mêmes inégalités qu'avec le secteur conventionnel. Pourtant, si l'on veut développer l'agriculture biologique et démocratiser la consommation de produits bio, la distribution en grande et moyenne surface apparaît nécessaire, étant donnée l'organisation du territoire et les habitudes de consommation des français. De plus, les filières longues traitent de plus gros volumes que les circuits courts, ce qui permet de faire des économies d'échelle, notamment sur la logistique et les transports. La question se pose alors de la marge prélevée par les différents intermédiaires de la filière, par unité de produit fini, dans chaque circuit de commercialisation. Pour cela, nous analyserons le prix du blé tendre à la production, puis nous étudierons la formation des prix depuis la production de céréales bio jusqu'à la consommation de pain bio, ceci pour différents circuits de commercialisation. Ce sujet est particulièrement d'actualité, comme le titrait un article du Monde du 08/05/09 : « *Prix : les agriculteurs reprochent aux distributeurs un manque de transparence* ». Plus généralement, c'est l'ensemble des acteurs de l'aval qui sont interrogés ici, à l'heure où les déclarations PAC sont en libre consultations sur internet.

## Méthodologie

La première partie, consacrée à une mise en perspective historique de l'apparition et du développement de l'agriculture biologique en Europe occidentale, s'appuiera sur une revue bibliographique.

Etudions le contexte méthodologique qui permettra d'étudier la filière céréales. Il existe différentes méthodes pour étudier les chaînes de biens : la chaîne de valeur, la chaîne de valeur globale et l'approche filière.

La chaîne de valeur « décrit l'ensemble des activités nécessaires pour mener un produit ou un service de sa conception, à travers différentes phases de production (...), à sa distribution aux consommateurs finaux » (Porter, 1986). Cette méthode est généralement utilisée à l'échelle d'une entreprise plus que d'une filière, afin d'estimer la valeur totale fournie et d'« analyser les activités spécifiques par lesquelles les sociétés peuvent créer de la valeur et un avantage concurrentiel ».

L'analyse de la chaîne de valeur globale, quant à elle, prend en compte « le commerce international et l'intégration économique croissante des chaînes internationales de production ». L'avantage de cette approche est qu'elle « met en évidence le poids des relations hiérarchiques dans l'analyse des chaînes de valeur » (FAO) Elle est utilisée pour analyser des politiques économiques de développement.

L'approche filière, méthode que nous adopterons pour l'étude de la filière céréales bio, est « un outil neutre d'analyse mettant en évidence l'existence de circuits de distribution pour les biens agricoles. Elle consiste à analyser quantitativement les flux de marchandise, les prix et la valeur ajoutée, tout au long de la filière, en utilisant les comptes de chaque agent » (FAO). Nous nous intéresserons aux céréales issues de l'agriculture biologique, en ce sens nous

études une « filière de production », comme le définit Lagrange<sup>8</sup> par opposition aux filières de consommation qui sont définies à partir du produit fini.

Nous réaliserons l'étude de la filière céréales bio en deux temps : une analyse fonctionnelle de la filière, qui consistera à identifier les acteurs, construire un graphe de la filière, identifier et quantifier les flux de céréales, et faire de la prospective pour les années 2009 et 2010, puis une analyse de la formation des prix, de la répartition de la valeur ajoutée et des marges prélevées aux différents stades de la filière. Une analyse économique de filière, pour être complète, doit comprendre l'étude de la structure et du fonctionnement des marchés, ainsi que le rôle des politiques publiques. Cependant, nous nous limitons à une étude des prix par manque de temps. En effet, une autre mission du stage, preneuse en temps, consiste à faire un état des lieux du marché des produits biologiques en France, en Europe et au niveau mondial, en vue de la publication d'un article dans la revue *Chambres d'Agriculture*. Par ailleurs, les conditions de réalisation du stage ne permettant pas de se déplacer pour effectuer des entretiens avec les acteurs de la filière, les données seront récoltées par téléphone, à l'exception de certains experts basés à Paris.

On se restreindra à la céréale blé tendre, car c'est la principale céréale utilisée en alimentation humaine. Le produit étudié sera le pain fabriqué à partir de farine de blé tendre bio. L'étude des comptes des agents de la filière permet d'évaluer la distribution des revenus dans la filière, éventuellement d'identifier des voies de diminution du prix final au consommateur. Etant donnée la difficulté d'obtenir des informations comptables, on pourra se restreindre au recensement des prix d'achat et de revente de chaque acteur. Il est nécessaire de préciser que seules les marges apparentes seront observées, par différence entre les prix et non en utilisant les comptabilités réelles d'entreprise. Ceci n'aura pas de sens en valeur absolue – un acteur peut prélever une grosse marge mais avoir des charges importantes-, mais pourra permettre de comparer différentes voies de commercialisation entre elles. On pourra déterminer, pour chaque circuit de vente, le pourcentage du prix qui revient à chaque acteur, et comparer les circuits de vente entre eux.

---

<sup>8</sup> Lagrange L., 1995 "La commercialisation des produits agricoles et alimentaires" 2<sup>ème</sup> édition revue et augmentée, éd. Lavoisier Tec&doc 448p

- I) L'agriculture biologique née en Europe occidentale comme une alternative à l'agriculture productiviste de l'après-guerre

## **1.1 Le modèle technico-économique diffusé après 1945 et ses limites**

### **1.1.1 Les grands principes : intensification, concentration et spécialisation**

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'agriculture dite « intensive » a connu un développement spectaculaire. En quelques décennies, ce mode de production a gagné l'Europe et l'Amérique du Nord, puis s'est propagé à d'autres régions : révolution verte des années 1970 en Asie, intensification sectorielle de l'agriculture brésilienne et chinoise... Ce mode de développement agricole a été et reste un succès en termes de production. Il n'en est pas moins la source de nombreux dommages pour l'environnement et d'impacts socio-économiques négatifs à ne pas négliger.

Un système de production agricole intensif, par définition, est « un système qui utilise beaucoup de facteurs de production (par exemple les engrais et produits phytosanitaires, ou le travail) par hectare et par unité produite (tonne de blé, litre de lait) »<sup>9</sup>. Lorsqu'on parle d'agriculture intensive, on fait souvent référence à des systèmes de production qui nécessitent un usage intensif d'engrais, de produits phytosanitaires, voire d'eau, pour maximiser la production par surface ou par animal.

Le recours à l'agriculture intensive après 1945 est la résultante d'une impérieuse nécessité : assurer l'approvisionnement alimentaire de la population à bas coût après les années de privation qu'avait connues l'Europe pendant la guerre. Notons que cette évolution n'aurait pas été possible sans les progrès techniques obtenus dans les domaines de l'industrie mécanique et phytosanitaire. Ainsi, l'objectif premier était de garantir une production suffisante, et d'augmenter la rentabilité afin de répercuter la baisse des coûts sur le prix des produits alimentaires<sup>10</sup>. La baisse continue de la part de l'alimentation dans le budget des ménages depuis les années 1960 illustre bien cette réussite.

### **1.1.2 Les conséquences immédiates de cette structuration du marché**

Cette modernisation de l'agriculture est le fruit d'un interventionnisme d'Etat très fort, mais aussi et surtout de la mise en place dès 1962 de la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne. Cette politique était dès le départ basée sur des mécanismes favorisant l'adoption rapide des innovations proposées par la recherche, sur l'administration des prix des productions de base et sur le soutien à l'exportation<sup>11</sup>. Cette politique des structures et

<sup>9</sup> Doré, T., Réchauchère, O. Schmidely, P. 2008 « Les clés des champs » éditions Quae

<sup>10</sup> Doré, Réchauchère, Schmidely, opus cité

<sup>11</sup> Deverre, C., de Sainte Marie, C. (2008), « L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agro-alimentaires ? », *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, n°89, p 83-



d'organisation des marchés s'appuie sur un appareil d'encadrement professionnel et technique. La recherche agronomique met à la disposition des agriculteurs et des entreprises des matériels biologiques capables de valoriser le progrès génétique par des apports croissants en fertilisants chimiques et pesticides. Le secteur de la production animale bénéficie en retour de cette artificialisation des conditions de production, en basant son développement sur la disponibilité d'aliments concentrés à faible coût<sup>12</sup>. Les principales caractéristiques liées à ce nouveau modèle de production sont donc l'artificialisation de l'agriculture - produits chimiques de synthèse, eau d'irrigation-, l'amélioration génétique des plantes et des animaux, et la mécanisation et la spécialisation des exploitations agricoles - développement des productions localement les plus rentables et diminution des systèmes mêlant plusieurs types de production végétales et animales.

Les conséquences de ce nouveau paradigme sur la profession et l'organisation des différentes filières sont nombreuses : régression du volume de travail, hausse de la productivité,... L'agriculture est depuis lors devenue l'un des secteurs les plus capitalistiques de notre économie. A travers la spécialisation des exploitations et la création de bassins de production s'est instauré un régime de production agricole de masse et d'accumulation intensive.

Pour ne parler qu'en termes de productivité, le succès fut extraordinaire : en Europe, l'autosuffisance alimentaire a été atteinte pour tous les produits alimentaires de base dans les années 1970 et 1980. Le rendement du blé a presque triplé en France en 35 ans. Entre 1960 et 1995, le rendement moyen en blé est passé de 25 à 70 quintaux par hectare<sup>13</sup>. Mais au-delà de la production proprement dite, ce sont les conditions de vie des agriculteurs qui se sont améliorées, à travers l'augmentation des revenus et la réduction de la pénibilité du travail. Enfin, l'agriculture intensive est considérée comme un « levier majeur » du développement social et économique de certaines régions, à travers le développement des filières amont et aval : fourniture d'engrais et d'aliments pour le bétail, équipement, commercialisation, transformation des produits,...

De plus, contrairement à certaines idées reçues, l'amélioration de la qualité des aliments au cours du XX<sup>ème</sup> siècle est une conséquence de l'industrialisation des filières agroalimentaires. En effet, le succès des produits alimentaires industriels passe par des garanties sur l'hygiène et la composition des aliments<sup>14</sup>. En parallèle de l'industrialisation des produits alimentaires se sont développées des normes de qualité et une législation contre les fraudes. La production et la commercialisation de biens alimentaires à grande échelle ont également permis un élargissement de l'offre et une diminution des prix, permettant aux populations urbaines du monde occidental de diversifier et d'améliorer la qualité de leur régime alimentaire à moindre coût.

Ainsi, les principales variables économiques soulignent la performance de l'agriculture française: la croissance de la production a permis non seulement à la France de nourrir sa

---

104

<sup>12</sup> Mazoyer, M., Roudart, L. (1997), *Histoire des agricultures du monde – Du néolithique à la crise contemporaine*, Editions du Seuil

<sup>13</sup> Doré, Réchauchère, Schmidely, opus cité

<sup>14</sup> Régnier, F. Lhuissier, A., Gojard, S. (2006), *Sociologie de l'alimentation*, éd. La Découverte, coll. « Repères »

population, mais aussi d'exporter une partie de la production et de lui assurer un solde commercial largement excédentaire.

### 1.1.3 Une remise en cause dès les années 1970

Cependant, les conséquences environnementales, sanitaires et éthiques de ce modèle de développement agricole vont être rapidement mises en avant. En production végétale on retiendra les problèmes liés à l'accumulation de substances chimiques de synthèse dans les différents compartiments de l'environnement (air, eau, sols), l'utilisation localement importante des ressources en eau, l'altération de la biodiversité,... En production animale, l'agriculture intensive, souvent synonyme d'élevage hors-sol – donc de faible disponibilité en surface pour épandre les déjections animales, engendre l'accumulation d'une quantité d'éléments minéraux que l'écosystème n'est pas capable d'assimiler, ce qui conduit à des pollutions par les nitrates et les phosphates.

Source de pollution chimique donc, l'agriculture intensive est également source de problèmes de sécurité sanitaire et de santé publique : présence de résidus de substances chimiques dans les produits animaux et végétaux, exposition des agriculteurs aux produits qu'ils manipulent,... Des normes existent, mais les conséquences sur le long terme d'une exposition à des faibles doses sont mal connues. Enfin, on notera les questions éthiques soulevées par l'intensification de l'élevage et la prise en compte du bien-être animal.

Du point de vue socio-économique, certains considèrent que le modèle développé au lendemain de la guerre se trouve dans l'impasse<sup>15</sup>. En effet, la mécanisation de l'agriculture et l'agrandissement des exploitations ont fait considérablement diminuer le nombre d'exploitants et l'emploi agricole en France, qui a été divisé par plus de 5 entre 1955 et 2005<sup>16</sup>. La diminution du nombre d'exploitations, en plus de la perte d'un savoir-faire accumulé au cours de l'histoire, a diminué le maillage du territoire et ainsi fait perdre le dynamisme de certaines zones rurales.

Par ailleurs, l'orientation exportatrice de l'agriculture européenne a été fortement remise en cause dans les négociations internationales pour concurrence déloyale, envers des pays à fort potentiel d'exportation et envers des pays anciennement importateurs qui veulent devenir autosuffisants. Enfin, en s'insérant dans les filières, les exploitants agricoles ont perdu en autonomie, le cas extrême étant l'organisation des filières porcs et volailles. A cela s'ajoutent des contrôles et des contraintes de plus en plus nombreux, qui ont fortement contribué à réduire l'attractivité du métier d'agriculteur.

Plus généralement et pour conclure, C. Laurent et G. Allaire affirmaient en 1995 que « la sphère agricole serait rentrée dans une crise structurelle »<sup>17</sup>.

A partir de 1975, on perçoit en effet les signes d'une déstabilisation du rapport productiviste à l'agriculture : la formation d'excédents de production qui font baisser les prix, la stagnation des revenus agricoles, l'augmentation des coûts budgétaires pour l'Europe, et

---

<sup>15</sup> Doré, Réchauchère, Schmidely, opus cité

<sup>16</sup> Doré, Réchauchère, Schmidely, opus cité

<sup>17</sup> Allaire, G., Boyer, R. (1995) *La grande transformation de l'agriculture*, INRA éditions-Economica, collection « Economie Agricole et Agro-alimentaire »

comme nous l'avons vu précédemment, l'émergence de problèmes environnementaux, liés à l'agriculture intensive mais aussi à la désertification de certaines zones.

De nombreux éléments viennent donc remettre en cause l'ensemble de la croissance quantitative de l'agriculture depuis l'après-guerre. D'où la naissance de modèles alternatifs...

## **1.2 L'émergence parallèle de nouvelles pratiques : naissance et développement de l'agriculture biologique**

### **1.2.1 Les pionniers et la structuration de la profession**

Les racines de l'agriculture biologique sont assez anciennes. Elle s'est construite en parallèle à l'intensification, dans un souci toujours plus grand de distanciation vis-à-vis du modèle productiviste. Certains pionniers européens, anticipant dès les années 1920 la révolution agricole de la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, l'avaient « théorisée ». Rudolf Steiner publiait par exemple en 1924 « *Agriculture, fondements spirituels de la méthode biodynamique* », ouvrage qui donna naissance à l'agriculture biodynamique en Autriche et en Allemagne. Ses idées furent par la suite vulgarisées par son disciple Pfeiffer. En Angleterre, c'est Sir Albert Howard qui initia l'*organic farming* avec la publication en 1940 de son ouvrage « *An Agricultural Testament* ». En Suisse enfin, dans la lignée de Steiner, Hans et Maria Müller et Peter-Hans Rusch adoptèrent une approche plus scientifique de l'agriculture biologique que l'on retrouve dans l'ouvrage de Rusch « *La fécondité du sol* » publié en 1968. En France, c'est au début des années 1960 que s'enclenche un réel mouvement avec la création du GABO (Groupement des Agriculteurs Biologiques de l'Ouest) en 1958 et de l'AFAB (Association Française de l'Agriculture Biologique) en 1962. Totalement confidentielle avant la révolution agricole d'après-guerre, l'agriculture biologique va prendre son essor intellectuel à partir des années 1960, en parallèle de la hausse continue et sans précédent de la productivité agricole.

Cet essor s'est traduit par l'apparition et la mise au point de nouvelles logiques productives. Certains agriculteurs et agronomes vont expérimenter de nouveaux modèles d'exploitation et tenter d'innover, en particulier par une diversification croissante de l'agriculture. On peut considérer ces pionniers comme les tenants d'un paradigme post-industriel face au paradigme productiviste dominant (A. Lacroix, A. Mollard). Le rôle des écosystèmes productifs et de leur potentiel de ressources est reconsidéré : on cherche à valoriser leur productivité, leur diversité et leur qualité. Une nouvelle agriculture apparaît, dont la fonction n'est plus seulement alimentaire. Elle est censée répondre à un ensemble de besoins sociaux et environnementaux. Ces nouveaux impératifs nous amènent à repenser la place et les formes de l'agriculture contemporaine<sup>18</sup> : une agriculture extensive où la fonction-espace prend le pas sur la fonction-produit, une agriculture produisant de la qualité, transformant et commercialisant ses produits à petite échelle, une agriculture de services, c'est-à-dire valorisant des ressources d'accueil, d'espaces, de patrimoines, d'aménités, ou encore une agriculture pluriactive et rurale combinant plusieurs activités.

---

<sup>18</sup> Allaire, Boyer, opus cité

### 1.2.2 La reconnaissance progressive d'un nouveau mode de production

L'agriculture biologique commença significativement à se développer en France dans les années 1970, avec l'organisation de la profession. Les premiers cahiers des charges sont rédigés en 1972 en France, sous l'égide de l'association Nature & Progrès. Puis c'est l'IFOAM<sup>19</sup>, lui aussi créé en 1972, qui va rapidement donner naissance à la « *Charte éthique de l'agriculture biologique* ». Ce texte définit les objectifs écologiques, sociaux, humanistes et économiques de la Bio. En 1978, la Fédération Nationale des agriculteurs Biologiques (FNAB) est créée, avec pour objectif de fédérer l'ensemble du secteur de production sans distinction de courant ou de mention - à l'époque 16 marques privées structurent la Bio. En 1986 les consommateurs s'organisent en créant Biocoop, réseau coopératif de distributeurs de produits bio, en plein essor aujourd'hui.

En parallèle, l'agriculture biologique est de plus en plus reconnue par le monde agricole : sa première apparition au Salon International de l'Agriculture en 1970 est tout à fait symbolique. D'un point de vue législatif, la bio est reconnue en 1980 dans la Loi d'Orientation Agricole, mais sans être clairement citée : « *les cahiers des charges définissant les conditions de production de l'agriculture n'utilisant pas de produits chimiques de synthèse peuvent être homologués par arrêté du Ministère de l'Agriculture* ». Le logo AB apparaît en 1985, puis en 1991 est créé le règlement 2092/91 qui fixe les règles de production végétale biologique. Les règles communautaires seront étendues aux productions animales en 1999, la même année que l'entrée en vigueur d'un logo européen.

Les premières aides à la conversion voient le jour en 1993 sous forme de Mesures Agri-Environnementales (MAE). En 1997, Louis Le Pensec, alors Ministre de l'Agriculture, annonce un premier Plan Pluriannuel de Développement de l'Agriculture Biologique. L'Agence Bio<sup>20</sup> naît en 2001, avec pour membres fondateurs les Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, la FNAB, le SETRABIO-Bioconvergence et l'APCA. Une convention pluriannuelle d'objectifs est signée en 2002 entre le Ministère de l'Agriculture et la FNAB. Le dispositif d'aide à la conversion est arrêté en France en 2002, après le changement de majorité parlementaire, puis relancé en 2004 avec l'annonce par Hervé Gaymard, alors Ministre de l'Agriculture, de "*mesures en faveur du développement de l'agriculture biologique*". Plus récemment, devant le retard pris par la France par rapport au reste de l'Europe, le Ministre de l'Agriculture Michel Barnier a annoncé un certain nombre de mesures à compter de 2008, parmi lesquelles la majoration et le déplafonnement des aides financières, la création d'un fonds de structuration des filières doté de 3 millions d'euros par an sur 5 ans, et une allocation de 50 millions d'euros pour le développement de l'agriculture biologique à l'occasion d'une nouvelle répartition des aides de la PAC.

A travers ce rapide historique, on peut conclure qu'en une vingtaine d'années, les pouvoirs publics ont réellement pris la mesure de l'intérêt de l'Agriculture Biologique, en appuyant son développement. Cette évolution politique, intellectuelle et technique fut accompagnée par une croissance soutenue de la demande.

---

<sup>19</sup> Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique

<sup>20</sup> Agence Française pour le développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique

### 1.2.3 L'écologisation des politiques publiques : une opportunité pour la Bio

Si l'agriculture biologique apparaît comme un mode de production idéal, en terme de protection de l'environnement et du monde rural, il semble en revanche difficile et même dangereux de vouloir changer trop brutalement de paradigme productif. En effet, il convient de veiller au devenir de l'appareil logistique et industriel qui s'est greffé à l'agriculture productiviste : filières structurées et génératrices d'emplois, secteurs amont et aval dépendants de la production agricole, investissements à amortir,... Si à terme ces structures peuvent être amenées à être profondément modifiées, voire même à disparaître, cela doit pouvoir s'opérer dans de bonnes conditions. C'est pourquoi ces évolutions doivent être accompagnées et contrôlées par les pouvoirs publics.

Ces considérations entrent dans le cadre de ce qu'on appelle « l'écologisation » des politiques publiques, autrement dit l'intégration de la contrainte environnementale dans les politiques sectorielles<sup>21</sup>. Ce néologisme, emprunté au vocabulaire canadien et suisse, est entré dans le vocabulaire et les pratiques des institutions de l'Union Européenne à partir du sommet de Dublin de 1990 et du traité d'Amsterdam de 1997, suite à la mise en place de l'éco-conditionnalité des aides<sup>22</sup>. La politique agricole est particulièrement concernée par ce nouvel impératif. En effet, avec le développement de l'agriculture productiviste, politiques agricoles et environnementales ont été nettement séparées et segmentées au sein de l'espace rural. Nous avons d'un côté une domestication quasi-totale de la Nature où la production agricole est tenue hors d'atteinte des nuisibles (ravageurs, plantes et animaux), et de l'autre la création de réserves naturelles protégées, zones de nature « sauvage » préservées.

A l'heure actuelle, les logiques ne sont pas les mêmes. Montée en puissance des inquiétudes environnementales, extension spatiale de la protection de la Nature en Europe qui vient empiéter sur l'espace agricole,... autant d'éléments qui ouvrent une nouvelle ère de coopération entre politiques environnementale et agricole. L'imbrication de ces deux secteurs, longtemps niée, est aujourd'hui un vecteur important d'évolution des politiques publiques. Les politiques de protection de la Nature ne consistent plus uniquement à sanctuariser des zones. L'écologie est dorénavant une composante à part entière, jamais autant qu'on le souhaiterait, de la politique agricole européenne<sup>23</sup>.

Dans ce cadre, les aides publiques ont un rôle déterminant à jouer dans l'orientation des politiques agricole, notamment à travers le second pilier de la PAC. Le problème d'indépendance économique des agriculteurs se pose alors. Ils perdraient leur statut de producteur rentable et nourricier pour adopter celui de jardinier de la Nature, subventionné par des aides européennes. Il n'est pas sûr que l'ensemble de la profession agricole y soit favorable, encore moins l'opinion publique. Toutefois, cette interrogation reste un faux problème: les subventions européennes de la politique agricole commune ont joué, et jouent encore, un grand rôle dans l'équilibre financier des exploitations conventionnelles. Dès lors, la question est plutôt de savoir à si l'Europe est aujourd'hui prête à subventionner une agriculture biologique et moins productive au dépens d'une logique de production intensive.

Pourtant, il est peu souhaitable à terme de maintenir les exploitations agricoles dans une dépendance financière totale vis-à-vis des pouvoirs publics. Au delà des mesures qui

---

<sup>21</sup> Clivaz C. (2000) « Ecologisation de la politique agricole en Suisse et dans le canton du Valais. Analyse de l'influence des réseaux d'action publique sur l'évolution environnementale de la politique agricole » in *Cahier de l'IDHEAP* n°186, 220 p.

<sup>22</sup> Deverre, de Sainte Marie, opus cité

<sup>23</sup> Deverre, de Sainte Marie, opus cité

doivent pouvoir permettre une transition écologique de l'agriculture européenne, l'accent doit être mis sur la capacité des exploitations à devenir rentables par elles mêmes, pour des raisons d'ordre budgétaire mais aussi d'acceptabilité politique. L'idée serait donc de faire des exploitations agricoles des entreprises indépendantes, en faisant en sorte qu'elles produisent une alimentation à un prix raisonnable, tout en permettant la réalisation d'externalités positives à la production, profitables à tous.

Pour atteindre ce paradigme relativement idéaliste mais pas inatteignable, des aides sont aujourd'hui nécessaires, en particulier vis-à-vis du retard pris la France dans le développement de la filière bio : formation des agriculteurs, appui technico-économique, structuration des filières, aides à la conversion et au maintien,... Tout ceci dans le but d'optimiser au maximum les coûts et de générer une production rentable et accessible à tous. L'impact positif sur l'environnement devrait pouvoir découler tout naturellement d'une telle évolution des politiques agricoles.

Les récentes déclarations gouvernementales sur l'Agriculture Biologique vont dans ce sens : triplement des surfaces et introduction de 20% de produits bios dans la restauration collective d'ici 2012, crédits d'impôt, déplaçonnement des aides versées aux agriculteurs en conversion avec une aide de 50 Millions d'Euros en 2010, 34 millions en 2011, 44 millions en 2012 et enfin 56 millions pour 2013<sup>24</sup>. L'ensemble de ces considérations sur le volontarisme des pouvoirs publics mais aussi sur les perspectives de développement de la demande font du secteur bio une des rares franges économiques à surnager en ces temps de crise. C'est ce qu'exprimait Elisabeth Mercier en février 2009 : « *Il y a une convergence entre la demande des consommateurs, la volonté politique, l'engagement des collectivités territoriales, le développement du bio dans la restauration collective, la structuration de la filière. Cette période de maturation permet de rester confiant pour l'avenir.* »<sup>25</sup>

## 1.2.4 Les grands principes de l'agriculture biologique

### 1.2.4.1 Un modèle de production agricole strictement réglementé

Au niveau mondial, c'est la FAO, en charge de l'élaboration des normes alimentaires internationales, qui définit les principes de l'agriculture biologique à travers le *Codex Alimentarius*. Adopté en 1999 pour les produits végétaux et en juillet 2001 pour les produits animaux, ce texte donne les lignes directrices pour la production, la transformation, l'étiquetage et la certification. Ce texte n'ayant pas de portée juridique réellement contraignante, il se contente d'édicter de grands principes. Il est en effet très difficile d'organiser une réglementation de ce type au niveau international.

Cependant, deux outils existent et peuvent aider à la prise de décision et à la constitution de réglementations au niveau régional ou national. Ainsi, l'*International Requirements for Organic Certification Bodies* (IROCB), norme de référence internationale, est utile aux gouvernements et organes de certification pour accepter les certifications de l'origine biologique des produits émanant de systèmes autres que le leur. Enfin, deuxième outil relativement similaire, le *Guide pour l'évaluation de l'équivalence des normes et règlements techniques concernant l'origine biologique des produits* (EquiTool) consiste en un ensemble de directives, qui permettent de décider si une norme applicable dans une région du monde est équivalente à une norme applicable dans une autre région.

<sup>24</sup> « Agriculture biologique – 134M€ sur 3 ans pour la reconversion », La dépêche – le petit meunier, 14/08/09

<sup>25</sup> « Le bio résiste à la crise », la Croix, 27/02/09

Ainsi, au niveau international, il existe principalement des outils de régulation et d'aide à la prise de décision, mais pas réellement de réglementation.

En Europe, la production biologique était réglementée strictement depuis 1991 par le règlement (CEE) n°2092/91. Abrogé par le règlement (CE) n°834/2007, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009, ses principes sont dorénavant définis comme suit : *« un système global de gestion agricole et de production alimentaire qui allie les meilleures pratiques environnementales, un haut degré de biodiversité, la préservation des ressources naturelles, l'application de normes élevées en matière de bien-être animal et une méthode de production respectant la préférence de certains consommateurs à l'égard de produits obtenus grâce à des substances et à des procédés naturels. »* Le règlement (CE) n°834/2007 est complété par le règlement (CE) n°889/2008 de la Commission du 5 septembre 2008 qui en définit les modalités d'application.

Enfin, le règlement n°834/2007 précise un certain nombre de règles et contraintes à respecter relatives aux principes de production, de préparation et d'importation. Il actualise des listes positives de produits utilisables en Agriculture Biologique en réaffirmant l'interdiction des produits chimiques de synthèse, d'OGM et de traitements ionisants. Notons que perdurent les principes de contrôle, de certification, de sanction et d'étiquetage, avec en particulier le maintien de la règle du 95% d'ingrédients bio pour l'utilisation du label et l'obligation de mentionner l'origine des matières premières agricoles UE // non UE.

Nous retiendrons de cette évolution récente du droit l'effort sans précédent d'harmonisation intra-communautaire et d'extensions des normes au plan européen. Les Etats membres disposaient jusque là d'une liberté quant à la nature des contraintes imposées pour l'obtention du label. Cette unification du système est gage de transparence pour le consommateur et d'une meilleure visibilité du marché pour les producteurs. Elle devrait aboutir en juillet 2010 à la création d'un logo européen « Agriculture Biologique ». Dès lors, les cahiers des charges nationaux prévoyant des mesures plus contraignantes que celles de l'UE ont été abrogés : événement qui aura fait grand bruit en France, auparavant plus stricte.

Comme le permettait le règlement européen n° 1804/1999, la France avait adopté en août 2000 un cahier des charges établissant les règles d'obtention du label Agriculture Biologique sur son territoire. Caduque au 1<sup>er</sup> janvier 2009 avec l'adoption de la réglementation européenne, ce cahier des charges français ne s'applique plus, à l'exception de quelques productions non prises en compte par le texte d'harmonisation - élevage de lapins, escargots, autruches, poissons et crustacés issus de l'aquaculture. Le règlement français comprenait des dispositions et des contraintes plus strictes pour l'attribution du label que le règlement européen aujourd'hui en vigueur. Que faut-il donc penser de ce nouveau règlement plus tolérant ?

Tout d'abord, notons que ce sont seulement quelques points du règlement français qui sont remis en cause par l'harmonisation européenne. Du reste, ce qui constitue un nivellement par le bas pour le label français représente un progrès majeur et un nivellement par le haut pour bon nombre de nos partenaires européens. Le seuil de détection des OGM dans les productions agricoles est fixé à 0,9 contre 0,1% pour la réglementation française. Le règlement interdit les OGM mais tolère une contamination accidentelle : cette mesure permettra d'étendre les surfaces potentiellement convertibles, sans pour autant autoriser l'utilisation des OGM. De plus, la mixité des exploitations est autorisée : un agriculteur peut convertir la moitié de son exploitation dans un premier temps, pour garder une sécurité le temps de s'adapter à la production biologique. Quant au lien au sol, il peut être effectué à

l'échelle du territoire, et non plus seulement de l'exploitation, ce qui ouvre de grandes perspectives pour les systèmes de grandes cultures. Ces trois mesures, en facilitant les conversions, vont favoriser le développement de la bio et non pas tuer la filière comme certains le craignent. Enfin, on peut critiquer l'obligation de mentionner UE/hors UE dans l'étiquetage des produits bio. Pour beaucoup, cette mesure reste d'un laxisme trop important au regard de l'importance des circuits-courts. Il eut été préférable de voir s'appliquer une mention nationale ou régionale.

#### 1.2.4.2 *L'agriculture biologique face au modèle dominant*

L'agriculture biologique connaît aujourd'hui rapide développement sur fond de prise de conscience environnementale. Au regard de l'engouement de la profession et de la demande croissante des consommateurs, est-il à la fois possible et souhaitable d'abandonner l'agriculture intensive telle qu'elle s'est développée ses dernières décennies ? En effet, cette dernière reste la garantie d'un haut niveau de production ; qu'adviendrait-il par exemple si les plus grands pays céréaliers massivement convertis à la bio, ne garantissaient plus leur rôle nourricier planétaire ? Certes, les crises alimentaires actuelles sont d'avantage issues d'une mauvaise répartition des denrées alimentaires mondiales que le fruit d'un réel déficit (SEN, 1981) Mais pour nourrir les 9 milliards d'êtres humains de 2050<sup>26</sup>, l'accroissement de la production au niveau mondial apparaît inévitable. La question est alors de savoir où l'effort de production doit être réalisé. Le choix du niveau de production agricole de chaque pays devant se faire en fonction de ses dimensions économique, politique et environnementale.

En France, où les problèmes environnementaux sont bien identifiés, l'autosuffisance alimentaire est atteinte depuis les années 1970 : l'agriculture intensive a atteint son objectif premier. Ainsi, recourir massivement à l'agriculture biologique et s'exposer à une baisse de productivité n'aurait pas d'impact significatif sur la capacité de la France à nourrir ses habitants, mais bien plus sur l'équilibre déjà précaire de sa balance commerciale ! D'aucuns estiment qu'une des solutions pourrait être de produire moins mais de meilleure qualité, afin d'exporter moins en quantités mais pour une valeur identique. L'enjeu est donc d'atteindre un modèle d'agriculture productif sans les externalités négatives engendrées par le modèle agronomique dominant d'après-guerre. Sur le plan technique, certaines pistes tendent à s'imposer, en particulier grâce à des méthodes inspirées des processus naturels utilisés en agriculture biologique.

#### 1.2.4.3 *La notion de durabilité appliquée à l'agriculture biologique*

A une époque où la mise en place d'une « agriculture durable » semble être de plus consensuelle, il est intéressant de se pencher sur le concept même de développement durable et de le rapprocher du principe de l'agriculture biologique. Le développement durable est un concept qui doit ses origines aux réflexions de Malthus à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle et de Ricardo au début du 19<sup>ème</sup> siècle<sup>27</sup>. Son utilisation politique est, elle, beaucoup plus récente, datant de 1987 avec la publication du rapport Bruntland. On y trouve la première définition officielle : « *un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». Aujourd'hui le

---

<sup>26</sup> Prévisions de l'UNFPA en 2004

<sup>27</sup> Figuières, C., Guyomard, H., Rotillon, G. 2007 « Le développement Durable : que peut nous apprendre l'analyse économique ? » in *Etudes & Synthèses LAMETA (Laboratoire Montpellierain d'Economie Théorique et Appliquée)*



développement durable est présent partout : la plupart des politiques sont mises en œuvre en son nom. Il semble donc judicieux de s'interroger sur le concept d'agriculture durable : l'agriculture biologique est-elle une agriculture « durable » ?

Cette question est d'autant plus importante que la capacité de l'agriculture mondiale à satisfaire demain les besoins d'une population en croissance est incertaine, et qu'elle a un impact sérieux sur les ressources naturelles. Il existe sans doute autant de définitions de l'agriculture durable que du développement durable. Nous en retiendrons trois dimensions principales, à savoir la capacité de l'agriculture à satisfaire la demande alimentaire des générations futures, à protéger l'environnement et les ressources naturelles, et à préserver les valeurs traditionnelles associées au monde agricole et rural<sup>28</sup>. Trois critères qui sont difficiles à envisager dans un contexte de forte augmentation de la demande. Réduire l'agriculture durable à un ensemble de pratiques respectueuses de l'environnement est problématique, car il faut prendre en compte la capacité de l'agriculture à subvenir aux besoins alimentaires de la population mondiale. Les débats sont âpres entre les scientifiques persuadés de l'impossibilité de nourrir le monde avec un mode de production essentiellement biologique et ceux qui voient dans ce modèle agricole respectueux de l'environnement la seule option souhaitable.

L'idéal serait alors de développer une agriculture qui puisse répondre aux besoins alimentaires des générations futures, ce qui est possible avec l'agriculture conventionnelle (du moins en terme de quantités et non de répartition des richesses au sein de la société), tout en respectant l'environnement et les ressources, ce qui, nous l'avons montré précédemment, n'est pas particulièrement son point fort. Aujourd'hui, en France, les possibilités d'extension des terres cultivées ou l'augmentation des rendements sont beaucoup plus faibles qu'au lendemain de la guerre. Une piste réaliste serait de développer massivement la recherche en agriculture biologique, afin d'améliorer la rentabilité de ce mode de production. Si l'on parvient à nourrir la population avec une agriculture uniquement biologique, ce qui est possible en France mais se discute à l'échelle mondiale, alors ce modèle agricole et avec lui le paradigme économique et social qu'il porte, pourra être qualifié de durable. L'agriculture biologique ambitionne en effet de satisfaire les trois critères que sont : nourrir la population, respecter l'environnement et les ressources, et préserver les valeurs traditionnelles du monde agricole et rural.

L'agriculture biologique est un des enjeux majeurs de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement de demain. Elle porte en elle un espoir de durabilité inégalé au regard des dégâts occasionnés par l'agriculture conventionnelle en terme environnemental mais aussi sanitaire. Seuls persistent des doutes concernant sa capacité à sustenter une population mondiale supérieure à six milliards d'habitants. Du reste, pour les pays occidentaux comme la France, l'enjeu est bien plus localisé et facile d'appréhension. L'agriculture biologique semble pouvoir et devoir s'y développer.

### ***1.3 Un contexte de différenciation croissante des produits et d'évolution de la demande***

Le développement actuel de l'agriculture biologique est à n'en pas douter la résultante d'une évolution des mentalités dans le milieu agricole, couplée à la crise structurelle du secteur. De plus, on note en France une évolution quantitative et qualitative de la demande, qui a permis aux produits biologiques de trouver leur place dans le marché alimentaire. Cette

---

<sup>28</sup> Figuières, Guyomard, Rotillon opus cité

évolution qualitative de la demande s'explique par différents facteurs : nouvelles préoccupations de santé publique (crise de la vache folle, grippe aviaire,...), critiques fortes du modèle de consommation alimentaire de masse,... Plus généralement, on peut ajouter la prégnance de plus en plus importante des préoccupations écologistes : l'intégration de plus en plus forte de la contrainte environnementale dans les pratiques politiques et civiques en est l'illustration symptomatique.

### **1.3.1 Rappel : l'avènement de l'industrie agroalimentaire**

C'est à partir des années 1960 que la logique fordiste va progressivement gagner le secteur de l'agroalimentaire en France, et plus généralement en Europe. Rappelons ici les deux principes fondamentaux du modèle fordiste : la baisse des coûts et des prix grâce à la production de masse de produits standardisés, et le développement du marché national fondé sur la croissance de la demande<sup>29</sup>. Le contenu en service des produits issus du modèle fordiste est au départ très faible. Le modèle repose sur la production en série, les économies d'échelle et la baisse des coûts ; on obtient donc des produits peu variés et des prestations associées très rares. Ainsi, d'après Nefussi, « le développement fordiste s'est accompagné d'une authentique révolution industrielle qui modifie à la fois la nature des produits fabriqués et le type de relations avec l'amont agricole ».

Mais la notion de service en agro-alimentaire va vite se développer pour faire face aux nouveaux besoins engendrés par les évolutions de la société. Ces nouveaux services, liés à l'évolution des modes de vie et de consommation (restauration hors du domicile, urbanisation des populations), correspondent à de nouvelles exigences vis-à-vis aux produits alimentaires : le côté « pratique », la disponibilité, la régularité<sup>30</sup>,... Ils sont conçus pour économiser le temps de préparation des repas. Le développement des produits prêts à consommer (restauration extérieure, lors des transports, des loisirs ou du travail) ou encore des formats individuels sont symptomatiques de cette évolution.

L'impact sur le secteur agricole de cette transformation de l'industrie agroalimentaire a été très important. Dès les années 1960, les industriels commencent à se développer indépendamment de la production agricole en passant d'une simple activité de transformation industrielle utilisant de la matière première agricole à une activité de création de produits alimentaires élaborés, porteurs de nombreux services<sup>31</sup>. Ces industries définiront dès lors des cahiers des charges pour les agriculteurs, afin d'obtenir une matière première conforme à leurs exigences : périodes et modalités de livraison, variété de produits, caractéristiques attendues des produits agricoles,... L'agriculteur devient producteur de « services intermédiaires » pour la filière agroalimentaire.

### **1.3.2 Une demande croissante de services agroalimentaires**

Dès les années 1970, la demande de service commence à évoluer dans certaines franges de la société, avec l'apparition de la notion de « service écologique », prenant en compte les externalités positives qui accompagnent la production d'un produit (préservation

<sup>29</sup> Néfussi, J. 1999 « Filières agroalimentaires : filières de produits ou de services ? », in *Déméter 2000, Economie et Stratégies Agricoles*, éd. Armand Colin

<sup>30</sup> Allaire, Boyer, opus cité

<sup>31</sup> Néfussi, opus cité

de l'environnement, biodiversité, terroir, paysage,...), ou bien la notion de « service santé », lié aux préoccupations grandissantes sur les relations entre santé et nutrition (maladies cardiovasculaires, cancers, obésité). Ce phénomène connaît aujourd'hui une forte croissance liée à l'augmentation des préoccupations environnementales et sanitaires dont il a déjà été question précédemment.

Ces éléments s'inscrivent dans un contexte plus général de différenciation des produits liée aux préférences diverses des consommateurs et aux différents pouvoirs d'achat dont ils disposent. Le marché de masse est fragmenté en marchés de clientèles où le prix n'est plus le principal facteur de choix du consommateur : le service, la gamme, le label, la traçabilité, sont autant d'éléments clés dans la décision d'achat<sup>32</sup>. D'après Moati, on évolue vers des rapports entre offre et demande plus « relationnels » que « transactionnels », centrés sur l'apport de solutions personnalisées à des besoins de plus en plus segmentés<sup>33</sup>.

La demande évolue donc vers des exigences de qualité qui vont au-delà des simples caractéristiques du produit : les consommateurs veulent connaître les conditions de production des aliments qu'ils achètent, leur impact sur la santé et sur l'environnement. Or pour ce qui est des produits issus de l'industrie agroalimentaire, les acheteurs ont une capacité d'expertise limitée dans leurs choix : les caractéristiques recherchées ne sont pas perceptibles lors de l'acte d'achat. Ainsi, avec l'industrialisation croissante des filières agroalimentaires, où la transformation et le conditionnement des produits se complexifient, et où le consommateur final est souvent éloigné physiquement et symboliquement du lieu de provenance des aliments, il lui devient de plus en plus difficile d'évaluer la qualité et la fiabilité des produits qu'il achète, faute de repères concrets. De nombreux paramètres du produit (teneur en pesticides, métaux lourds et autres contaminations), imperceptibles pour le consommateur, ne peuvent pas rentrer dans les critères courants d'appréciation de la qualité, parmi lesquels la fraîcheur et l'apparence. Quant aux conditions de production des aliments, elles ne peuvent être garanties que par une certification, comme un label ou une marque par exemple. En ce qui concerne l'agriculture biologique, la charte respectée par les producteurs et transformateurs permet aux consommateurs de faire confiance au label « AB » pour évaluer la qualité des biens et de leur mode de production.

### **1.3.3 Les évolutions récentes de la demande : vers une consommation engagée ?**

#### *1.3.3.1 Evolution qualitative : consommation citoyenne*

D'après une étude du CREDOC<sup>34</sup>, la sensibilité des français à la « consommation engagée » est relativement affirmée : 44% déclarent tenir compte, lors de leurs achats, des engagements que prennent les entreprises en matière de « citoyenneté », chiffre qui a augmenté de 6 points par rapport à 2002. Ce constat apparaît comme un signal fort et positif pour le développement de telles filières. Plus généralement, les individus les plus aisés et les

<sup>32</sup> Allaire, Boyer, opus cité

<sup>33</sup> Moati, S., Mazars, M., Ranvier, M., 2007 « Le développement des marques de distributeurs et les stratégies des industriels de l'alimentaire » in *CREDOC* n° 242

<sup>34</sup> Delpal, F., Hatchuel, G., 2007 "La consommation engagée s'affirme comme une tendance durable" *CREDOC, Consommation et modes de vie* n°201

urbains apparaissent comme les plus sensibles à l'argumentaire citoyen. Il est en effet assez intuitif de penser que pour les populations les moins aisées, la sélection des produits consommés se fait essentiellement par le portefeuille. En moyenne, les principaux critères d'achat restent toutefois la qualité visible et le prix qui arrivent en tête, loin devant la marque du produit ou son caractère engagé et citoyen.

Il faut aussi noter le phénomène actuel de « relocalisation » de la demande alimentaire. Le modèle d'agriculture développé dans les années 1960 a provoqué une délocalisation du système alimentaire et un desserrement des liens entre nourriture et territoire<sup>35</sup>, conséquence de l'amélioration des transports et des techniques de conservation des aliments. Depuis les années 1970, un regain d'intérêt pour les territoires et la symbolique locale des aliments se fait sentir. Les différentes crises liées en partie à la hausse des prix des hydrocarbures, l'idée de plus en plus répandue de disparition prochaine des ressources fossiles et la prise de conscience du réchauffement climatique ont contribué à démocratiser cette idée de relocalisation de la production alimentaire.

Ainsi, même si les tendances sont très variées au sein de la population, on peut considérer que nous sommes entrés dans une phase de « marketing moderne » : le « consommateur de masse, captif et passif », soumis aux manipulations, est remplacé par le consommateur individualiste, « actif » et libre de ses choix. Certains vont jusqu'à parler de « consom'acteurs ».

#### *1.3.3.2 Evolution quantitative : ralentissement de la croissance de la demande alimentaire*

La demande a également évolué d'un point de vue quantitatif. L'agriculture intensive s'est développée dans un contexte de croissance continue de la demande du fait de différents facteurs : accroissement de la population, réduction de l'autoproduction liée à l'urbanisation, protection du marché intérieur. Aujourd'hui cette demande alimentaire semble avoir atteint un niveau de saturation : 0.3% d'augmentation par an entre 1990 et 1996 et 0.5% de 1996 à 2001. La demande reste très légèrement en croissance, mais de manière beaucoup moins forte que les autres postes de consommation<sup>36</sup>. Pour Allaire et Boyer<sup>37</sup>, le secteur agricole peut trouver une issue à la baisse qualitative de la demande par l'extension des débouchés : production de biocarburants, tentative de reconquête de certains marchés industriels, ou évolution du métier d'agriculteur vers la polyactivité (agro-alimentaire paysan, agro-tourisme, ...). Dans un cadre de baisse quantitative de la demande, l'agriculture biologique semble avoir une place à tenir, puisque les rendements par surface sont légèrement plus faibles. Comme nous l'avons vu précédemment, la baisse de production liée au passage d'une agriculture conventionnelle à biologique aurait un impact sur la balance commerciale française, mais ne serait pas un problème pour l'approvisionnement de la population.

---

<sup>35</sup> Régnier, Lhuissier, Gojard, opus cité

<sup>36</sup> Régnier, Lhuissier, Gojard, opus cité

<sup>37</sup> Opus cité

## **1.4 Des années 1980 à aujourd'hui : un marché de niche qui peine à s'étendre, par manque de visibilité du marché**

Au milieu des années 1980, la France était le premier pays producteur de produits bio en Europe avec 50% des surfaces européennes en agriculture biologique. Dix ans après, elle ne cultivait plus que 10% de ces surfaces<sup>38</sup>.

Aujourd'hui, après avoir pris du retard par rapport à certains pays européens, une nouvelle dynamique de conversions semble enclenchée en France. Cependant, malgré l'exportation de quelques produits typiques – vin, foie gras, marrons-, la France importerait encore une trop grande partie des aliments bio qu'elle consomme.

Un rapport de l'AND-I<sup>39</sup> classe les importations françaises en trois catégories :

- Les importations incontournables (exotiques, agrumes, produits tropicaux)
- Les importations de produits cultivables en France mais sans avantages déterminants (soja, aquaculture, produits d'épicerie, légumes méditerranéens – tomates, aubergines, courgettes,...)
- Les importations « relais » ou conjoncturelles, pour lesquelles la France est compétitive mais manque de volumes (les céréales, le lait, la viande, et les fruits et légumes tempérés).

D'un point de vue écologique, et l'agriculture biologique est appréciée notamment pour son faible impact environnemental, il convient de diminuer au maximum les transports de marchandises, sans quoi le bénéfice environnemental issu de la production biologique (préservation des eaux et des sols) est perdu dans le transport (augmentation de l'effet de serre notamment). Par ailleurs, après une période où le coût du transport de marchandises était négligeable devant la différence de coût de production des produits agricoles à différents endroits du monde, le prix croissant des énergies fossiles et les taxes sur leur utilisation font revoir les choix géographiques de production. De plus, malgré la rigueur des contrôles et la récente harmonisation des cahiers des charges au niveau européen, les conditions d'obtention des labels ne peuvent pas être directement vérifiées par l'importateur. La filière bio étant très sensible à l'image, un scandale à l'importation pourrait faire s'effondrer la demande, la filière s'en trouverait fortement fragilisée. Pour toutes ces raisons, un renversement de la situation déficitaire française en matière de céréales bio est souhaitable.

Qu'en est-il exactement de la production et de la consommation du pays ? La tendance va-t-elle se renverser dans les années qui viennent ? Ou bien la demande augmente-t-elle plus vite que l'augmentation de la production ?

Par ailleurs, les consommateurs urbains sont très demandeurs de filières courtes, les longues listes d'attentes des AMAP parisiennes en sont une bonne illustration. Cependant, au vu de l'organisation territoriale française, la vente directe a ses limites logistiques et ne pourra pas à elle seule approvisionner les populations des villes. La démocratisation de la consommation de produits biologiques ne sera possible qu'avec l'aide de structures de distribution. De plus, d'après le baromètre de consommation de l'Agence Bio, la première raison de non-achat de produits bio reste leur prix trop élevé. L'organisation de la distribution permet de rendre les produits accessibles à plus de gens et d'abaisser les coûts, en ce sens il faut encourager son développement. Il y a ici un décalage entre les souhaits des consommateurs et capacité du

---

<sup>38</sup> Chiffres Agence bio

<sup>39</sup> Evaluation de la consommation alimentaire biologique – AND-International / Agence bio - 2009

monde agricole à y répondre. De plus, il semblerait que les conversions à l'agriculture biologique n'aient pas toujours été régies par des raisonnements économiques sur les débouchés existants. Sans structure spécialisée en aval, la valorisation de la production sous label n'en est que plus difficile.

Les agriculteurs ont-ils une bonne visibilité des débouchés de l'agriculture biologique ? Y a-t-il des freins au développement des céréales qui viendraient de l'organisation de la filière ? Tous les intermédiaires de la filière sont-ils impliqués pareillement dans le secteur bio ? Cherchons la réponse à ces interrogations à travers l'étude de la filière.

## II) Analyse fonctionnelle de la filière céréales bio

### **2.1 La France, grand producteur de céréales, à la traîne sur les céréales bio**

D'après l'IFOAM, les céréales bio occupent au moins 1,8 million d'hectares dans le monde, surfaces en conversion incluses. Certains gros producteurs de céréales comme l'Inde, la Chine ou la Russie, n'ont pas fourni de détails sur leurs surfaces bio, la réalité est donc à l'évidence bien supérieure. En partant de ces chiffres, on déduit qu'au niveau mondial les céréales bio représentent 0,3 % de la sole céréalière. Pour le blé les données sont d'autant plus biaisées que sur les six plus gros producteurs mondiaux, seuls les Etats-Unis publient des données sur leurs surfaces en blé bio. Il est donc difficile de conclure précisément sur le ratio entre surfaces mondiales de blé converties et non converties à la bio. Quoiqu'il en soit, le pourcentage de céréales ou de blé certifiés bio reste semble-t-il tout à fait marginal au niveau mondial.

En Europe, les céréales occupent 35% de la SAU conventionnelle. En revanche, les céréales bio ne représentent que 17% de la SAU bio totale. Le pays ayant la plus forte proportion de blé converti en bio est l'Autriche, avec 10,4%. L'Italie arrive en deuxième position avec 7,1%. La France, quant à elle, ne dispose que de 2,12% de blé bio au regard de la surface totale de blé<sup>40</sup>.

Du reste, en Europe, on estime à 20% la part de surfaces en conversion dans les surfaces de blé bio, ce qui laisse présager une forte augmentation des volumes dans les deux prochaines années.

Les principales surfaces se situent en Italie (241 430 ha), en Allemagne (181 000 ha) et en Espagne (102 593 ha), mais ce ne sont pas les pays les plus dynamiques en termes de conversion. En 2007, c'est en Lituanie, en Roumanie et en République Tchèque que la sole céréalière bio a augmenté le plus rapidement. 18% des nouvelles surfaces en céréales bio sont répertoriées dans les pays baltes et en Pologne. Les pays d'Europe de l'est connaissent en effet une forte dynamique de développement des surfaces de céréales bio du fait d'une demande croissante des pays d'Europe de l'Ouest et de la moindre contrainte qu'implique la conversion des systèmes céréaliers dans ces pays. Notons qu'en dépit de cette forte croissance, les céréales collectées en Europe restaient inférieures à la demande en 2007.

Concernant les variétés, le dynamisme des cultures de blé et de seigle est la principale composante de la croissance des céréales bio en Europe. La surface d'orge, d'avoine et de maïs en revanche, est relativement stable. On en déduit une augmentation de l'offre européenne en céréales destinées à l'alimentation humaine - le blé panifiable et le seigle sont utilisés en meunerie - et une stagnation de l'offre pour l'alimentation animale. On peut déduire de ces statistiques l'augmentation des importations de céréales bios destinée à l'alimentation animale européenne, l'élevage bio étant en plein essor.

Le blé, cultivée sur 410 000 ha, est la céréale bio la plus importante en Europe. La culture du blé bio a en particulier connu une forte croissance entre 2006 et 2007 en Italie, En France et en Hongrie. Le seigle est plutôt cultivé en Allemagne (environ la moitié du seigle

---

40 Chiffres Agence bio 2008

européen) et en Europe de l'est. L'orge bio est peu répandue (seulement 1% des surfaces européennes converties), la demande en bière bio restant relativement faible.

## **2.2 La production de céréales bio en France**

### **2.2.1 Les données disponibles**

L'agence bio recense les données relatives aux surfaces cultivées en agriculture biologique en France, à partir des organismes certificateurs. On peut ainsi avoir le détail des différentes productions bio, et leur répartition géographique. Par ailleurs, tous les acteurs engagés dans le secteur de l'agriculture biologique doivent se notifier auprès de l'Agence bio, ce qui lui permet de constituer une base de données relativement complète et fiable. À dire d'experts, on estime toutefois que malgré le caractère obligatoire des notifications, elles ne représenteraient qu'environ 80% des opérateurs engagés dans le bio. FranceAgriMer<sup>41</sup> recense également les surfaces en grandes cultures bio à partir des déclarations PAC. Nous n'avons malheureusement pu nous procurer ces données, l'organisme recommandant de se référer à l'Agence bio pour l'étude des surfaces. Il aurait pourtant été intéressant et judicieux de comparer les deux sources.

Pour ce qui est des opérateurs de l'aval de la filière, l'Agence bio dispose de très peu de données à partir des organismes certificateurs. La partie « filières » des publications de l'Agence bio est issue des données des offices, en particulier de FranceAgriMer pour les céréales. Nous nous baserons donc directement sur ces données. Enfin, un représentant du Synabio<sup>42</sup> (voir tableau des rencontres en annexe) regrette que la distinction bio/conventionnel ne soit pas opérée car en conventionnel, les statistiques sont abondantes sur la filière céréales.

D'une manière générale, les statistiques relatives à la filière céréales bio sont relativement rares et trop souvent confidentielles ; une grande partie du temps de travail a été consacrée à la collecte de données.

### **2.2.2 Importance des céréales bio en France, surfaces et répartition géographique**

Les céréales bio occupaient 95 722 hectares en 2008, sur 5 383 exploitations. Elles ont augmenté de 11,8% par rapport à 2007, contre 6,3% seulement en conventionnel<sup>43</sup>. La part des cultures en conversion a fortement augmenté jusqu'en 2002, puis a diminué pour se stabiliser aujourd'hui autour de 10% des surfaces cultivées en bio (12% en 2008).

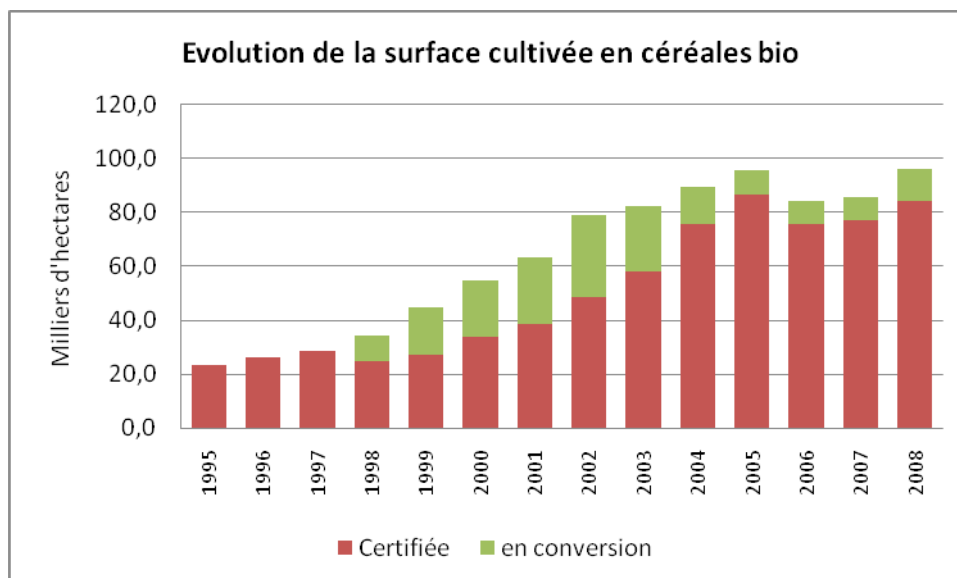
#### Figure 1

<sup>41</sup> Regroupement des offices agricoles dont fait partie l'ex ONIGC (Office National Interprofessionnel des Grandes Cultures)

<sup>42</sup> Syndicat national des professionnels au service de l'aval de la filière Agriculture Biologique,

<sup>43</sup> Source Agreste 2008





La surface moyenne en céréales bio par exploitation est de 17 ha en 2007, contre 36 ha en conventionnel<sup>44</sup>. L'interprétation de ce chiffre est hasardeuse tant la diversité des exploitations bio productrices de céréales est grande. Quoi qu'il en soit, il est clair que la tendance est à l'exploitation de plus petites surfaces pour les producteurs bio. De plus, d'après une enquête de l'ONIGC publiée en juin 2007, la moitié des producteurs de céréales bio sont aussi des éleveurs (plus de la moitié de leur SAU en surfaces fourragères). Toutefois les données manquent à ce sujet. Une étude de 2002<sup>45</sup> (la moyenne de surface en céréales bio était alors de 15 ha par exploitation) montre qu'en 1999, plus de la moitié des exploitations produisaient moins de 10 hectares de céréales biologiques et 1/3 de la sole en céréales était concentrée dans 5% des exploitations, ce qui montre une grande diversité dans les systèmes de production.

Au vu de la surface cultivée en céréales bio dans chaque région (cf. annexe 1), il n'existe pas de grand bassin céréalier bio. La production est relativement diffuse sur le territoire : l'échelle régionale facilite la lecture mais ne montre pas les disparités entre départements. Les principales zones de culture sont dans l'Ouest de la France (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes), en région Midi-Pyrénées et en région Rhône-Alpes. Les deux régions en tête sont Midi-Pyrénées (12 709 ha) et Pays de la Loire (12 166 ha).

La surface en céréales bio a augmenté dans presque toutes les régions entre 2007 et 2008 (cf. annexe 2). les régions les plus dynamiques sont Provence Alpes Côte d'Azur (+21.2%), Languedoc-Roussillon (+18.9%), Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes. Notons que malgré une augmentation de 9,7% « seulement », les Pays de la Loire ont connu un accroissement de plus de 1000 hectares. De la même façon, une augmentation de 18,9% en Languedoc-Roussillon correspond à seulement 410 ha contre 1957 ha pour une augmentation du même ordre en Midi-Pyrénées. L'étude des dynamiques régionales est donc intéressante, mais l'analyse en termes de valeur absolue –nombre d'hectares- permet de réellement mesurer la contribution des régions à l'augmentation de la sole nationale. Les régions où l'augmentation est la plus forte en valeur absolue sont celles qui ont déjà le plus de surfaces

<sup>44</sup> Source : chiffres clés agence bio et Agreste

<sup>45</sup> David, C., 2002 « La production de blé biologique en France...Vers une fragilisation de la filière ? » Article soumis au colloque Agri-Vision blé à pain bio 01/2002 GRANBY (Québec)

converties. Les pertes de surface en Limousin et en Corse ne correspondent qu'à respectivement 23 et 5 hectares.

Ainsi, les céréales bio sont cultivées hors des grandes zones céréalières conventionnelles. Ce phénomène est la conséquence du faible taux de conversion des systèmes céréaliers sans élevage<sup>46</sup>. Les régions de l'ouest et du sud-est de la France, où les céréales bio sont le plus développées, sont des zones où les systèmes de polyculture-élevage sont dominants. Dans ces zones, le différentiel en potentiel de production entre les pratiques biologiques et conventionnelles semble plus faible (évalué à moins 20-30%)<sup>47</sup>, la présence d'élevage sur l'exploitation ou à proximité facilite les transferts de matières organiques, les structures de développement et associations sont présentes pour appuyer les agriculteurs en conversion,... tous ces facteurs, qu'ils soient relatifs aux débouchés, à la productivité des cultures ou à l'environnement socio-économique, sont autant de leviers à la conversion aux céréales bio.

Le faible taux de conversion à l'agriculture biologique dans les régions céréalières (Bassin parisien, Est et Nord de la France) peut s'expliquer par l'absence de structures de développement et d'approvisionnement, la concurrence avec d'autres productions plus rémunératrices (betterave, pomme de terre, ...)<sup>48</sup>, un différentiel de rendement entre bio et conventionnel beaucoup plus élevé, et peut être des préjugés négatifs sur l'agriculture biologique. Leur modèle de production très intensif semble être éloigné des caractéristiques de l'agriculture biologique : le pas à franchir est donc plus important.

A ces contraintes s'ajoute le problème de la nutrition azotée des cultures, or l'azote est souvent le facteur limitant des rendements. Il peut provenir des cultures fixatrices d'azote (légumineuses, cultures intercalaires) ou des fertilisants et amendements organiques : fumiers et composts à l'automne en période de labour pour assurer un apport régulier d'azote à la plante, engrais organiques (guano, vinasse, farine de plumes, sang,...) au printemps pour couvrir les besoins instantanés des cultures. Dans les exploitations spécialisées en grandes cultures, l'alimentation azotée des cultures est une question complexe, en particulier car l'élevage à quasiment disparu de ces régions : très peu d'affluents d'élevage sont alors disponibles sur les exploitations et il est difficile de valoriser l'ensemble d'une rotation (blé, mais aussi protéagineux et oléagineux). De plus, la part des légumineuses fourragères dans la rotation y est plus faible, et le prix des engrais organiques est élevé. L'ajout d'engrais de synthèse étant interdit en agriculture biologique, l'apport d'azote est soit déficient, ce qui diminue le rendement et la qualité des céréales récoltées, soit très onéreux. Enfin, la difficulté à valoriser l'ensemble de la rotation rend difficile la mise en place de rotations longues dans les régions spécialisées en céréales. En effet, sans élevage à proximité et sans structure de collecte/distribution pour ces productions, le manque de débouchés pour les céréales secondaires et les oléo-protéagineux peut être un frein à la conversion.

---

<sup>46</sup> David, C., opus cité

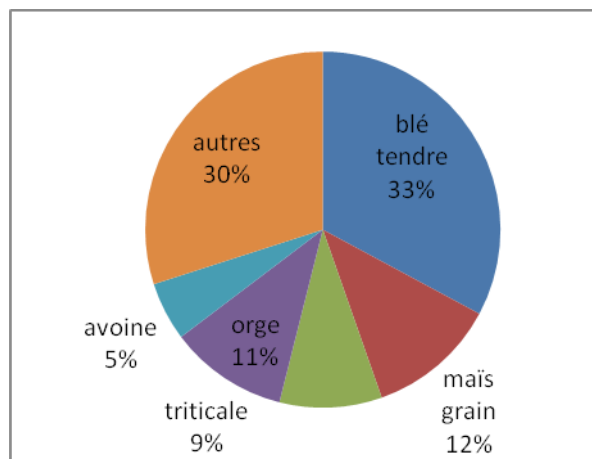
<sup>47</sup> David, C., opus cité

<sup>48</sup> David, C., opus cité

## 2.2.3 Principales céréales cultivées en bio

Figure 2

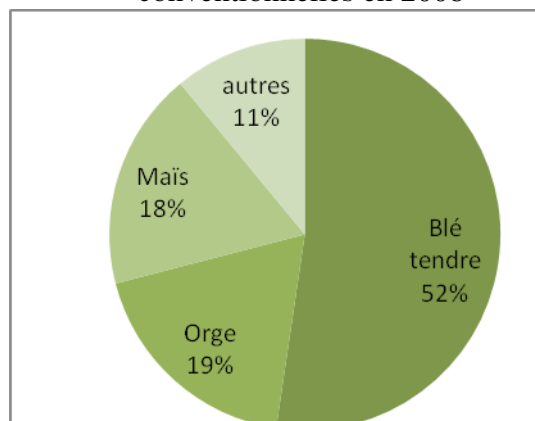
Assolement national en céréales bio en 2008



Source : chiffres Agence bio 2008

Figure 3

Assolement national en céréales conventionnelles en 2008



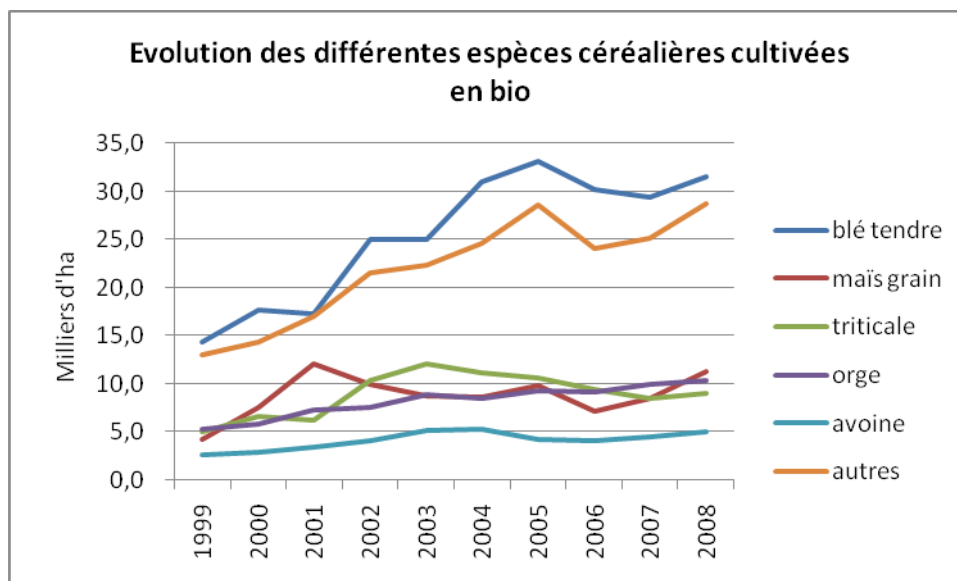
Source : SCEES (Agreste grandes cultures)

Les principales céréales biologiques cultivées en 2008 sont le blé tendre (31 425 ha), le maïs (11 279 ha), l'orge (10 315 ha) et le triticale (8 927 ha). La catégorie « autres » qui contient le blé dur, le sarrasin, le seigle, l'épeautre, le riz, le sorgho, des mélanges céréaliers, et d'autres espèces de céréales peu répandues, représente 30% des surfaces de céréales bio. A titre de comparaison, en conventionnel et pour l'année 2008, le blé tendre couvrait plus de 50% des surfaces et l'orge et le maïs grain respectivement 19 et 18%<sup>49</sup>. Les trois premières céréales couvrent donc 89% de la surface conventionnelle, tandis qu'en bio le blé tendre, le maïs grain et l'orge ne couvrent que 56% des surfaces totales. La diversité des céréales cultivées est beaucoup plus importante en bio.

Par ailleurs, la variété BPS (Blé Panifiable Supérieur) qui représente 76% du blé tendre conventionnel ne représente que 31% du blé tendre biologique, la répartition entre variétés étant plus équilibrée dans ce secteur, avec notamment une présence plus forte du BAF, Blé Améliorant de Force.

Figure 4

<sup>49</sup> source : SCEES (Agreste grandes cultures)



Source : Agence bio

L'augmentation des surfaces en céréales bio est en grande partie due à l'essor des cultures de blé tendre et de mélanges céréaliers. En dix ans, presque toutes les espèces ont doublé leurs surfaces, l'effet se faisant particulièrement sentir pour le blé tendre qui dès 1999 occupait déjà plus de 14 000 ha. Dans la plupart des exploitations céréalieres sans élevage, le blé tendre est la culture principale de rotation, sa valorisation étant meilleure que celle des cultures pour l'alimentation animale comme le maïs et le tournesol<sup>50</sup>. La variété Renan constitue une très bonne base meunière et boulangère, c'est la première variété cultivée en bio en France<sup>51</sup>. Pour la campagne 2006/2007, la variété Renan représentait 30% des surfaces de blé tendre biologique<sup>52</sup>. Soissons et Camp-Rémy, utilisées également en conventionnel, sont les deux autres variétés les plus répandues en bio.

## 2.2.4 Estimation de production sur le territoire français

### 2.2.4.1 Méthode de calcul et biais structurels

L'ONIGC ne publie aucun chiffre d'estimation de la production pour ne pas influencer le marché. Le rendement des céréales bio n'est donc qu'une estimation d'un petit groupe d'experts : il est bien plus difficile à évaluer que le rendement conventionnel.

L'objectif est d'estimer la collecte de céréales en France pour les campagnes 2008/2009 et 2009/2010. Pour cela, on peut déterminer la production du territoire français à partir des surfaces cultivées en céréales et des rendements moyens régionaux. Cependant, la collecte correspond aux quantités déclarées par les organismes agréés collecteurs, et ne tient pas compte des céréales autoconsommées sur l'exploitation, ni de la vente directe. On peut estimer, en comparant la production estimée pour la campagne 2007/2008 au chiffre réel de collecte enregistré par l'ONIGC, un

<sup>50</sup> David, C., opus cité

<sup>51</sup> Coulombel, A., Chiron, H., 2008 « Du producteur au consommateur Une filière dynamique pour un produit spécifique : le pain bio » in Dossier Alter-Agri n°87

<sup>52</sup> Coulombel, A., Chiron, H., opus cité

pourcentage d'autoconsommation des céréales en France. Après avoir estimé la production de céréales en France pour les récoltes 2008/2009 et 2009/2010 (à partir des surfaces déclarées et des rendements moyens), nous prendrons en compte la part d'autoconsommation pour en déduire une estimation de la collecte effective pour ces deux campagnes.

- **Productions 2007 et 2008**

Pour estimer la production de céréales bio sur le territoire français, nous prendrons en compte les surfaces certifiées et « C2 » (terres en deuxième année de conversion) pour l'année 2007 comme pour 2008. Nous choisissons d'inclure les céréales C2 dans la collecte bien qu'elles ne soient valorisables qu'en alimentation animale bio. Dans la base de données de l'Agence bio, il existe aussi une catégorie « C3 », qui correspond aux erreurs d'enregistrement ou encore aux prolongations de période de conversion ; nous la prendrons en compte.

- **Production 2009**

Pour la récolte 2009, nous nous baserons sur un rendement « à dire d'expert » quand les résultats de récolte permettent déjà de donner un chiffre, ou sur une moyenne pluriannuelle lorsque la chambre d'agriculture n'aura pu être contactée après les moissons de l'été 2009. Notons que les experts donnent souvent une fourchette, ou un rendement minimum (« *le rendement 2009 sera d'au moins ...* »). Dans ce cas on prendra cette valeur, la production est donc légèrement sous estimée.

Nous nous baserons sur les surfaces certifiées en 2008 + conversion C1, C2 et C3. Les surfaces en C1 seront en effet C2 l'année suivante, et compteront comme des céréales bio dans la collecte.

- **Différents biais**

Etant donné que les rendements en agriculture biologique sont très variables d'une région à l'autre, car plus dépendants des conditions pédologiques et des précédents culturels qu'en conventionnel, nous baserons notre calcul sur un rendement moyen régional, du moins pour les principales régions productrices de céréales bio. Nous essaierons d'obtenir un rendement pour la récolte 2007 et pour celle de 2008, car les résultats de récolte peuvent être très variables d'une année sur l'autre, en fonction du climat, des précipitations, etc. Pour cela, une enquête téléphonique dans les chambres régionales d'agriculture (auprès des conseillers bio spécialisés grandes cultures, parfois en chambre départementale) a permis de recenser un rendement moyen régional pour le blé tendre, le maïs grain et le triticale, pour les récoltes 2007, 2008 et 2009. Les données récoltées sont soit le résultat d'une moyenne statistique effectuée sur les exploitations de la région, soit à dire d'expert. Enfin, notons tout de même que la variabilité au sein d'une même région peut être très forte (le rendement en blé tendre bio pouvant osciller, au sein d'une même région, de moins de 10 à plus de 65 quintaux par hectare<sup>53</sup>).

De plus, le cycle des céréales ne se superpose pas à l'année civile. Or les surfaces de 2007 ont par exemple été certifiées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2007. Selon la

---

53 Le Clech et Hachler, 2003 cité dans David, C., Viaux, P., Meynard, J-M., 2004 « les enjeux de la production de blé tendre biologique en France » in *Le Courrier de l'environnement de l'INRA* n°51

période du contrôle, le blé sera comptabilisé dans la récolte 2007 ou 2008 : une certification au printemps avant la récolte comptera pour la récolte 2007, une certification à l'automne après les semis comptera pour la récolte 2008. Après enquête auprès d'un des deux principaux organismes certificateurs - l'autre n'ayant pas répondu à l'enquête-, il apparaît que les surfaces enregistrées par l'Agence bio pour l'année 2007 correspondent bien à la récolte 2007, ces derniers travaillant sur l'assolement en général et non sur les surfaces effectivement ensemencées au moment de la certification.

- **L'importante question de l'abandon**

Autre limite d'importance à souligner : cette méthode ne peut prendre en compte les surfaces abandonnées entre la date de certification et la récolte - par exemple, un agriculteur ayant semé en bio pour 2008 qui commercialisera sa récolte en conventionnel. Ce phénomène peut avoir deux origines : les départs à la retraite non suivis d'une reprise de l'exploitation en bio ou le retour direct au conventionnel (difficulté technique, manque de débouchés, mauvaise expérience, ...). 510 abandons ont été comptabilisés en 2008<sup>54</sup>, c'est-à-dire des producteurs qui étaient engagés en bio et ne le sont plus au 31/12/2008. On observait environ 500 arrêts en 2007, les données ne sont pas disponibles pour les années antérieures car l'étude des abandons en agriculture biologique est assez récente. On peut supposer que le nombre de départs est proportionnel au nombre de producteurs bio, étant donné qu'environ la moitié des abandons concerne les départs en retraite. Le nombre de producteurs a fortement augmenté en 2008, toutefois on suppose que cette augmentation n'aura pas d'effet avant deux ou trois ans. La dynamique devrait être similaire pour 2009, à savoir environ 500 abandons. Les céréales représentant 16,4 % de la SAU bio française pour une moyenne de 44 ha par exploitation<sup>55</sup>, la surface perdue en céréales bio correspondrait alors à une perte d'environ 3590 ha<sup>56</sup> (cf. tableau en annexe 3). Nous utiliserons ce chiffre pour la prévision au niveau national. En revanche, nous ne pouvons l'exploiter au niveau régional, ce qui nous obligera, pour ce calcul, à négliger l'impact des abandons.

Enfin, le calcul ne prendra pas en compte les passages directs en bio sans période de conversion : reprise après départ à la retraite, mise en culture d'un terrain auparavant en jachère ou en friche. Ce dernier cas, s'il est observable en élevage (défrichement pour libérer des hectares de pâturages), est toutefois assez rare en céréales. Intéressons-nous plus précisément au cas du départ à la retraite : parmi les 510 arrêts en 2008, 235 correspondaient à des départs en retraite, or les registres des OC ne permettent pas de savoir si l'exploitation sera ensuite reprise en bio ou non. Dans le cas d'une reprise en bio, il n'y a pas de temps de conversion pour le repreneur. Par exemple une exploitation qui arrête en 2008 pour départ en retraite peut être reprise la même année en bio, et le nouvel exploitant peut produire et commercialiser des céréales bio certifiées dès l'année 2008. Dans le calcul d'estimation de la récolte 2009, on estime à 500 le nombre d'exploitations qui arrêtent l'agriculture biologique, toutes raisons confondues. Une partie sera cultivée en bio par un nouvel exploitant, mais nous ne pouvons pas prévoir combien de surfaces seront concernées, puisque nous raisonnons à partir des surfaces certifiées et en conversion en 2008, les données de 2009 ne paraissant qu'une fois l'année civile terminée. On sous-estime alors les surfaces cultivées pour la récolte

<sup>54</sup> Entretien avec un expert de l'Agence bio (cf. tableau des entretiens en annexe)

<sup>55</sup> la SAU bio totale (certifiée + conversion) est 583 799 ha, et en 2008 il y avait 13 298 exploitations agricoles engagées dans l'agriculture biologique (agence bio, chiffres clés 2008).

<sup>56</sup>  $0.16 \times 44 \times 510 = 3590.4$

2009. C'est un biais dû au manque de données concernant les abandons à l'agriculture biologique.

Les surfaces abandonnées entre la date de certification et la récolte, qui posaient un problème pour le calcul de 2008, ne biaisent pas le calcul pour 2009 car l'estimation des arrêts (510 exploitations entre 2008 et 2009) les prend en compte. Les surfaces certifiées ou engagées en céréales bio en 2008 peuvent ne plus l'être en 2009. On voit en effet sur la figure 1 que la surface certifiée bio est souvent inférieure à la somme « surface certifiée + surface en conversion » deux années auparavant.

Des surfaces peuvent également être abandonnées au profit d'une autre culture, par exemple un oléagineux ou un protéagineux, qui sont systématiquement présents dans les rotations grandes cultures en agriculture biologique. Certaines surfaces en céréales bio seront perdues entre 2008 et 2009 au profit d'une autre production, mais à l'inverse certaines surfaces seront ajoutées sans période de conversion (puisque intégrées à une rotation bio). Ces deux données ne sont pas prises en compte dans le calcul, on considérera que ce phénomène s'équilibre au niveau national et ne biaise pas le calcul. Cette hypothèse est peut-être fausse, on pourrait avoir au niveau national une tendance à la spécialisation des exploitations céréalières bio, ou au contraire une augmentation de la part des systèmes mixtes dans la sole céréalière bio, ces deux phénomènes auraient une influence sur la surface cultivée en céréales sans pouvoir être pris en compte dans le calcul. Il n'y a pour l'instant pas de données relatives à la typologie des systèmes d'exploitation en bio, ce qui rend les prévisions sur les surfaces d'autant plus imprécises.

Malgré ces éléments perturbateurs, le calcul avancé se veut le plus proche possible de la réalité au regard des données disponibles.

Nous obtenons donc les résultats suivants, en multipliant chaque surface régionale de blé tendre par le rendement moyen régional quand il était disponible (cf. annexe 4), ou dans le cas contraire par le rendement national estimé « à dire d'experts » et publié par FranceAgriMer. Nous étudierons plus en détail le blé tendre, le maïs et le triticales car ce sont les trois principales céréales bio suivies par les offices. Pourtant, notons que cette année la surface cultivée en orge bio dépasse celle du triticales.

#### 2.2.4.2 *Le blé tendre*

Nous sélectionnerons les régions disposant de plus de 1000 ha de blé tendre, régions qui totalisent 79% des surfaces nationales de blé tendre bio (cf annexe 5). Pour les régions de moins de 1000 ha de blé tendre, nous prendrons le rendement moyen national. Pour les régions où le rendement moyen est inconnu pour une année donnée, on prendra le rendement moyen pluriannuel de la région lorsqu'il est disponible. Pour la récolte 2009, le rendement moyen national n'a pas encore été estimé. Nous utiliserons donc une moyenne du rendement moyen national sur les cinq dernières années.

- Estimations de production de blé tendre sans détail régional, en comptant les arrêts estimés pour 2009 :

Tableau de résultats

|      | Surface de production bio (ha) | Production bio estimée (tonnes) |
|------|--------------------------------|---------------------------------|
| 2004 | 30989                          | 102 264                         |

|      |       |         |
|------|-------|---------|
| 2005 | 33080 | 119 088 |
| 2006 | 30146 | 90 438  |
| 2007 | 28172 | 64 796  |
| 2008 | 30042 | 81 113  |
| 2009 | 30240 | 90 115  |

La surface de production bio est calculée à partir de

- [surfaces bio + conversion] pour les années 2004 à 2006, le détail C1, C2 et C3 n'étant pas disponible,
  - [surfaces bio + C2 + C3] pour les années 2007 et 2008,
  - [surfaces 2008 certifiées + C1 + C2 + C3 – estimation arrêts] pour l'année 2009, comme expliqué ci-dessus.
- Estimations de production de blé tendre bio, avec le détail régional, sans l'estimation des abandons

|      | Surface de production bio (ha) | Production bio estimée (tonnes) | fourchette        |
|------|--------------------------------|---------------------------------|-------------------|
| 2007 | 28 172                         | 86 862                          | 84 117 / 89 442   |
| 2008 | 30 042                         | 95 679                          | 87 047 / 108 977  |
| 2009 | 31 425                         | 109 066                         | 108 193 / 110 376 |

*Certains experts donnent un rendement sous forme d'intervalle. La fourchette prend en compte les bornes maximales et minimales de ces intervalles.*

L'estimation 2009 est assez élevée par rapport à 2007 et 2008, du fait d'un rendement moyen assez élevé sur les 5 dernières années (29,8 qx/ha), utilisé par défaut quand la valeur régionale n'était pas disponible.

L'estimation de production est beaucoup plus élevée quand on prend en compte la variabilité régionale des rendements qu'avec la moyenne nationale. En effet, le rendement régional des grandes régions productrices de céréales est a priori assez élevé. Pour les régions faiblement productrices la donnée n'est pas disponible donc on a pris la moyenne nationale, qui est sûrement tirée vers le haut par les régions fortement productrices. De fait, on obtient un résultat certainement supérieur à la réalité, phénomène que vient accentuer le fait que l'on ne puisse tenir compte des arrêts estimés pour 2009 dans le calcul régional.

#### 2.2.4.3 Le maïs

Les dates de récoltes du maïs, plus tardives (par exemple en novembre dans la Drôme), rendent difficiles des prévisions pour 2009. D'après les experts, la production s'annonce assez élevée.

Nous sélectionnerons les régions disposant de plus de 300 ha de maïs, qui représentent 87% des surfaces nationales en maïs bio (cf annexe 6). Pour les régions de moins de 300 ha de maïs, nous prendrons le rendement moyen national. En cas de manque de données, nous réaliserons les mêmes approximations que pour le blé tendre.



- Estimations de production de maïs bio au niveau national, en comptant les abandons estimés pour 2009

|      | Surface de production bio (ha) | Production bio (tonnes) |
|------|--------------------------------|-------------------------|
| 2004 | 8 666                          | 43 330                  |
| 2005 | 9 749                          | 58 494                  |
| 2006 | 7 186                          | 39 523                  |
| 2007 | 8 021                          | 40 105                  |
| 2008 | 10 755                         | 62 379                  |
| 2009 | 10 848                         | 59 230                  |

- Estimations de production de maïs bio, détail régional, sans l'estimation des abandons

|      | Surface de production bio (ha) | Production bio (tonnes) | fourchette      |
|------|--------------------------------|-------------------------|-----------------|
| 2007 | 8 021                          | 47 441                  | 45 715 / 49 232 |
| 2008 | 10 755                         | 69 696                  | 69 318 / 70 164 |
| 2009 | 11 279                         | 65 513                  | 65 246 / 65 870 |

On note peu de différences avec la prise en compte des variabilités régionales. Cette constatation apparaît relativement normale, car peu de données de rendements sont disponibles pour 2008 notamment. Enfin, la prévision de 2009 au niveau régional est basée uniquement sur des estimations de rendement, les récoltes n'ayant pas encore eu lieu.

#### 2.2.4.4 le triticale

Nous sélectionnerons les régions disposant de plus de 300 ha de triticale, qui représentent 80% des surfaces de triticale en France (cf annexe 7). Pour les régions de moins de 300 ha de triticale, nous prendrons le rendement moyen national. En cas de manque de données, nous réaliserons les mêmes approximations que pour le blé tendre et le maïs.

- Estimations de production de triticale bio au niveau national, en comptant les abandons estimés pour 2009

|      | Surface de production bio (ha) | Production bio (tonnes) |
|------|--------------------------------|-------------------------|
| 2004 | 11 088                         | 34 373                  |
| 2005 | 10 578                         | 33 850                  |
| 2006 | 9341                           | 29 891                  |
| 2007 | 7978                           | 19 945                  |
| 2008 | 8436                           | 23 621                  |
| 2009 | 8604                           | 25 468                  |

- Estimations de production de maïs bio, détail régional, sans l'estimation des abandons

|  | Surface de production bio (ha) | Production bio (tonnes) |
|--|--------------------------------|-------------------------|
|--|--------------------------------|-------------------------|

|      |      |        |
|------|------|--------|
| 2007 | 7978 | 23 297 |
| 2008 | 8436 | 28 394 |
| 2009 | 8927 | 30332  |

Nous pouvons faire les mêmes remarques que pour le blé tendre sur les différences entre les deux méthodes de calcul.

Ces résultats seront utilisés pour estimer la collecte dans le paragraphe 2.5.

## **2.3 La collecte de céréales bio**

### **2.3.1 Evolution quantitative et variétés**

Les données concernant le marché des céréales bio sont issues de FranceAgriMer. L'office recueille des informations auprès des collecteurs, des meuniers et des fabricants d'aliment du bétail concernant la collecte (grains bio et C2) et le report des stocks. La collecte est par définition la « *quantité de grains achetée par le collecteur agréé et qui peuvent provenir de livraisons directes ou de sorties de dépôts (grains mis chez les collecteurs)* »<sup>57</sup>. La collecte est recensée par les Etats statistiques de suivi de la collecte et des stocks (Etat 2 Bio) de FranceAgriMer, sur la base de déclarations des collecteurs. Les collecteurs et meuniers sont tenus de fournir des données exactes qui sont vérifiées par l'office<sup>58</sup>. Le chiffre de collecte représente les céréales collectées sur le territoire français, ainsi que les céréales collectées dans les pays limitrophes dans le cas de coopératives proches de la frontière – ceci représente une part très faible de la collecte.

Dans la suite de l'étude, nous nous baserons sur les campagnes de collecte de juillet à juillet. Ainsi, la campagne de collecte 2007/2008 correspond aux céréales récoltées en juillet 2007 et collectées de juillet 2007 à juillet 2008.

#### *2.3.1.1 Historique*

La production de céréales bio a longtemps été déficitaire. Les opérateurs s'approvisionnaient à l'importation. Certains acteurs conventionnels qui s'étaient mis à la bio dans les années 1990 avaient fini par renoncer au label car les spécificités de la bio étaient trop lourdes à supporter (logistique, organisation du travail, aspects techniques, volumes trop faibles pour être rentable,...). C'était sans compter les politiques incitatives : à la fin des années 1990, le « boom » des conversions provoqué par le Plan Riquois (plan de développement de la bio en 1997, qui correspond au début d'organisation des filières longues) a permis l'arrivée d'une grosse quantité de produits sur le marché français. A cette époque, la demande n'était pas suffisamment élevée, elle n'a pu absorber l'offre tout de suite. Pourtant, la dynamique a su se maintenir avec l'arrivée des crises sanitaires et des CTE.

En 2002, les CTE sont supprimés à la faveur des Contrats d'Agriculture Durable. Ces bouleversements ont peut être provoqué un certain attentisme de la part des acteurs, notamment de la grande distribution. Elle aurait, semble-t-il, attendu de voir les réactions de la demande face à l'agriculture « raisonnée », avant de s'engager clairement dans la bio.

<sup>57</sup> « situation des marchés des céréales biologiques campagne 2008/2009 » (ONIGC, nov 08)

<sup>58</sup> Touret, opus cité

En France, la collecte de céréales bio est passée de 32 104 t en 1998 à 133 374 t en 2002, soit une multiplication par 4 en 4 ans (cf. figure 5). Les besoins nationaux en céréales bio, couverts à 56% en 2000<sup>59</sup>, l'étaient totalement en 2003.

Le niveau élevé de la collecte observé en 2002 a plusieurs origines :

- l'accélération du rythme des conversions au début des années 2000
- une année 2002 favorable d'un point de vue climatique, avec des rendements élevés
- la possibilité de valoriser les céréales en 2<sup>ème</sup> année de conversion, et ainsi de répondre plus rapidement aux besoins du marché
- la mise en place des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) à partir de 2000, avec une revalorisation des aides à la conversion (passées de 363 €/ha en 1998 à 1.219 €/ha en 2000<sup>60</sup>), incitant en particulier la conversion d'exploitations spécialisées en grandes cultures<sup>61</sup>
- l'intérêt pour la bio manifesté par l'ONIC, office interprofessionnel des grandes cultures, dès les années 1999-2000, avec la création d'un comité bio
- l'implication croissante des acteurs de la filière panification : développement des mises en œuvre de blé tendre bio par la meunerie, arrivée des enseignes de la grande distribution dans la fin des années 1990 et au début des années 2000<sup>62</sup>

A partir de la campagne 2002/2003, l'augmentation des volumes collectés et le choix des variétés de blés cultivés montrent que les agriculteurs et les collecteurs prennent en considération les exigences de l'aval de la filière, en particulier de la meunerie : la filière commence à s'organiser. En parallèle, des programmes de recherche se mettent en place pour améliorer la sélection de variétés biologiques de blé tendre panifiable. De plus, la forte croissance de l'élevage biologique (+30 à 40% par an au début des années 2000<sup>63</sup>) a généré une demande en céréales et en oléo-protéagineux, permettant ainsi une diversification de la rotation. Depuis cette date, en France, la filière céréales bio est en expansion.

Du reste, la récolte 2003/2004 est l'exception qui confirme la règle : principalement imputables à la sécheresse sans précédent de l'été 2003, les récoltes ont été très mauvaises. Cette baisse de production ne peut être due à l'arrêt des CTE ; les agriculteurs convertis y sont engagés pour cinq ans. L'arrêt des CTE dissuade de nouveaux agriculteurs mais ne fait pas abandonner ceux qui y sont déjà.

Malgré une croissance soutenue, la filière aura tout de même essuyé une période relativement difficile dans les années 2003-2006 avec la baisse globale du prix des céréales – au niveau des coopératives et de l'aval- qui aura contribué à fragiliser la filière. La campagne 2005/2006 fut caractérisée par un excès de céréales au niveau national accompagné d'une chute des prix, la filière n'étant pas prête à absorber une si bonne récolte. Ne pouvant plus valoriser leur production en bio, ou alors à prix très faible, nombre de céréaliers bio ont fait faillite ou sont revenus au conventionnel. La fin des contrats mis en place au début des années 2000 pour une durée de cinq ans a sûrement accentué ce phénomène d'abandon. La baisse des prix de 2005/2006 est alors suivie d'une baisse des volumes les années suivantes. La faible récolte de 2007 ne permettant pas de satisfaire un marché en plein développement, la plupart des opérateurs de l'aval se sont tournés vers l'importation.

<sup>59</sup> (ONIC, 2000b ; 2003; Bineau et Chitrit, 2003) cité dans David, Viaux, Meynard, opus cité

<sup>60</sup> Saddier, 2003 cité dans David, Viaux, Meynard, opus cité

<sup>61</sup> Touret, 2005, « Dynamiser le secteur blé bio panifiable » *FNAB/ONIC, document donné par l'auteur*

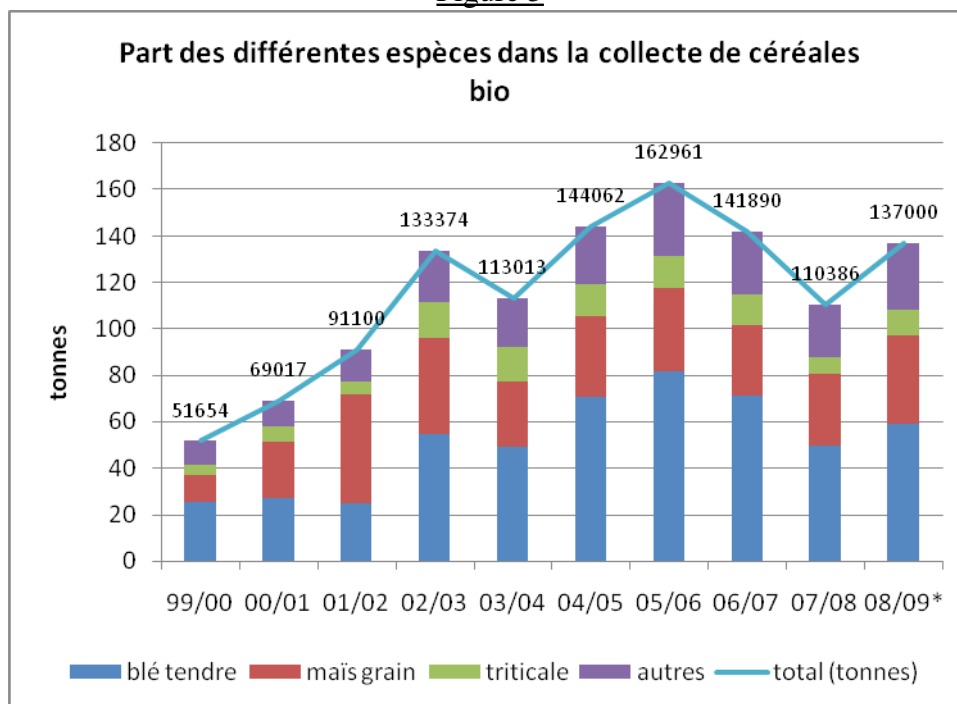
<sup>62</sup> Touret, opus cité

<sup>63</sup> David, Viaux, Meynard, opus cité

Qu'en est-il de la récolte 2008 ? A-t-on produit suffisamment en 2009 et que produira-t-on en 2010 ?

### 2.3.1.2 Collecte récente et principales espèces

Figure 5



source : données FranceAgriMer

\*: provisoire

La collecte de céréales biologiques retrouve la croissance avec la récolte 2008, mettant fin à une diminution progressive depuis 2005. En effet, elle avait atteint 110 387 tonnes pour la campagne 2007/2008, son plus bas niveau depuis 2001<sup>64</sup>. La collecte pour la campagne 2008/2009 est prévue à 150 000 tonnes, dont 59 000 tonnes de blé tendre, 38 000 de maïs et 11 000 de triticale « *par projection du rythme constaté sur les premiers mois disponibles de la campagne en cours, basé sur une analyse historique et pondéré à dire d'experts* »<sup>65</sup>. La collecte a augmenté pour toutes les céréales -à l'exception du sarrasin et du millet-, sans pour autant atteindre les importants volumes de 2006.

Le blé tendre, le maïs et le triticale représentaient 79% de la collecte de céréales bio en 2007, les 21% restant étant répartis entre le blé dur, l'orge, l'avoine, l'épeautre, le millet, le riz, le sarrasin, le seigle et le sorgho. A titre de comparaison, en conventionnel les trois premières céréales collectées (le blé tendre, le maïs et l'orge) représentaient 95% de la collecte pour la campagne 2004/2005<sup>66</sup>. Le triticale, peu cultivé en conventionnel, représente 8% de la collecte bio. Le phénomène observé pour les surfaces se retrouve dans la collecte : le secteur bio est beaucoup plus diversifié.

<sup>64</sup> grains en 2ème année de conversion inclus.

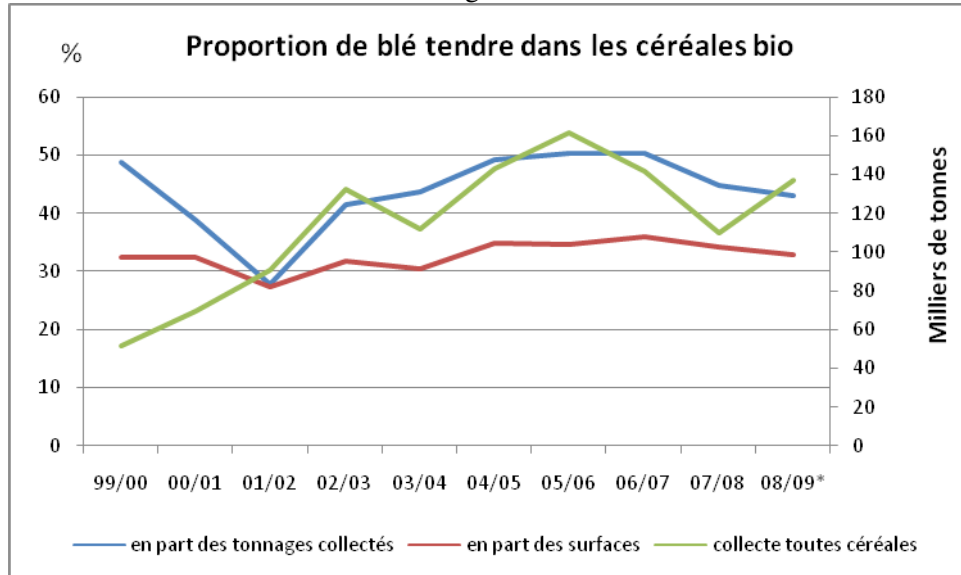
<sup>65</sup> Source : FranceAgriMer, « situation des marchés des céréales biologiques de mai 2009 », bilan de prévision de campagne établis sur la base des informations enregistrées au 1<sup>er</sup> février 2009

<sup>66</sup> source AGPB à partir des données ONIGC 2006. Collecte de blé tendre 33.42 Mt, maïs 13.80 Mt, orge 8.98 Mt, total céréales collectées 59.45 Mt

### 2.3.1.3 La collecte de blé tendre

Il est intéressant de regarder de près la collecte de blé tendre, espèce la plus cultivée en bio. Commençons par observer la part du blé tendre vis-à-vis des surfaces et de la collecte totale de céréales bio.

Figure 6



La collecte en blé tendre se situait autour de 25 000 t/an, lors des récoltes 1999 à 2001. la part du blé tendre dans la collecte diminue au cours de cette période, elle chute de 49% en 1999 à seulement 28% pour la récolte 2001. Ce phénomène est certainement lié à la possibilité nouvelle de valoriser les grains en 2<sup>ème</sup> année de conversion dans la filière alimentation animale bio. Certains agriculteurs ont préféré valoriser leur production avec des céréales secondaires, plutôt que de produire du blé C2 non valorisable en meunerie.

En 2002-2003, la collecte de blé atteint 52 604 tonnes soit le double des campagnes précédentes, d'une part grâce aux bonnes conditions climatiques qui ont favorisé l'ensemble des céréales, mais aussi du fait d'une forte diminution des prix du maïs<sup>67</sup>. La filière est alors devenue autosuffisante en blé bio, mettant fin aux importations en provenance d'Italie et d'Allemagne principalement<sup>68</sup>.

Le graphique ci-dessus montre que la part du blé tendre dans les surfaces cultivées en céréales est relativement stable au cours des années 2000, autour de 30% (l'écart-type de la série de données est de 2.49, soit un coefficient de variation de 8%). La part de blé dans la collecte est plus variable : elle a oscillé entre 30 et 50% au cours des dernières années (écart-type de la série de données : 6.93, coefficient de variation de 16%).

La part de blé dans la collecte est toujours supérieure à la proportion en surfaces. En effet, s'il est important de pouvoir valoriser l'ensemble de la rotation culturale (céréales secondaires, légumineuses,...), la valorisation du blé tendre dans une rotation reste fondamentale pour équilibrer le revenu des agriculteurs : c'est une culture à haute valeur ajoutée. Les céréales autoconsommées pour l'élevage sont plutôt les céréales secondaires, et le blé tendre est en général du blé panifiable destiné à la meunerie. Depuis 2001/2002, la part de blé tendre dans la collecte augmente sensiblement, ce qui est certainement dû à

<sup>67</sup> David, Viaux, Meynard, opus cité

<sup>68</sup> Hamm et al, 2002, cité dans David, Viaux, Meynard, opus cité

l'engouement de filière pain/boulangerie pour l'agriculture biologique. Cette céréale est de plus en plus demandée et de mieux en mieux valorisée, ce qui explique sa part croissante dans la collecte. La collecte totale augmente également, mais ces deux phénomènes ne sont statistiquement pas corrélés (coefficient de corrélation = 0.40).

### 2.3.2 Répartition géographique de la collecte

Les organismes collecteurs sont tenus de déclarer les quantités de céréales bio collectées auprès de FranceAgriMer, qui peut alors recenser les données géographiques dans son fichier national. La filière bio concerne encore de très faibles volumes dans certaines zones, et le détail des tonnages collectés par département est confidentiel. On peut toutefois obtenir le détail au niveau régional (cf. annexe 8). Notons que seulement 16 Régions métropolitaines ont été renseignées pour 2007-2008.

Au cours de la campagne 2007/2008, les trois premières régions (Bretagne, Rhône-Alpes, Pays de Loire) représentaient 42% de la collecte française de céréales bio. Les 13 régions suivantes n'ont collecté qu'entre 2000 et 10000 tonnes de céréales bio. On suppose que les régions pour lesquelles les données ne sont pas renseignées ont une collecte bio faible, voire nulle. La collecte de céréales bio est relativement diffuse sur le territoire français, avec des régions pionnières qui ne correspondent pas aux zones traditionnelles de grandes cultures céréalières.

Il nous faut toutefois pondérer ces chiffres par quelques éléments de contexte : la récolte 2007 fut particulièrement mauvaise (cf 2.3.1). En conséquence, la collecte dans les régions d'élevage a fortement diminué - les éleveurs livrant des céréales une fois les besoins de l'exploitation remplis tandis que les exploitations spécialisées en grandes cultures livreront quoi qu'il arrive. La collecte de 2007 aurait sans doute pu être encore plus élevée dans les régions d'élevages (Bretagne, Pays de la Loire, Midi-Pyrénées, axe Nord-Ouest/Sud-Est), sans l'impact des aléas climatiques.

De 1999 à 2004, la collecte de céréales bio était principalement concentrée dans l'Ouest de la France (Bretagne, Pays de Loire et Poitou-Charentes), la région Midi-Pyrénées et la région Rhône-Alpes.<sup>69</sup> Elle reste aujourd'hui plus importante dans ces régions que dans le reste de la France, mais la dispersion des tonnages collectés est aujourd'hui plus grande. Ce phénomène est dû à l'augmentation du nombre de collecteurs bio (29 collecteurs supplémentaires déclaraient une collecte bio en 2000<sup>70</sup>), qui a permis d'assurer un débouché à la production de céréales bio dans des régions où elle était encore très limitée, comme en Auvergne, en Région Centre ou dans les régions traditionnellement céréalières (cf. annexe 9). En effet, sans structure de collecte, les producteurs doivent pouvoir stocker leurs céréales sur l'exploitation ; or, tous ne disposent pas de l'infrastructure nécessaire. La possibilité de collecte à proximité est un levier à la conversion pour les petites exploitations. Cette augmentation du nombre de collecteurs a également un effet sur les prix : l'exacerbation de la concurrence entre collecteurs peut faire sensiblement augmenter le prix de vente des producteurs<sup>71</sup>.

---

<sup>69</sup> David, Viaux, Meynard, opus cité

<sup>70</sup> David, opus cité

<sup>71</sup> David, opus cité

Depuis 2003 cependant, le nombre de collecteurs diminue, passant de 136 à 112 pour la campagne 2007/2008. Deux éléments peuvent l'expliquer : certaines structures de collecte peuvent fusionner ce qui donne lieu à la constitution de véritables bassins de collecte autour de grosses structures ayant un rayonnement géographique assez étendu et trans-régional. Il peut aussi arriver qu'un collecteur arrête l'activité bio pour la déléguer à un autre collecteur, spécialisé, afin de continuer à satisfaire ses adhérents (cf 2.3.3). La collecte est dans une phase de concentration, ce qui n'est pas forcément synonyme d'une moins bonne répartition territoriale de la collecte. Dans le nord de la France (Champagne Ardennes, Nord Pas-de-Calais) la collecte est très peu présente, les organisations de producteurs bio y sont par ailleurs très rares. Du reste, d'après la FNAB<sup>72</sup>, des initiatives de regroupement de producteurs sont en cours.

Enfin, concernant l'envergure de ces structures de collecte, penchons nous sur une comparaison intéressante entre structures bio et conventionnelles. Un collecteur bio collecte en moyenne 960 tonnes par an (pour 2007, mauvaise année), sur 44 exploitations. En conventionnel, un collecteur réunira en moyenne 70.438 tonnes sur 271 exploitations. On peut voir à travers ces chiffres que l'activité de collecte est bien plus concentrée dans le domaine conventionnel (cf. tableau de données en annexe 10).

Tous les acteurs rencontrés s'accordent à dire que la collecte bio dans les grandes régions céréalières gagnerait à être structurée, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. Les collecteurs situés dans des zones où l'élevage est peu développé ont des difficultés à valoriser tous les produits de la rotation culturale. Une coopérative du Nord-Est a dû par exemple vendre des céréales destinées à l'alimentation animale (maïs, triticales, blé fourrager) en Bretagne par manque de débouché à proximité. Les coûts supplémentaires liés au transport se répercutent alors sur l'aval, jusqu'au prix du produit final. Par ailleurs, les collecteurs proches des frontières allemande, belge et luxembourgeoise ont souvent des débouchés dans les pays limitrophes. Cette pratique, moins coûteuse en transport, plus écologique que l'acheminement des produits dans les zones d'élevage à l'ouest de la France, expose directement les producteurs français à la concurrence féroce des autres pays de l'Union Européenne. Cette année certains collecteurs avouent avoir été à court de débouchés, les acheteurs de l'aval s'étant fournis plus tôt et à très bas prix auprès de producteurs italiens.

Dans de nombreux cas, la vente directe de céréalier à éleveur pourrait être une alternative, mais l'élevage est quasiment absent de certaines régions : encore faut-il pour développer de telles pratiques que des élevages bio existent à proximité. Ainsi, au delà de cela, le point faible principal de la collecte de céréales bio reste la faible densité de producteurs et les petits volumes, qui entraînent des coûts logistiques élevés tout au long de la filière. A titre d'exemple, une coopérative bio a déclaré avoir les tonnages d'une coopérative cantonale conventionnelle pour une aire géographique 14 fois plus vaste !

Une solution intéressante pour assurer un meilleur maillage et une meilleure structuration de la filière sur le territoire français pourrait être l'union de sections bio de coopératives conventionnelles. En effet, et nous allons détailler ce point dans le paragraphe suivant, de tels rapprochement permettraient à la filière de bénéficier à la fois de l'infrastructure de collecte de coopératives conventionnelles déjà ancrées sur le territoire, et du savoir-faire de spécialistes de la collecte de céréales bio ; de quoi permettre une augmentation rapide ses volumes de collecte.

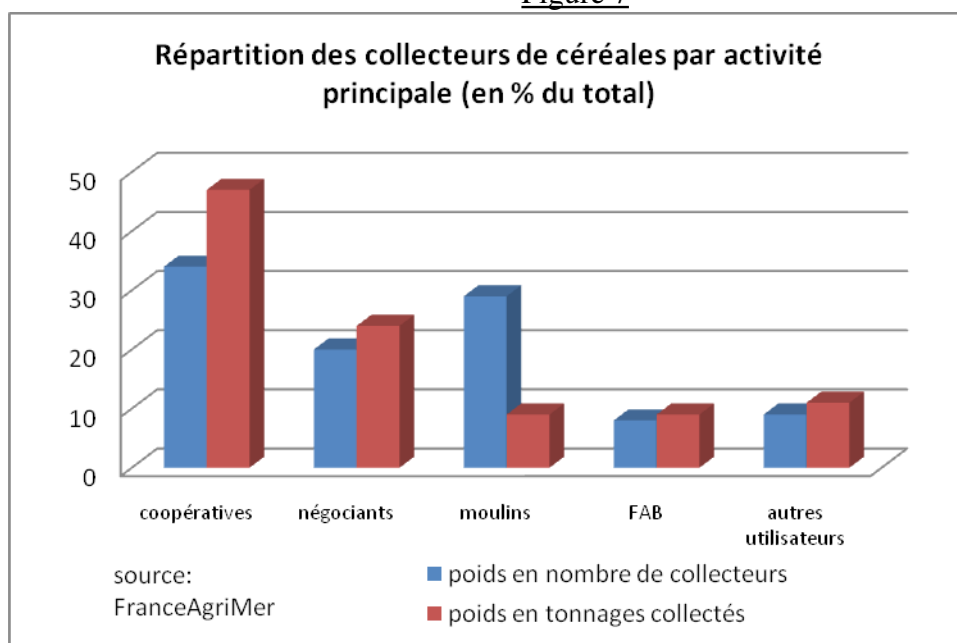
---

<sup>72</sup> Cf. tableau des experts rencontrés

### 2.3.3 Identification des acteurs : négociants, coopératives et transformateurs primaires (moulins et FAB)

#### 2.3.3.1 Les différents circuits de collecte

Figure 7



Les céréales bio doivent obligatoirement être collectées par un organisme collecteur agréé par FranceAgriMer, qui remplit des conditions techniques et respecte certaines règles de paiement au producteur. Sur les 112 organismes collecteurs bio déclarés en 2007/2008, 34% étaient des coopératives et 20% des négoces privés. Les organismes collecteurs ont bien souvent recours à des courtiers dans leur relation aux transformateurs (cf. schéma en annexe 11). Les courtiers interviennent aussi au niveau des agriculteurs pour la vente directe agriculteur/transformateur (le courtier peut alors être agréé collecteur, sans toutefois qu'il ait à manipuler véritablement la marchandise). Certains moulins et certains FAB peuvent également être agréés collecteurs. Ils représentaient respectivement 29% et 8% des collecteurs en 2007/2008. Le tonnage moyen des coopératives et des négociants est plus élevé que celui des moulins et des FAB, pour qui la collecte n'est pas l'activité principale. En alimentation humaine, certains moulins de petite taille pratiquent l'achat et la vente directe (respectivement aux producteurs et aux consommateurs), au lieu de vendre à un transformateur comme indiqué sur le schéma. En alimentation animale, il y a peu de vente directe car elle est moins valorisée (peu de valeur ajoutée). Sur l'ensemble des 112 collecteurs de la campagne 2007/2008, 29 étaient spécialisés en bio et 83 étaient mixtes : l'activité bio vient alors en complément de la collecte conventionnelle. Quoi qu'il en soit, très peu de données sont aujourd'hui disponibles sur la structure de ces collecteurs bio, faibles en taille et en nombre.

Concernant l'exportation, le passage par un collecteur est obligatoire. L'organisme de collecte vend ensuite à un exportateur, un négociant international. Certaines grosses coopératives et certains gros négoces ont le statut de négociants internationaux.



- Relations de proximité avec les producteurs-collecteurs

Un producteur peut avoir le statut d'agriculteur collecteur, il est alors commerçant. Cela change son statut juridique, notamment par rapport à la mise en marché de produits alimentaires. Il peut alors vendre sa collecte à n'importe quel acteur (transformateur, distributeur, etc). La vente directe des producteurs de céréales aux éleveurs concerne principalement les mélanges céréaliers comme les mélanges 3 céréales ou les mélanges céréales/pois, et dans une moindre mesure les céréales secondaires et les oléo protéagineux. Il s'agit de relations de proximité, qui créent à l'échelle du territoire une complémentarité agronomique et économique entre l'élevage et la culture.

Ce type de circuit reste relativement marginal : la vente directe de blé entre exploitations n'est pas autorisée pour le blé (loi d'organisation des marchés des céréales de 1936), un organisme agréé collecteur par FanceAgriMer devant obligatoirement servir d'interface ou au moins valider une facture. Il existe certainement des cas de livraisons sans déclaration, qui ne peuvent pas être estimées dans cette étude. Elles seront donc comptées dans l'autoconsommation. Les céréales destinées à l'alimentation animale hors vente directe sont collectées par des coopératives ou des négoce (qui ont une usine d'aliments du bétail intégrée ou vendent les céréales à un FAB), ou directement par une industrie privée de fabrication d'aliments du bétail qui est agréé organisme collecteur. L'information sur la part de FAB intégrés dans une coop, intégrés dans un moulin ou privés n'est pas disponible. Pour les céréales destinées à l'alimentation humaine, ce sont les mêmes voies de collecte : coopérative, négoce, vente directe ou moulin agréé collecteur.

La fabrication d'aliments à la ferme (FAF) concerne les éleveurs qui ont un atelier de fabrication d'aliments du bétail sur place. Ils peuvent utiliser des matières premières produites sur l'exploitation, ou les acheter à un collecteur s'ils n'ont pas assez de terrain ou qu'ils ont ponctuellement besoin de compléter pour des engraisements.

- Négoces et coopératives

La différence fondamentale entre négoce privés et coopératives réside principalement dans leur statut : les premiers sont des entreprises privées, les autres ont un fonctionnement coopératif. Leur rôle est identique auprès des agriculteurs : vente d'agrofournitures en amont, collecte, transport, stockage et commercialisation de la production en aval. Les négociants ont les mêmes débouchés que les coopératives. Pourtant, leur place n'est pas la même au sein de la filière pour de nombreuses et subtiles raisons.

Leur engagement dans l'agriculture biologique est cependant légèrement différent : les données sur les négoce ayant une activité bio sont inexistantes<sup>73</sup>, mais à dire d'expert tous les négoce qui collectent des céréales bio sont mixtes et leur intérêt pour ce secteur semble récent, tandis qu'on trouve des coopératives 100% bio, acteurs historiques des céréales bio. Les négoce ont démarré une collecte bio par demande de leurs clients – les agriculteurs – désireux de trouver un débouché pour leurs céréales bio. Une autre différence entre négoce privé et coopération conventionnels, qui doit se retrouver en bio, réside dans la taille moyenne des organismes de collecte : les négoce sont en moyenne plus petits que les coopératives. Leur statut de PME leur confère en effet un statut fiscal spécifique, avec des impôts supplémentaires par rapport au statut coopératif, qui rend l'investissement dans les structures de stockage plus difficile, la collecte bio devant être séparée physiquement du reste. A une

<sup>73</sup> Source : FNA (cf. tableau des experts rencontrés)

exception près, il n'existe pas de négoce qui soit à la fois collecteur et transformateur. Nous verrons plus loin que dans le système coopératif au contraire, il est fréquent de trouver dans la même structure une activité de collecte et de meunerie et/ou de fabrication d'aliments du bétail. Les coopératives sont par ailleurs souvent intégrées dans des grands groupes regroupant plusieurs activités.

La différence historique entre négoce et coopération, qui a disparu aujourd'hui<sup>74</sup>, résidait dans le mode de rémunération au producteur : en principe une coopérative pratique des « prix moyens », c'est-à-dire lissés sur tous les adhérents. Elle paye un acompte à la récolte et verse des compléments selon les bénéfices réalisés sur la vente de la production. Un négoce privé pratique traditionnellement le « prix ferme », c'est-à-dire un prix négocié à l'achat sur lequel on ne revient pas, quelle que soit la valorisation de la production en aval. Les coopératives ont toujours eu une petite partie des achats en prix ferme, qui est de plus en plus grosse. Aujourd'hui certains négociants pratiquent des prix moyens, certaines coopératives des prix fermes, si bien que la différence de rémunération de ces deux types de structure tend à disparaître. Les principes de base de la coopération, à savoir fidélité des adhérents et mutualisation des risques seraient à l'échelle nationale de moins en moins respectés. Si certaines structures fonctionnent encore en système coopératif, il apparaît qu'en général le choix du collecteur se fait plus sur l'offre commerciale (prix d'achat, collecte, services, transport, etc.), les relations historiques et la disponibilité sur le territoire que pour son statut privé ou coopératif. Ce phénomène, présent en conventionnel, l'est d'autant plus en bio car la disponibilité des collecteurs sur le territoire, et donc l'éventail de choix des producteurs, est faible.

### 2.3.3.2 *les typologies d'acteurs*

- Les négoce privés

Il est relativement difficile d'établir une typologie des négoce, tant ils peuvent être dissemblables en termes de taille et de fonctionnement, de l'agriculteur collecteur au négoce de grande taille. En conventionnel, les 50 premières entreprises réalisent 80% du chiffre d'affaires : il existe donc peu de très gros négoce et 450 entreprises se partagent les 20% restant. En France, la petite taille et la dispersion des négoce privés pour le conventionnel se retrouvent dans le secteur biologique, où l'absence de grosses structures est encore plus marquée. Les économies d'échelle réalisées dans le secteur conventionnel ne sont pour l'instant pas l'apanage des céréales bio, les coûts de collecte sont alors plus élevés et la différence de prix entre les céréales bio et conventionnelles à la sortie de l'organisme stockeur en est accentuée : pas de grosse structure dans ces conditions. De plus, il n'existe pas de négoce spécialisé dans le secteur bio, la plupart ayant connu une arrivée dans le secteur biologique plus tardive que les coopératives, après demande des clients - les producteurs de céréales<sup>75</sup>. Pour ces raisons, nous nous pencherons plus précisément sur une typologie des coopératives collectrices de céréales bio, parmi lesquelles on peut distinguer différents « profils-types ».

- Les coopératives historiquement spécialisées dans la bio (quatre coopératives contactées)

---

<sup>74</sup> Source : FNA (cf. tableau des experts rencontrés)

<sup>75</sup> Source : FNA (cf. tableau des experts rencontrés)

Certaines coopératives ont été créées par des producteurs qui voulaient se mettre au bio mais n'avaient pas de structure de collecte, dans les années 1980/1990. Ce sont des coopératives 100 % bio, uniquement tournées vers la valorisation des productions biologiques. Elles jouissent souvent d'un mode de gestion transparent et d'une tendance à contractualiser avec l'amont et l'aval supérieurs à la moyenne. Leur approche est qualitative, privilégiant des partenariats historiques en circuit court ou avec les magasins Biocoop. On retrouve ces coopératives dans des contrats tripartites entre organisme de collecte, transformateur et distributeur.

L'inconvénient principal de ces coopératives est leur capacité de stockage limitée (le tonnage des coopératives contactées va de 3000 à 10 000 tonnes par an). L'impossibilité d'augmenter les volumes de collecte peut alors être un frein au développement de la filière. Certaines de ces coopératives louent des silos à des coopératives conventionnelles, mais parfois ne peuvent pas collecter à la moisson par risque de mélange avec la collecte conventionnelle. Les producteurs doivent pouvoir stocker sur la ferme ou chez un voisin possédant l'infrastructure nécessaire, au moins jusqu'au début du mois d'octobre, faute de quoi la production bio est perdue. Une partie de la collecte de ces coopératives est enregistrée par celles-ci mais passe directement de la ferme à un autre agriculteur adhérent, un FAB, ou un meunier. Notons que des économies sont réalisées au niveau du transport. Les coopératives sont en général assez optimistes sur la dynamique de conversion, mais faute de capacité de stockage les agriculteurs ne peuvent pas se convertir : c'est l'un des premiers blocages d'augmentation des flux de collecte.

A moins de s'organiser de façon à ce que le minimum de céréales passe réellement par l'unité de stockage de la coopérative, ou bien de trouver de nouveaux sites de stockage auprès de groupes conventionnels, les perspectives de développement de ce type de structure sont assez limitées.

- Les Groupements d'Intérêt Economique (GIE)

Les GIE de producteurs sont des structures plus petites. Elles ont souvent démarré autour d'un projet spécialisé (par exemple dans la production de soja, la valorisation des légumes secs, etc.) et n'ont, dans un premier temps, pas commercialisé l'ensemble de la production de leurs adhérents. Ces structures sont généralement orientées vers l'apport d'une valeur ajoutée, vers des débouchés de proximité et ne manipulent pas de gros volumes. Ces caractéristiques peuvent toutefois varier avec l'évolution du marché. A dire d'experts<sup>76</sup> (FNAB), les coopératives historiques et les GIE représentent environ 30% de la collecte biologique.

- Les coopératives conventionnelles qui délèguent à une spécialisée bio

Certaines coopératives conventionnelles ont commencé à collecter des céréales bio dans les années 1990/1995 à la demande des adhérents, mais l'atelier bio s'est souvent révélé assez complexe à gérer (nettoyage, stockage à part, difficultés dans la régularité de l'approvisionnement, en qualité et en quantité etc). Devant la lourdeur du cahier des charges, elles ont parfois recours à des coopératives historiques pour collecter les céréales bio de leurs

---

<sup>76</sup> Entretien avec un expert de la FNAB (cf. tableau des experts rencontrés en annexe)

adhérents à leur place. Les agriculteurs sont toujours sous contrat avec leur coopérative, mais remettent leur production à une autre.

- Les coopératives conventionnelles ayant une section bio (quatre coopératives contactées)

Certains groupes coopératifs conventionnels ont créé une section bio à part, sorte de filiale interne à la coopérative. L'initiative vient souvent d'une poignée d'adhérents. Puis, par un « effet boule de neige » et différentes incitations de la coopérative, la conversion d'autres adhérents permet d'augmenter les volumes. On peut considérer ces coopératives ayant une section bio comme une catégorie à part entière : leur politique est particulière, elle n'est pas complètement indépendante de la tutelle de la structure générale. Au sein du même groupe peuvent parfois être intégrés des outils de transformation comme la meunerie ou la fabrication d'aliments du bétail. Les coopératives contactées ont une collecte annuelle comprise entre 3000 et 15000 tonnes. Ces coopératives déclarent n'avoir aucun problème pour augmenter leur volume de collecte biologique. Elles ont des silos disponibles qu'il suffit de faire passer en bio.

- Les unions de sections bio entre coopératives conventionnelles (une coopérative contactée)

Certaines coopératives conventionnelles ont choisi de se regrouper pour constituer des unités spécialisées dans la collecte et la commercialisation des productions biologiques. Ce type de regroupement existe probablement dans le négoce privé, mais cette information n'a pas pu être vérifiée. Une coopérative de ce type a pu être contactée. Son historique est le suivant : à l'origine il y avait d'un côté une coopérative spécialisée bio d'une quarantaine de producteurs qui n'avait pas les moyens de poursuivre son développement, et de l'autre côté des coopératives conventionnelles sollicitées par leurs propres producteurs mais sans le savoir-faire pour y répondre. La coopérative historique a apporté son savoir-faire et les coopératives conventionnelles ont mis à disposition des moyens logistiques sur toute la zone - silos et matériel de transport. Ces regroupements de coopératives collectent également la production de nombreux adhérents de coopératives conventionnelles. Cette union de coopératives autour d'une activité bio présente un grand avantage, à savoir la possibilité de mettre à disposition de l'union des instruments de stockage adaptés, soit en basculant en bio des silos utilisés en conventionnel, soit en utilisant des petits silos abandonnés par l'activité conventionnelle qui préfère se regrouper sur des unités plus importantes.

Les unions de coopératives et les sections bio de grosses coopératives apparaissent les plus à même d'augmenter rapidement les volumes de collecte. Il existe toutefois un risque de perte du maillage territorial si la concentration des acteurs est trop importante.

## **2.4 La transformation et la distribution**

A ce stade de la filière, il convient de préciser deux points :

- Les céréales bio utilisées en France sont destinées à la fois à l'alimentation animale, à l'alimentation humaine ou à la vente de semences. Il est nécessaire d'étudier séparément ces trois secteurs car ils sont organisés de façon différente et ne concernent pas les mêmes variétés

- Pour la suite de l'étude (transformateurs, distributeurs, consommateurs), nous aborderons la question de la quantité de céréales transformées sur le territoire français : entrent donc en jeu les céréales importées de pays européens ou de pays tiers à l'Union Européenne. Nous chercherons à déterminer la quantité de céréales importées et exportées dans la partie suivante.

## 2.4.1 Le secteur de l'alimentation animale

On ne peut pas déterminer avec précision la proportion de chaque débouché du fait du manque de données. En effet, le chiffre des utilisations de la meunerie est ambigu pour des raisons que nous évoquerons dans le paragraphe suivant. De plus, le chiffre d'utilisation de céréales bio pour les semences n'est pas disponible : on ne peut en déduire quoi que ce soit. Les publications de FranceAgriMer sont détaillées pour le blé tendre, le maïs et le triticale, mais nous n'avons pu nous procurer les données agrégées pour l'ensemble des variétés de céréales bio. Nous retiendrons que les volumes de grains destinés à l'alimentation animale et humaine sont à peu près équivalents, et que le secteur de l'alimentation humaine est en forte croissance, l'alimentation animale se tournant vers l'importation.

### 2.4.1.1 Circuits commerciaux et typologie des acteurs

En 2007/2008, 14 FAB ont utilisé 58 854 tonnes de céréales bio. La principale céréale utilisée en alimentation animale est le maïs : 32 327 tonnes, soit 55% du total. Le blé tendre représente 21% des céréales utilisées en alimentation animale, mais sa proportion diminue d'année en année. En effet, l'utilisation de blé tendre en alimentation animale dépend du déficit en alimentation humaine. S'il y a un manque de blé tendre au niveau national, c'est l'alimentation animale qui est sacrifiée et le blé tendre est remplacé par du triticale ou du maïs. L'orge représente 13% des céréales mises en œuvre par les FAB, soit 46% de plus par rapport à la campagne précédente, et le triticale 8%. Plus la disponibilité globale en céréales est faible, plus la part du blé tendre en alimentation animale est réduite. A l'inverse, en situation de surproduction (cas observable en 2005/2006), le blé meunier peut être déclassé en fourrager, les transformateurs devenant plus exigeants sur les caractéristiques technologiques du blé panifiable, notamment la teneur en protéines.

Les chiffres de la campagne 08/09 ne sont pas encore arrêtés, mais les estimations laissent présager un recul de 22% des utilisations de blé tendre par les FAB<sup>77</sup> par rapport à 07/08. On note un report partiel sur le maïs, qui augmente de 9% dans la composition des aliments pour animaux. La progression du maïs est due au développement de l'élevage de poules pondeuses bio. Les experts prévoient un déclassement d'une partie du blé tendre meunier en blé tendre fourrager, ce qui rééquilibrera en partie les proportions du maïs et du blé chez les FAB. Notons enfin que la récolte 2007 ayant été particulièrement mauvaise, l'incorporation du blé tendre en alimentation animale avait déjà été fortement réduite (- 26.8% par rapport à 2006/2007), le secteur de la boulangerie, alors en gros déficit, étant plus rémunérateur.

<sup>77</sup> Prévisions de FranceAgriMer sur les 7 premiers mois de la campagne 2008/2009

En 2008, les  $\frac{3}{4}$  des aliments biologiques produits par les FAB étaient à destination de la filière avicole biologique et 11 % pour la filière porcine<sup>78</sup>. Les systèmes à l'herbe étant fréquents en élevage bovin biologique, cela ne représente pas un débouché très important pour les céréales bio.

La plupart des fabricants d'aliment bio sont mixtes : certains combinent le bio avec d'autres productions alternatives de type label rouge, et d'autres font du bio et du conventionnel. Un seul FAB est spécialisé en bio, il réalise 40% des tonnages. Certains contractualisent leurs approvisionnements (cf. schéma de la filière alimentation animale en annexe 12).. Ils se répartissent à peu près équitablement entre organismes privés et coopératifs<sup>79</sup>.

Il n'y a pas à ce jour de données exhaustives sur le sujet, d'autant plus que les stratégies d'approvisionnement sont très variables d'une année sur l'autre : comme nous l'avons vu précédemment, la quantité de chaque céréale recherchée par les FAB varie selon le niveau de récolte (en cas de pénurie, changement de composition des aliments ou importation), et le rapport de force commercial entre organismes stockeurs, FAB et éleveurs dépend de la disponibilité des céréales sur le marché. Les exemples de partenariats et d'intégration entre collecteurs, FAB et aval de la filière sont nombreux. Selon les relations historiques qui précédaient le passage à l'agriculture biologique et l'organisation du territoire, le nombre de cas différents est incalculable. Nous retiendrons que les relations commerciales et l'intégration des filières qui existent en conventionnel se retrouvent en agriculture biologique.

Prenons maintenant un exemple précis. Un groupement de producteurs de volailles et d'œufs a lancé un partenariat avec un FAB pour contractualiser 1700 ha de terres bio qui produiront les céréales nécessaires à la consommation des oiseaux. C'est un très bon exemple de sécurisation d'approvisionnements en matières premières biologiques. A l'heure actuelle (02/06/09), 1000 ha sont déjà concernés. Le contrat avec le céréalier a été établi pour 5 ans, avec un prix minimum garanti et un prix plafond. L'idée est de sécuriser les débouchés des céréaliers sur 5 ans dans un intervalle de prix pour les encourager à convertir leurs terres, et en même temps de sécuriser les approvisionnements des éleveurs de volailles en matières premières. Si le prix du marché est en-dessous du prix minimum il touche le prix minimum, si le prix de marché est supérieur il touche un bonus de 30 euros. Il ne pourra par définition pas toucher plus que le prix plafond. Ce type d'initiative, menée par le groupement de producteurs, n'est sans doute pas unique en France. Les grosses coopératives ont la capacité de faire aboutir des contractualisations semblables.

#### *2.4.1.2 La question du lien au sol : focus sur l'approvisionnement de la filière volaille*

Pour poursuivre sur la production avicole, la carte disponible en annexe 13, bien qu'incomplète, reflète bien la situation actuelle. Les entreprises de fabrication d'aliment à destination animale sont principalement situées dans les zones d'élevage. On compte ainsi une quinzaine de fabricants dans les trois départements que sont l'Ille et Vilaine, la Marne et les côtes d'Armor<sup>80</sup>. La production de volaille chair se concentre dans les Pays de Loire, la

<sup>78</sup> Eve Pottiez, stagiaire à l'ITAVI, à partir de Coop de France et SNIA, 2009

<sup>79</sup> Entretien avec des experts de l'ITAVI (cf. tableau des experts rencontrés en annexe)

<sup>80</sup> P-E Rouger, 2008 « Céréales biologiques : des coûts de production élevés dépendants du système » *mémoire réalisé lors d'un stage à Arvalis, Institut du végétal*

Bretagne et l'Aquitaine, production bio qui se superpose avec les zones de label. Les œufs sont principalement produits en Bretagne et en Rhône-Alpes ; dans la Drôme<sup>81</sup>.

Les efforts français en matière de lien au sol sont par ailleurs à souligner. Longtemps perçu comme une contrainte par certains opérateurs, il constitue à la fois un élément sécurisant pour les exploitants et un atout important en ces temps de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Nos voisins anglais par exemple, qui n'ont pas encouragé le lien au sol, se retrouvent face à une pénurie de matière première bio. Ils importent pratiquement toutes leurs matières premières. Cela constitue aujourd'hui un frein au développement des filières, avec un marché des matières premières bio assez tendu<sup>82</sup>. Pourtant, même en France, les experts de la filière volailles soulignent qu'un des freins majeurs au développement de cette production reste la disponibilité en matières premières bio. Les fluctuations des prix, indubitablement liées à la fragilité et à la jeunesse du secteur, présentent encore des risques importants ; en 2007/2008, le prix du maïs bio a progressé de plus de 50%, au double du conventionnel, avec les conséquences que l'on peut imaginer sur les productions animales.<sup>83</sup> Au delà des questionnements autour des fluctuations des prix, mais tout à fait liée, la problématique de l'importation de matières premières bio présente des risques en terme de sécurité sanitaire, d'image ou encore de bilan carbone.

Quelles perspectives pour la filière volaille ? Les éleveurs de volailles restent assez prudents pour le moment. La plupart des filières organisées ont encore du mal à développer de façon parallèle production animale et production végétale. Certes, l'exigence de non-mixité des ateliers a disparu (possibilité de développer un atelier poulets bio sans avoir de terres bio), mais ce n'est pas le modèle de développement souhaité. Les agriculteurs sont aujourd'hui conscients du risque que peut constituer le développement d'une production sans que l'approvisionnement en matières premières végétales soit assuré. Sans parler des appréhensions légitimes quant à la stabilité de la demande de volaille et d'œufs bio.

L'exemple anglais est instructif : le marché des volailles bio s'y est totalement écroulé. Deux causes à cela : la crise économique qui a précipité la demande à de très bas niveaux et la difficulté de trouver des productions végétales bio relativement peu coûteuses. Beaucoup d'éleveurs ont alors abandonné la bio pour retourner à l'élevage « plein air ». La filière volaille, en Angleterre comme en France, reste une filière vulnérable qui peut facilement basculer, en grande partie du fait d'une structuration de la filière d'approvisionnement en céréales encore bien fragile. De surcroît, les matières premières végétales bio sont insuffisantes (beaucoup d'importation), donc l'écart des prix entre bio et conventionnel a toutes les chances de se maintenir. Si les prix en bio augmentent encore, les éleveurs vont devoir augmenter les prix à la vente. Ce qui pourrait à terme décourager certains consommateurs, peu ménagés par des prix d'ores et déjà élevés. Notons qu'une telle crise de la filière volaille bio pourrait, par répercussion, entraîner une situation de surplus pour les céréales, une chute des prix, et une difficulté nouvelle pour les céréaliers bio. Pour la filière volaille bio, un « développement oui, mais développement prudent »<sup>84</sup>.

Rien de comparable avec l'Angleterre, mais pourtant, la France reste très mal positionnée dans la production de protéines végétales. Les importations massives de soja depuis l'Amérique du Sud en sont l'expression.

---

<sup>81</sup> Entretien avec des experts de l'ITAVI (cf. tableau des experts rencontrés en annexe)

<sup>82</sup> Entretien avec des experts de l'ITAVI (cf. tableau des experts rencontrés en annexe)

<sup>83</sup> Evaluation de la consommation alimentaire biologique – AND-International / Agence bio - 2009

<sup>84</sup> Entretien avec des experts de l'ITAVI (cf. tableau des experts rencontrés en annexe)

## 2.4.2 Le secteur de l'alimentation humaine

### 2.4.2.1 La meunerie

La principale céréale utilisée en meunerie bio est le blé tendre (93%), viennent ensuite l'épeautre, le sarrasin et le seigle. La totalité de la farine est destinée à l'alimentation humaine, sauf cas exceptionnel de déclassement. Les sous-produits de la meunerie (sons et issues) sont utilisés en alimentation animale. Les variétés de blé les plus utilisées en meunerie sont Renan, Soissons et Camp-Remy<sup>85</sup>.

Il est difficile de connaître la quantité de céréales mises en œuvre par la meunerie sur le territoire français. En effet, pour la campagne 2007/2008, les données fournies par FranceAgriMer sont contradictoires : on peut y lire le chiffre de 47 833 tonnes, mais aussi de 65 199 tonnes, dans deux tableaux de données différents. Pour les sorties de farine – différentes utilisations - le total s'élève dans les deux cas à 64 104 tonnes. Il est impossible que seulement 47 833 tonnes de grains donnent plus de 64 000 tonnes de farine : le chiffre de sortie de farine devrait être inférieur aux utilisations de grains à cause de la perte d'une partie du grain lors de la mouture. On ne retiendra pas ce premier chiffre. Peut-être que cette donnée ne prend en compte que la farine effectivement moulue par les moulins français, qui en importeraient pour en revendre (ce qui expliquerait que les sorties de farine soient supérieures à la quantité de grains mis en œuvre). Ou bien que seuls les grains issus de la collecte soient comptabilisés, tandis que l'autre donnée comprend les importations. Quoi qu'il en soit, cet exemple souligne une fois de plus la difficulté à trouver des données fiables et claires dans le secteur des céréales biologiques.

Les données de l'Agence Bio pour 2007/2008 ne sont pas encore publiées, mais deux remarques peuvent être formulées sur les données des années précédentes. D'une part la différence entre grains écrasés et sorties de farine semble très élevée : d'après l'Agence bio les moulins ont moulu 56 538 tonnes de grains, et le total des sorties de farine est de 47 177 tonnes. Cette différence est certes due à la perte d'une partie du poids du grain dans le processus de meunerie, mais on peut aussi supposer qu'une partie de cette différence est liée à l'activité des paysans boulangers qui font moudre par un moulin et récupèrent la farine ensuite, sans qu'elle ne soit comptabilisée dans les sorties de farine du moulin. D'autre part, les chiffres de sortie de farine de l'Agence Bio sont bien inférieurs à ceux de l'ONIGC : pour 2006/2007, 47 177 tonnes de farine utilisées au total, contre 54 451 pour l'ONIGC. Face à cette dualité, nous utiliserons les données de l'ONIGC, les plus récentes possibles, car l'Agence Bio déclare se baser sur ces mêmes données pour publier les siennes. Pour 2007/2008, nous garderons le chiffre de 65 199 tonnes de grains bio mis en œuvre par la meunerie, et de 64 104 tonnes de farine sorties des moulins. Pour la campagne 2008/2009, on prévoit une augmentation de 7,7 % de mise en œuvre de céréales bio chez les meuniers, d'après les résultats des 7 premiers mois de campagne. La croissance de la filière, sur les deux dernières années, atteindrait alors 22,9%<sup>86</sup>.

#### 2.4.2.1.1 Caractéristiques générales des moulins bio

<sup>85</sup> Fischer, Bar-l'Helgouac'h, Rathier, Chiron, 2007 « Etat des lieux des pratiques meunières et boulangères biologiques en France. Première partie : la meunerie bio » *Revue Industrie des Céréales* N°154, août-septembre-octobre 2007, pages 29 – 32

<sup>86</sup> Prévisions de FranceAgriMer sur les 7 premiers mois de la campagne 2008/2009



Pour la campagne 2007/2008, 68 moulins ont donc écrasé 65 199 tonnes de céréales biologiques. En 2004 ils étaient 92 en activité<sup>87</sup> pour 49 700 tonnes : l'activité de meunerie à connu un fort mouvement de concentration en quelques années. En effet, l'éparpillement de la production, les faibles volumes mis en œuvre, l'irrégularité des approvisionnements (en volume et en qualité) et la nécessité de séparer physiquement les grains bio du reste, rendent la meunerie bio difficilement rentable sur des petits volumes. Elle reste malgré tout nettement moins concentrée que dans certains pays européens (Danemark ou Royaume-Uni par exemple) où seulement 2 à 3 moulins gèrent l'ensemble des céréales bio au niveau national<sup>88</sup>. En conventionnel, en France, pour l'année 2007, 471 moulins ont écrasé 8 618 000 tonnes de grains<sup>89</sup>, soit une moyenne de 18 297 tonnes par moulin (chiffre en augmentation ces 20 dernières années). En bio la moyenne est de 959 tonnes par moulin en activité. Ces chiffres nous éclairent sur le fait que malgré une tendance à la concentration, la meunerie bio reste presque vingt fois moins concentrée qu'en conventionnel. De nombreux petits moulins bio sont encore en activité.

Cependant, pour pondérer ces chiffres, il faut noter que certains meuniers enregistrés auprès de l'ONIGC comme ayant une activité bio n'écrasent en réalité plus de farine bio : ils achètent la farine à des moulins bio en activité pour la vendre à leurs clients boulangers restés dans le secteur bio. En 2006/2007 sur les 169 moulins impliqués dans la filière bio, 72 avaient réellement une activité bio. Ce phénomène de spécialisation des outils explique la concentration de l'activité. Grâce à l'activité de revente de farine bio de certains moulins, les boulangers rencontrent peu de difficultés d'approvisionnement en farine.

Enfin, pour être complet, évoquons la problématique d'approvisionnement des moulins. Une enquête menée auprès de 32 minoteries<sup>90</sup> (50% des acteurs et 75% du blé bio écrasé en 2004) montre que 25% des meuniers les plus petits (moins de 400 tonnes mises en œuvre par an) s'approvisionnaient directement auprès des agriculteurs. Pour les grosses structures, les coopératives et les négoce constituent un intermédiaire essentiel : selon cette même étude, la moitié des plus gros moulins s'approvisionne exclusivement auprès d'organismes stockeurs, l'autre moitié combine l'approvisionnement auprès d'organismes stockeurs et l'approvisionnement local.

#### 2.4.2.1.2 Répartition géographique de la meunerie bio

D'après l'Agence bio, en 2007 les régions les plus riches en moulins bio étaient les Pays de Loire (15%), Midi-Pyrénées (13%) et Rhône-Alpes (13%) (cf. annexe 15). Ces chiffres correspondent aux principales zones de production et de collecte de céréales bio (quart Nord-Ouest de la France et axe Toulouse-Lyon). L'Ile-de-France comprend seulement 4% des moulins bio, mais 20% du total des mises en œuvre, avec des structures de plus grande taille. L'activité de meunerie bio est donc répartie sur le territoire mais relativement concentrée en termes de quantités. Elle se situe hors des zones traditionnelles de grandes cultures céréalières.

Certaines régions sont déficitaires en ateliers de première et deuxième transformation avec une filière meunerie peu ou pas développée. Selon la FNAB<sup>91</sup>, le déficit ne s'explique pas vraiment en terme d'organismes de collecte, mais plutôt en terme de partenariats avec la

<sup>87</sup> chiffres agence bio 2004, d'après les données de FranceAgriMer

<sup>88</sup> David, Viaux, Meynard, opus cité

<sup>89</sup> source: agreste graphagri « L'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires 2009 »

<sup>90</sup> Coulombel, Chiron, opus cité

<sup>91</sup> Cf. tableau des experts rencontrés en annexe

filière aval (aujourd'hui tout agriculteur bio qui fait des céréales trouve une solution de collecte, mais pas forcément une valorisation satisfaisante du produit). Prenons des exemples concrets. Dans la région Poitou-Charentes, la collecte fonctionne, une coopérative bio se met actuellement en place, mais il manque encore des outils de première et deuxième transformation, il y a peu de moulins. De même « *la filière céréales bio du Centre souffre du manque de meuniers locaux puisque les principaux outils dédiés au bio se situent dans les régions voisines (Ile-de-France, Pays de la Loire, Auvergne)*<sup>92</sup> ».

Sur les quatre moulins contactés, tous déclarent avoir des difficultés d'approvisionnement en céréales bio, en qualité et/ou en quantité, ce qui cependant n'est pas représentatif. En général ils s'approvisionnent à l'échelle nationale, voire locale quand c'est possible. En cas de pénurie ils se tournent vers les pays voisins (Italie et en Allemagne principalement). Tous déclarent importer selon la qualité et la quantité disponible en France, mais soulignent le coût supplémentaire du transport. Un des moulins déclarait s'approvisionner à hauteur de 20% à l'étranger. Les ventes sont rarement régionalisées. Sur les quatre moulins, tous déclarent avoir exporté de la farine, trois continuent de le faire, pour conserver des relations commerciales avec des clients de longue date : Espagne, Belgique, Angleterre, voire même Japon. Ceci peut expliquer le déficit apparent en moulins dans certaines régions.

#### 2.4.2.1.3 Typologie des moulins bio

On retrouve à peu près les mêmes circuits qu'en meunerie conventionnelle, à l'exception des meuniers artisanaux (à une ou deux meules de pierre). D'après P. Viaux<sup>93</sup>, certains moulins qui avaient été abandonnés par la filière conventionnelle ont même été réhabilités pour produire de la farine bio.

Il est difficile de distinguer des « profils-types » de moulins, la seule distinction claire étant d'un côté ceux qui écrasent des céréales bio, de l'autre ceux qui ne font qu'acheter et revendre la farine. Une autre distinction possible est le type de mouture : sur meule de pierre (plus artisanal, plus coûteux, plus de qualités nutritionnelles, cohérent avec des préparations au levain) ou sur cylindre. Les deux procédés de mouture semblent également répandus au sein de la filière bio<sup>94</sup>, de nombreux moulins pratiquent les deux techniques, certains sont spécialisés. Dans l'ensemble les moulins bio produisent une grande variété de farines : un moulin contacté affirme commercialiser de 100 à 150 produits différents !

Les quatre moulins contactés écrasent entre 7 000 et 15000 tonnes de céréales par an, trois sur quatre sont mixtes et tous ont une activité bio depuis plus de vingt ans, le plus récent ayant démarré son activité en 1984. Ils s'approvisionnent auprès d'organismes stockeurs (négoce et coopératives), et pour certains – souvent de plus petite taille – directement auprès de producteurs. Dans ce cas, ils sont agréés organismes de collecte. Dans un contexte d'évolution des prix à la hausse, ils affirment ne pas pouvoir contractualiser avant les semis. Tous déclarent fonctionner avec des contrats sur les volumes, rarement sur les prix. Un moulin affirmait acheter en priorité aux producteurs directement avant de passer par des coopératives. Il déplorait cependant le comportement attentiste de certains producteurs qui ont tendance à spéculer sur la hausse des prix.

---

<sup>92</sup> « Grandes cultures bio – du grain à moudre » Bio centre mag' n°1 mai 2009

<sup>93</sup> Cf. tableau des experts rencontrés

<sup>94</sup> Fischer, Bar-l'Helgouac'h, Rathier, Chiron, opus cité

Concernant les exigences par rapport aux critères technologiques du blé (teneur en protéines, garantie de propreté et sécurité sanitaire des lots), certains déclarent renégocier les contrats avec les agriculteurs à la réception, si la qualité est mauvaise. D'autres déplorent que le prix ne soit pas assez influencé par la qualité du blé. Les exigences de qualité dépendent de la taille de l'atelier de fabrication (plus il est grand, plus la chaîne de fabrication est mécanisée donc intolérante aux irrégularités technologiques) et du type de produit fabriqué (pains précuits, biscottes, brioches, viennoiseries, ...) <sup>95</sup>. Par exemple certains fournils de grandes et moyennes surfaces exigent une teneur en protéines des blés autour de 12 %, alors que certains boulangers se contentent de 10% <sup>96</sup>.

Mais ici encore, tout est question de disponibilité des céréales : s'il y a déficit, les organismes stockeurs et les producteurs ont un rapport de force positif face aux moulins. Ils peuvent faire baisser le seuil de déclassement des blés de panifiable à fourrager. Les transformateurs deviennent alors plus tolérants face à la qualité, et adaptent un peu leur production. Cependant dans un contexte de prix élevé, l'approvisionnement des minotiers est difficile, alors qu'ils doivent continuer à fournir les industriels en aval. Dans la situation inverse, ils peuvent devenir plus exigeants et n'accepter que des lots à forte teneur en protéines et de qualité régulière. L'augmentation de la production et l'amélioration des variétés permettra d'atténuer, espérons-le, ces fluctuations qui détériorent les relations commerciales entre les différents échelons de la filière.

Les moulins doivent faire face à une forte demande de l'aval, qu'ils ne peuvent satisfaire de manière régulière. Si la demande poursuit sa croissance, le secteur de la meunerie semble prêt à pouvoir suivre le marché en augmentant les volumes mis en œuvre. Tous les moulins contactés sont prêts à augmenter les volumes ; certains ont déjà l'infrastructure disponible, d'autres ont évoqué des projets d'agrandissement. Selon un collecteur, il y a en France une quantité de petits moulins qui peuvent se mettre au bio si les volumes croissent. Reste à convaincre les grands groupes meuniers de s'intéresser à la filière.

Concernant l'avenir, presque tous déplorent le manque de matière première et le comportement attentiste de certains producteurs, qui rendent difficile et aléatoire l'approvisionnement des moulins. A cela s'ajoutent les difficultés évoquées plus haut (irrégularité des approvisionnements, nécessité de séparer physiquement le bio du reste, production éparpillée,...), ce qui a pour l'instant limité l'intérêt des grands groupes meuniers conventionnels pour les céréales bio. La plupart d'entre-eux préfèrent acheter et distribuer les farines biologiques sans les transformer. Or justement la meunerie bio n'est rentable qu'à condition d'écraser un minimum de volume ! Reste donc à convaincre, du moins sensibiliser, les grands groupes meuniers à l'intérêt de développer la filière.

#### 2.4.2.2 *La transformation secondaire*

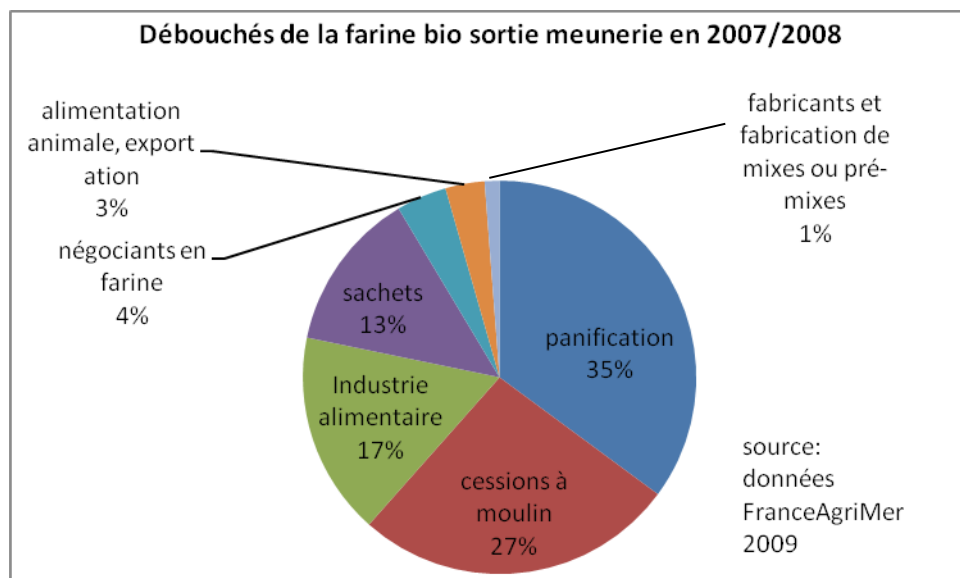
##### 2.4.2.2.1 Général

### Figure 8

---

<sup>95</sup> Fischer, Bar-l'Helgouac'h, Rathier, Chiron, opus cité

<sup>96</sup> Fischer, Bar-l'Helgouac'h, Rathier, Chiron, opus cité



Les débouchés des moulins contactés sont assez variés : boulangers artisanaux, industriels, GMS farine vrac (pour leur atelier de boulangerie) ou sac (vente aux particuliers), autres moulins revendeurs de farine bio, vente directe, distributeurs,... «*Tous les utilisateurs de farine* », pour reprendre le propos de l'un d'eux. Un moulin déclarait avoir des boulangers partenaires (contrat tripartite meunier/boulangier/organisme certificateur). En résumé, les relations commerciales semblent être les mêmes qu'en conventionnel. Il faudrait là aussi rencontrer un échantillon plus large et représentatif de moulins, notamment les moulins intégrés dans des filières locales.

On peut voir sur le graphique ci-dessus que le secteur de la transformation secondaire est principalement composé des boulangeries et d'industries alimentaires (biscotteries, biscuiterie et pâtes alimentaires). Les cessions à moulin, qui représentent 27% des sorties de farine, suivent ensuite les mêmes débouchés : panification, industries, sachets, mixes ou pré-mixes, et enfin alimentation animale, exportation ou négociants.

En 2007, parmi les 5031 préparateurs certifiés bio (entreprises de transformation, de conservation et de conditionnement de produits biologiques), 58% étaient dans le secteur de la boulangerie-pâtisserie et des pâtes alimentaires<sup>97</sup>. Les céréales pour l'alimentation humaine occupent donc une place importante dans le secteur de la transformation bio, en comparaison à la proportion de surfaces céréalières dans la SAU biologique qui est de 15,4%.

Ce nombre élevé d'entreprises est lié aux 1294 boulangeries et aux 1620 terminaux de cuisson bio (indépendants ou intégrés dans une GMS) qui maillent le territoire. On compte aujourd'hui 92 entreprises industrielles (boulangeries industrielles et autres industries utilisatrices de farine).

Nous n'avons pas pu nous procurer les données de répartition géographique des transformateurs secondaires de céréales auprès de l'Agence Bio. Nous pouvons tout de même affirmer à dire d'experts que les boulangeries et pâtisseries artisanales se situent autour des centres urbains – les régions les plus actives étant l'Ile-de-France, Rhône-Alpes, le Nord pas de Calais et les Pays de Loire<sup>98</sup>. Par exemple 59% des franciliens sont des consommateurs de pain bio (au moins une fois par mois), contre 42% en moyenne sur le pays<sup>99</sup>. Par ailleurs les

<sup>97</sup> source : agence bio chiffres 2007, à partir des données des organismes certificateurs

<sup>98</sup> Rouger, opus cité

<sup>99</sup> Agence bio/CSA, « baaromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France » Edition 2008

industries de transformation des céréales se situent à proximité des transformateurs primaires - principalement en Rhône-Alpes, Maine-et-Loire et en Vendée<sup>100</sup>.

#### 2.4.2.2.2 La panification

La filière panification bio est très diversifiée : le type de farine (farine sur meule ou sur cylindre, taux de blutage), de pétrissage (manuel ou industriel), de ferments (classiques ou naturels),... Toutes ces variables engendrent une grande diversité de pains bio sur le marché, et une grande disparité de prix selon les procédés et la main d'œuvre nécessaire. En 2000, l'ONIGC recensait déjà 1000 magasins certifiés en boulangerie artisanale bio et 12 boulangeries industrielles<sup>101</sup>.

On peut identifier différents circuits-types (cf annexe 14)

- le paysan boulanger, qui produit son pain, et le vend sur les marchés, à un dépôt ou directement à la ferme.
- l'artisan boulanger, qui achète la farine à un moulin et fait son pain. (les ateliers de boulangerie de grande surface, qui achètent la farine et font le pain sur place, peuvent être assimilés à des boulangers artisanaux)
- la boulangerie industrielle, qui produit du pain et des produits de boulangerie de façon industrielle. Le pain frais est vendu à des distributeurs (GMS, magasins spécialisés), sur les marchés ou plus rarement directement au magasin, les pains précuits sont vendus à des terminaux de cuisson qui peuvent être indépendants, franchisés, ou intégrés dans une grande surface.

D'après P. Viaux d'Arvalis<sup>102</sup>, la qualité de la farine est plus variable qu'en conventionnel, ce qui implique plus de technicité et de flexibilité de la part des opérateurs. D'après FranceAgriMer, en 2008, sur les 20 000 tonnes de farine bio sorties de la meunerie bio, 28% étaient destinées aux ateliers de boulangerie de grandes surfaces (contre 10% pour le blé conventionnel), 13% à la boulangerie et pâtisserie industrielle et 58% à la boulangerie et pâtisserie artisanale. Enfin, 1% était destiné au secteur public<sup>103</sup>.

- Boulangerie artisanale

D'après une étude du Synabio<sup>104</sup>, 1,4% des boulangeries artisanales en France, soit 500 environ, sont engagées dans le mode de production biologique. Le pain bio est sous représenté en boulangerie artisanale. Il existe environ une centaine de boulangeries artisanales spécialisées en bio dont le nombre croît assez lentement, et entre 300 et 400 boulangeries artisanales mixtes à petit volume bio, dont le nombre est en décroissance<sup>105</sup>.

L'ouverture d'un atelier bio en boulangerie artisanale présente en effet de nombreuses difficultés :

---

<sup>100</sup> Rouger, opus cité

<sup>101</sup> ONIGC 2000 cité dans David, opus cité

<sup>102</sup> Cf. tableau des experts rencontrés

<sup>103</sup> Fischer, Bar-l'Helgouac'h, Rathier, Chiron, opus cité

<sup>104</sup> SYNABIO « Développer le pain en boulangerie artisanale – les acteurs de la filière farine-pain » 2008

<sup>105</sup> SYNABIO, opus cité

- Le règlement européen exige que la production bio soit séparée de la production conventionnelle, dans l'espace (deux ateliers) ou dans le temps (se lever plus tôt). La fabrication de pain bio et conventionnel dans une même boulangerie entraîne des difficultés d'organisation et fait tourner les machines sur des petits volumes
  - L'espace disponible restreint dans une boulangerie (pour la production et pour la vente) limite la diversification des pains
  - La production de pain bio exige une bonne maîtrise des techniques de boulangerie
  - La certification a un coût non négligeable
  - Il est parfois difficile de trouver un moulin bio qui accepte de livrer des petits volumes de farine, ou de développer un nouveau produit si le meunier partenaire n'en a pas une vision très positive
  - La clientèle est encore restreinte en dehors des grandes agglomérations urbaines
  - Les meuniers, avec
- Boulangeries industrielles

Les boulangeries industrielles ont un atelier de panification industriel et des débouchés variés : magasins spécialisés, GMS, terminaux de cuisson. Un avis rendu par le ministère du travail (JO du 04/01/1998)<sup>106</sup> qualifie une boulangerie d'industrielle si elle comprend les quatre caractères suivants : quantité de farine panifiée supérieure à 450 tonnes par an, plus de 20 salariés, moins de 30% de ventes réalisées au détail, surface de cuisson supérieure à 30m<sup>2</sup>. Notons que certaines boulangeries ne remplissent pas ces quatre conditions sans pour autant être artisanales : la fabrication reste artisanale, mais la commercialisation se fait sur des réseaux industriels (livraison à la restauration collective, à des distributeurs). On peut les désigner comme des boulangeries semi-industrielles<sup>107</sup>.

- Atelier boulangerie de certaines GMS

Certains hypermarchés fabriquent leur propre pain bio (achat des ingrédients et fabrication du pain par un vrai boulanger) : ils fonctionnent comme des boulangeries artisanales, mais sur des plus gros volumes.

#### 2.4.2.3 *La distribution et la consommation*

Nous nous intéressons à la consommation de pain biologique.

##### 2.4.2.3.1 Les circuits de distribution du pain bio

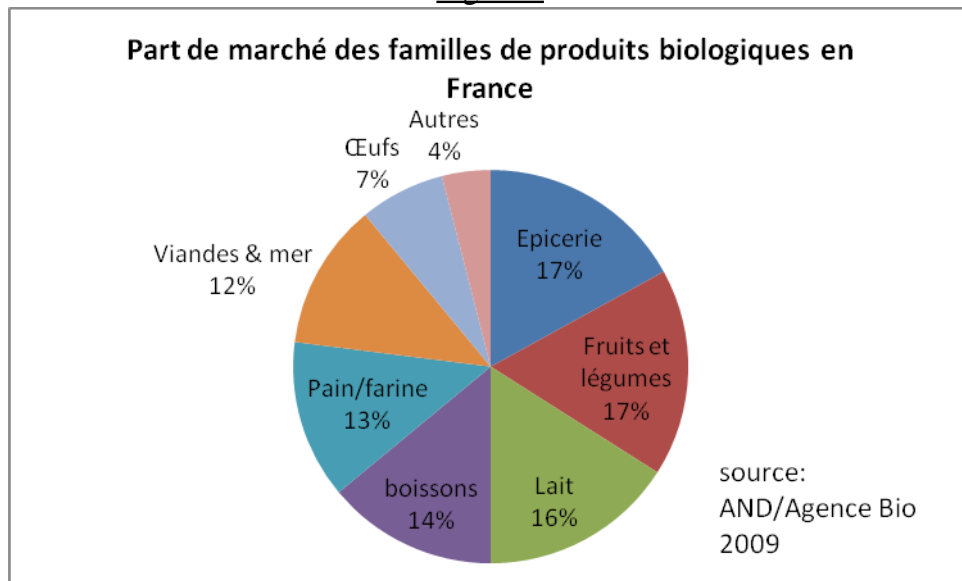
Le marché du pain et de la farine s'élevait à 330 millions d'euros en 2008, soit une croissance de 30% en valeur par rapport à l'année précédente<sup>108</sup>. Il existe toutefois un effet prix : l'augmentation du prix du blé tendre en 2007/2008 vient gonfler les chiffres. L'AND a estimé cet effet prix à 11% : la croissance du marché du pain et de la farine déflatée, c'est-à-dire une fois l'effet prix supprimé, est alors de 19%. Notons enfin que le pain et la farine représentaient 13% de l'ensemble du marché bio en 2008.

<sup>106</sup> « les cahiers de l'ONIC, la meunerie française », mai 2005, p 11 cité dans <sup>S</sup>YNABIO, opus cité

<sup>107</sup> Entretien avec un expert du SYNABIO (cf. tableau des experts rencontrés en annexe)

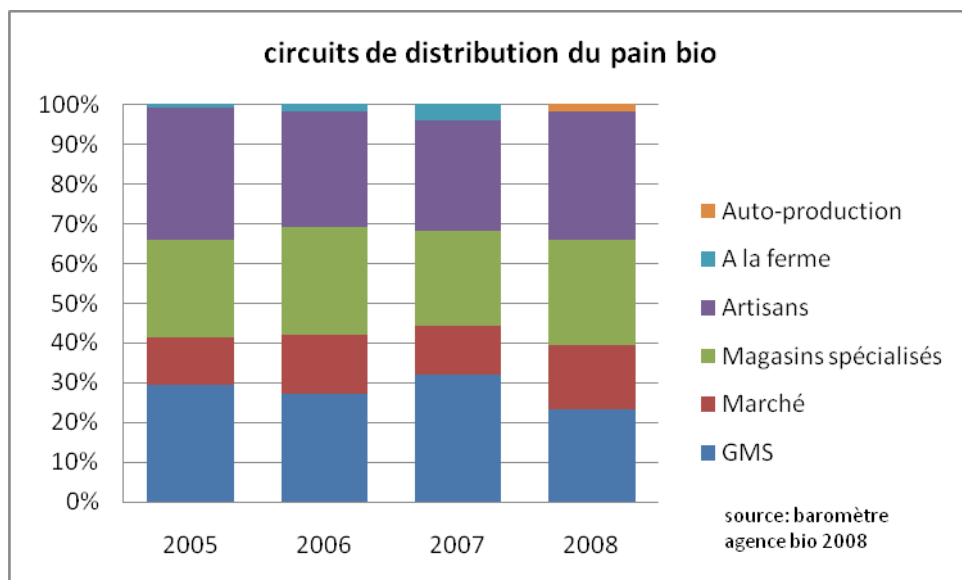
<sup>108</sup> Evaluation de la consommation alimentaire biologique – AND-International / Agence bio - 2009

Figure 9



Concernant les circuits de distribution du pain bio, les différentes sources d'information ne donnent pas les mêmes chiffres : ceci est dû à la définition des catégories de distributeurs, qui varie d'une étude à l'autre. Nous retiendrons les données du baromètre de consommation de l'Agence bio : premier « *baromètre de la perception et de la consommation des produits biologiques en France* » et créé en octobre 2003, il permet d'ores et déjà de prendre un peu de recul sur l'évolution des consommations. Il est construit sur un échantillon de 1050 personnes, représentatif de la population française.

Figure 10<sup>109</sup>



En 2008, 32% des consommateurs de pain bio l'achetaient chez un artisan, 26% en magasins spécialisés et 23% en grande surface. Les parts de marché des différents modes de commercialisation sont relativement stables, du moins pour les quatre dernières années. Les

109 Agence bio/CSA, « baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France » Edition 2008

données ne sont pas disponibles pour les années antérieures, mais à dire d'experts le développement du pain bio en grande distribution est assez récent. La tendance observable pour la majorité des produits bio, à savoir une croissance rapide de la distribution en GMS, n'est pas significative pour le pain bio. On note un certain attachement des consommateurs pour les boulangeries artisanales.

Selon l'AND, « *au total, l'ensemble des produits à base de céréales montrent une croissance des ventes d'environ 33% en GMS. La dérive des prix moyenne paraît de l'ordre de 20%, soit la moitié de celle des farines utilisées.* »

#### 2.4.2.3.2 Caractéristiques de la demande et comparaison demande/consommation

Intéressons nous à la demande de pain bio. Elle peut être différente de la consommation réelle, d'un point de vue quantitatif (propension à consommer supérieure à la réalité, mais marché trop faible, prix trop élevés,...) et/ou qualitatif (nature de la demande différente de la consommation effective).

La grande majorité des acheteurs de produits bio (71%) ont déclaré avoir maintenu leurs dépenses en produits bio en 2008, 11 % les ont même augmentées, et 16 % seulement les ont diminuées<sup>110</sup>. Ces chiffres prennent toute leur signification dans un contexte général de diminution du pouvoir d'achat, même si les acheteurs bio ne sont sans doute pas ceux qui ont le plus à pâtir de la crise économique. 22% des consommateurs-acheteurs sont prêts à augmenter leur consommation de produits biologiques au cours des 6 prochains mois. Ils étaient 30% en 2007, cette diminution est probablement imputable à la diminution du pouvoir d'achat.

Le premier facteur qui pourrait inciter de nouveaux consommateurs à acheter des produits bio est la baisse des prix (raison citée dans 96% des cas). Les autres principales motivations sont la disponibilité croissante en magasin ou une étendue de gamme plus large. Seulement 2% des gens estiment que le pain bio est difficilement accessible en 2008. On en déduit que la réduction de la différence de prix entre pain conventionnel et pain bio est le principal levier pour une augmentation future de la consommation de pain bio. Depuis quelques années, notons tout de même que malgré des prix relativement élevés, la filière connaît un engouement important. Depuis 2005, chaque année environ 30% de consommateurs déclarent vouloir augmenter leur consommation de pain bio. La demande est donc supérieure à la consommation effective de pain bio. Toutefois, ces éléments sont déclaratifs et il y a indubitablement des décalages entre ceux ci et leur traduction dans la réalité.

Venons en maintenant aux caractéristiques de ce marché. D'après B. Sylvander, la « déferlante » des produits bio, et du pain bio en particulier, est similaire à l'arrivée d'un nouveau produit en industrie : la concurrence est encore faible, l'offre est limitée, les prix sont élevés car il y a des investissements à amortir. Ensuite la progression de la demande, l'arrivée de la concurrence et les économies d'échelle font baisser les coûts. Selon lui, le marché des produits bios doit passer par ces étapes pour « *devenir un véritable segment du marché* » et ne pas « *demeurer à l'état de créneau* ». Au regard des motivations des consommateurs à consommer du pain bio meilleur marché, on peut prévoir que l'augmentation des volumes de

---

<sup>110</sup> Agence bio/CSA, « baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France » Edition 2008



collecte dans les années à venir se fera sentir avant tout en grande distribution, qui a de grandes capacités de développement de l'activité bio.

### **2.4.3 Les semences**

Les semences sont soit autoproduites sur l'exploitation, soit achetées à un fournisseur d'agrofournitures, comme en conventionnel. A dire d'expert<sup>111</sup>, environ 10/15% des semences bio sont achetées, le reste sont autoproduites. Ce sont les exploitations spécialisées en grandes cultures qui autoproduisent le plus de semences. Les systèmes élevage n'ont pas assez de surface pour se consacrer à l'autoproduction. A titre de comparaison, en conventionnel grandes cultures, 30% des semences sont achetées.

En conclusion, on assiste à un phénomène de spécialisation des outils, que ce soit en collecte ou en transformation : devant la lourdeur du cahier des charges et les difficultés logistiques, de nombreux acteurs délèguent l'activité bio à d'autres structures, souvent spécialisées en bio et acteurs historiques. Cette concentration permet de réaliser des économies d'échelle et d'abaisser le coût final des céréales bio et des produits alimentaires qui en découlent. Mais cette concentration ne doit pas masquer l'absence des gros opérateurs de la filière conventionnelle dans le secteur bio : nous avons vu que les structures de collecte et de première transformation sont généralement de taille beaucoup plus faible en bio qu'en conventionnel. Si tous les types de structure s'intéressaient à la filière bio, celle-ci pourrait se développer bien plus efficacement. Certains consommateurs ou acteurs des filières, qui voient dans le développement de la bio l'émergence d'un nouveau type de rapport entre le citoyen consommateur et l'agriculteur, insistent toutefois pour que les « gros » ne rentrent pas dans le secteur. Leur présence serait contraire aux principes d'origine de la bio. Quoiqu'il en soit, c'est aujourd'hui un des freins au décollage de certaines filières.

## **2.5 L'équilibre des flux et les échanges : prévisions d'autosuffisance pour 2008 et 2009**

### **2.5.1 Equilibre de la filière au cours du temps et concurrence entre les débouchés**

#### *2.5.1.1 Remarque sur les données*

Il n'y a pas de nomenclature douanière pour les produits biologiques. Les échanges avec des pays tiers, c'est-à-dire hors UE, sont recensés, mais les produits qui viennent de pays tiers et transitent par un pays de l'UE avant d'arriver en France n'y sont pas comptabilisés. Les flux de céréales qui passent les frontières françaises, recensés en conventionnel, ne sont pas mesurés en bio. Ils ne peuvent être qu'approchés par estimation : FranceAgriMer recueille les déclarations officielles d'importation auprès des moulins et des Fabricants d'Aliments du Bétail, qui sont les seuls à avoir un état statistique, mais cette

---

<sup>111</sup> Entretien avec P. Viaux d'Arvalis (cf. tableau des experts rencontrés en annexe)Philippe Viaux

donnée n'a qu'une valeur déclarative. Le reste des importations (effectuées par les organismes de collecte, les industriels et éventuellement les distributeurs) est estimé par un groupe d'experts<sup>112</sup>. En général les Etats statistiques de l'ONIGC et l'estimation des experts comptent pour environ 50% chacun dans le chiffre « échanges nets » publié par l'office. Pour la campagne en cours, environ 55% à 60% du chiffre des importations vient des états statistiques de l'office.

#### 2.5.1.2 Historique récent des importations de céréales bio

Comme nous avons pu le voir précédemment, le retard relatif pris par la production biologique en France a nécessité des importations massives pour satisfaire une consommation croissante. Ceci est particulièrement vrai pour les céréales, d'autant que les surfaces en grande culture ont progressé moins rapidement que les productions animales, qui ont progressé de 40% par an de 1996 au début des années 2000 (en particulier les ateliers avicoles et porcins en réaction à la crise de la vache folle)<sup>113</sup>. On observe toutefois un ralentissement de la croissance des productions animales biologiques à partir de l'année 2000, suite au nouveau règlement européen qui renforce le lien au sol à l'intérieur de l'exploitation. En parallèle, les surfaces en céréales et en oléo-protéagineux bio augmentèrent cette année-là de 24%<sup>114</sup>, suite à la revalorisation des aides à la conversion. Le déficit en productions végétales bio se réduit alors, sans pour autant se résorber totalement. Enfin, l'ouverture du marché des productions bio à l'échelle européenne en 2001 (suppression des frais de douane imposés aux pays de l'est en vue d'intégration dans l'UE) a amené de nouvelles possibilités d'importation.

En 2001, d'après l'ONIC, la moitié des besoins français en céréales bio aurait été assurée par des importations depuis des pays européens ou tiers. Pour le blé tendre, la part d'importations s'élevait à 65%. La France s'approvisionnait auprès des filières bien organisées d'Italie, d'Allemagne, d'Autriche et d'Espagne. Déjà en 2001, des filières céréalières bio se développaient en Europe de l'est (Hongrie, Roumanie, Serbie, Croatie) et dans les pays de l'ex-URSS (Ukraine, Kazakhstan). Ainsi, en 2001/2002, la collecte nationale (35 000 tonnes) permettait de couvrir 40% des besoins nationaux, le reste provenant d'Italie, d'Allemagne, puis dans une moindre mesure de Hollande, de Finlande, de Hongrie et de Slovaquie<sup>115</sup>.

Différents éléments expliquent ce recours massif aux importations : le faible taux de conversion des surfaces françaises, l'approvisionnement à l'étranger pour trouver un blé de meilleure qualité,... En 2001 par exemple, le blé tendre allemand présentait un « meilleur taux de protéines » et des « qualités meunières supérieures »<sup>116</sup> que son homologue français. Les FAB importaient également beaucoup de matières premières, principalement d'Italie - des quantités de céréales et d'oléo-protéagineux alors introuvables en France. Certaines matières premières étaient également achetées hors-UE, car indisponibles ou trop chères en Europe. Mais les acheteurs soulignaient déjà les inconvénients liés aux coûts de transport, à la traçabilité, aux lenteurs des procédures d'importation et aux prix parfois étranges pratiqués par des négociants importateurs en situation de monopole<sup>117</sup>.

---

<sup>112</sup> entretien téléphonique avec un expert de FranceAgriMer (cf. tableau des experts rencontrés en annexe)

<sup>113</sup> David, opus cité

<sup>114</sup> David, opus cité

<sup>115</sup> David, opus cité

<sup>116</sup> 2002 « Importations : le bio venu d'ailleurs » *Biofil – la revue agricole de la filière bio* - n°20

<sup>117</sup> David, opus cité

La filière reste fragile et restreinte. Elle est en proie à une instabilité récurrente lié principalement aux caprices climatiques. Prenons un exemple : la collecte 2007/2008 a été très mauvaise pour les céréales - hormis celle du maïs - avec des baisses de -27 à -43% par rapport à l'année précédente (données FranceAgriMer). Parallèlement, la demande des meuneries et des consommateurs a crû : + 15% chez les meuniers et + 8% chez les FAB. C'est ainsi que d'exportatrice nette de blé tendre en 2006/2007, la France est devenue importatrice nette pour la campagne 2007/2008.

#### 2.5.1.3 *Situation actuelle vis-à-vis de l'import/export : un marché européen ?*

L'équilibre précaire dans lequel se trouve la France pour sa filière céréale bio vis-à-vis des importations fait poindre des problèmes en termes de volume et de qualité<sup>118</sup>, même si ces éléments tendent à s'améliorer au regard de la contribution de la recherche agronomique. Quand la qualité des blés tendres français est trop mauvaise, les collecteurs s'approvisionnent en Italie, « *plaque tournante avec tous les pays d'Europe de l'Est (Bulgarie, Roumanie, Hongrie, Slovaquie...)* » d'après un collecteur rencontré, mais aussi en Allemagne, en Autriche, et en Espagne. Il apparaît également que dans certains pays historiquement producteurs de céréales bio, le « *service de commercialisation serait plus professionnel*<sup>119</sup> », même si la situation s'améliore peu à peu en France.

Malgré le déficit chronique français, il est étonnant de décrypter les raisons qui poussent certains collecteurs et transformateurs à exporter (les éléments qui suivent sont issus des entretiens avec les collecteurs ; les informations sont purement qualitatives, une étude précise des échanges nécessiterait de rencontrer de façon exhaustive tous les collecteurs, et de s'assurer de la fiabilité de leurs réponses). Certains organismes stockeurs de l'est de la France, proches des frontières, préfèrent exporter dans les pays voisins (Belgique, Luxembourg, Allemagne) plutôt que faire traverser la France aux produits bio pour les envoyer en Bretagne ou dans le Sud-Ouest. Il nous faut désormais raisonner ici en termes de territoire et plus forcément de « pays » : vendre la production aux pays voisins peut être plus avantageux et plus écologique qu'en France. A ce titre, les échanges transfrontaliers ne sont pas à bannir à tout prix. Par ailleurs, certaines exportations concernent des secteurs qui n'existent pas en bio en France : malterie, amidonnerie (Benelux, Allemagne).

De plus, certains collecteurs affirment exporter vers des pays très consommateurs de produits bio et déficitaires en céréales - dans une situation pire que la France vis-à-vis de l'équilibre offre/demande, avec des partenariats de longue date et à des prix intéressants : Belgique, Angleterre, Pays-Bas et Suisse dans une moindre mesure.

D'autres encore qui avaient l'habitude d'exporter lorsque la France était en situation de surplus ont conservé leurs clients étrangers : pour leur fidélité et les bonnes relations commerciales qu'ils entretiennent avec eux, mais aussi pour se protéger d'un éventuel retournement de la situation en France encore peu rassurante. Qui sait en effet si l'offre ne sera pas de nouveau excédentaire dans trois ans ? Les partenariats européens sont un moyen de sécuriser les débouchés de la collecte. Une coopérative nous déclarait exporter entre un et deux tiers de la collecte de cette façon, selon la conjoncture. Toutefois, il convient de noter qu'un organisme stockeur déclarait avoir « *perdu cette année (campagne 2008/2009) des*

<sup>118</sup> David, Viaux, meynard, opus cité

<sup>119</sup> D'après un expert de la FNAB (cf. tableau des experts rencontrés en annexe)

*clients en Belgique et au Luxembourg, qui se sont approvisionnés très tôt et à très bas prix en Italie* ». Le déficit de compétitivité des producteurs français face aux italiens pourrait se traduire dans les prochaines années par une augmentation de la quantité de céréales disponibles sur le marché français.

Notons toutefois que ces exportations ne concernent quasiment que l'alimentation humaine : des collecteurs déclarent avoir exporté des céréales pour l'alimentation animale par le passé, en situation de très bas prix, puis les stopper pour une question de rentabilité lorsque le marché retrouva son équilibre.

Pour certains acteurs aujourd'hui, « le marché est européen<sup>120</sup> » et ouvert : si un client de la coopérative trouve du blé italien à 30€ de moins, il achètera en Italie, « *c'est certain* ». Par contre, la France peut se démarquer sur des critères qualitatifs (par exemple, un amidonnier en Belgique apprécie la qualité et la faible teneur en mycotoxines des maïs français) et vendre à un meilleur prix car le produit est de plus haute qualité.

D'après un expert d'Intercéréales, la concurrence est devenue plus faible entre pays européens avec un nouveau règlement communautaire moins restrictif que l'ancien cahier des charges français. Les échanges deviennent de plus en plus conjoncturels ; on importe quand il y a pénurie en France. De toute façon, quand la production française est suffisante voire excédentaire, la question de l'importation ne se pose pas puisque les prix chutent et deviennent compétitifs. D'après la FNAB, le nouveau règlement de janvier 2009 ne change pas beaucoup la donne pour les céréales, étant donné qu'il n'y avait déjà pas de subsidiarité avant 2009.

D'après les experts de l'ITAVI, une grande part des matières premières utilisées par les FAB en France vient de l'étranger, notamment beaucoup de soja, de maïs et de blé. L'Italie est le fournisseur principal, mais une partie des marchandises qui y sont vendues proviennent d'Europe de l'est, sans que l'on puisse déterminer cette part avec précision. Une enquête auprès de quatre fabricants d'aliments pour volailles montre que les stratégies d'approvisionnement sont variables selon les entreprises et les années. Les achats se font en direct ou par l'intermédiaire de courtiers. On retiendra que beaucoup de matières premières sont importées d'Europe de l'est, que les importations en oléo-protéagineux sont fréquentes (soja du Brésil, tourteaux de soja et de sésame, luzerne d'Italie). Des céréales sont importées d'Italie (maïs, blé dur), systématiquement ou selon la conjoncture : la campagne 2007/2008, particulièrement mauvaise pour les FAB, aura marqué les esprits. Sur les quatre acteurs enquêtés, deux FAB affirment s'approvisionner à hauteur de 50% minimum dans leur région, hors problèmes conjoncturels. En cela et pour conclure, les importations de céréales peuvent être considérées comme des « importations relais » ou « conjoncturelles ».

Enfin, notons que l'ensemble de ces remarques concerne les matières premières « brutes ». Mais au niveau industriel, il serait intéressant, quoique assez difficile, de mesurer les échanges de matières premières à travers les échanges de produits finis (boulangerie, biscuiterie, biscotterie,...). En effet, l'importation de biscuits est une importation invisible de céréales.

---

<sup>120</sup> Citation d'un représentant d'un organisme de collecte

#### 2.5.1.4 Concurrence entre débouché humain/animal

Il est clair qu'il existe en France, dans une certaine mesure, une concurrence entre céréales destinées à l'alimentation humaine et animale. Cette concurrence s'établit différemment entre les espèces de céréales.

Par exemple, le peu de soja produit en France est destiné à l'alimentation humaine, les prix pratiqués ne permettant pas de l'utiliser en alimentation animale. En termes de marché, l'alimentation humaine représente les plus gros débouchés. Cependant c'est la filière animale qui progresse le plus vite aggravant le déficit constaté. En effet, le manque de céréales secondaires (triticale, avoine) conduit à une autoconsommation importante du blé sur les exploitations de polyculture-élevage (plus de 60%)<sup>121</sup>. Notons que la décision de cultiver du blé fourrager ou panifiable dépend aussi et en premier lieu des conditions techniques (potentiel agronomique du sol, accompagnement technique), et des besoins en autoconsommation à l'échelle de l'exploitation.

### 2.5.2 Estimation de la collecte

Il semble que le déplaçonnement des aides ait eut l'effet escompté sur la dynamique de conversions : on note par exemple une véritable vague de conversion dans le département du Cher comparable à celle enregistré en 2000 et 2001 avec les CTE (plus 2000 ha en 2009 soit une hausse de 10% des surfaces bio<sup>122</sup>). En 2010, les conversions pourraient franchir un nouveau palier à condition que l'enveloppe réservée pour financer cette MAE soit suffisante. La collecte de céréales bio devrait croître de manière importante au regard de ces éléments dans les années à venir. D'après FranceAgriMer, 29 266 tonnes de blé tendre ont été importées en 2007/2008. Prenons un rendement moyen du blé tendre de 25 qx/ha (la moyenne pluriannuelle est plutôt proche de 30 selon le groupe d'experts de l'ONIGC, mais ce chiffre est volontairement sous estimé) : pour produire cette quantité de blé tendre en France il faudrait 11 700 ha, soit environ 2000 conversions d'exploitations (5.6 ha de blé tendre en moyenne par exploitation bio céréalière<sup>123</sup>).

Dans une hypothèse de très faible rendement (20 qx/ha en moyenne nationale), cela correspondrait à environ 14 600 ha supplémentaires, soit environ 2600 nouvelles exploitations. Pour un rendement de 30 qx/ha, ce qui n'est pas inatteignable, 9 800 ha soit environ 1 750 exploitations.

Ce rapide calcul montre qu'environ 2000 exploitations supplémentaires auraient été nécessaires en 2007 pour ne pas avoir à importer de blé tendre, en prenant une moyenne de 5.6 ha de blé tendre par exploitation. Si certains grands domaines céréaliers se convertissaient avec un rendement de 30 qx/ha, on pourrait rapidement arriver à 10 000 ha de blé tendre bio (avec une moyenne de 19 ha de blé tendre par exploitation, comme en conventionnel<sup>124</sup>, il suffirait d'environ 500 nouvelles exploitations).

De la même façon, pour produire les 14 540 tonnes de maïs importées en 2007/2008, avec un rendement moyen de 55 qx/ha, il aurait fallu environ 2 600 ha soit environ 500

---

<sup>121</sup> David, opus cité

<sup>122</sup> « Grandes cultures bio – du grain à moudre » Bio centre mag' n°1 mai 2009

<sup>123</sup> 17 ha de céréales en moyenne par exploitation bio céréalière, et 33% de blé tendre dans l'assolement (cf paragraphe 2.2)

<sup>124</sup> 36 ha de céréales en moyenne par exploitation conventionnelle, 52% de blé tendre dans l'assolement en moyenne (cf paragraphe 2.2)

exploitations supplémentaires<sup>125</sup> pour combler le déficit d'importations. Avec des exploitations de type conventionnel, ce nombre descend à 400<sup>126</sup>.

On comptait 1300 nouveaux producteurs en 2008, probablement plus en 2009. Ceci correspond bien à l'ordre de grandeur du calcul ci-dessus : la situation déficitaire en céréales bio peut se renverser très rapidement. Pour savoir ce qu'il en est, estimons la quantité de céréales qui vont arriver sur le marché en 2009.

Nous établirons un calcul aux grandeurs volontairement arrondies. De fait relativement approximatif, il doit nous procurer des ordres de grandeurs intéressants. On a calculé au préalable la quantité de céréales produites sur le territoire français en 2007 (et années précédentes). En comparant avec le chiffre de collecte publié par FranceAgriMer, on peut déduire le pourcentage de céréales produites qui n'ont pas été collectées. En appliquant ce pourcentage au chiffre de production estimé pour 2008 et 2009, on en déduira une prévision de la collecte pour les années 2008 et 2009.

Pour chacune des trois céréales, on a estimé

- d'une part la production de céréales pour les récoltes 2004 à 2009 en partant du rendement moyen national estimé par le groupe d'experts de FranceAgriMer,
- d'autre part la production de céréales pour les récoltes 2007 à 2009 en partant des rendements moyens régionaux.

L'estimation qui tient compte de la variabilité régionale des rendements est plus proche de la réalité. Toutefois, outre les biais expliqués dans le paragraphe 2.2.4 (non prise en compte des arrêts pour la récolte 2009, surestimation du rendement dans les régions faiblement productrices), nous n'avons pas le détail de la production par espèce et par région avant 2007 : il est difficile de prendre du recul par rapport à la variabilité interannuelle et d'obtenir un pourcentage d'autoconsommation fiable

Pour déduire la collecte de la production estimée et du pourcentage d'autoconsommation, nous nous baserons donc à l'échelle nationale, sans tenir compte de la variabilité interrégionale des rendements, pour avoir plus de recul dans le temps (possibilité de calculer le pourcentage d'autoconsommation moyen) et pouvoir prendre en compte l'estimation des arrêts en 2009.

La collecte bio publiée par l'ONIGC comprend les céréales certifiées bio et les céréales en 2<sup>ème</sup> année de conversion. A partir des surfaces de chaque céréale certifiées et en conversion, on en déduit le pourcentage d'autoconsommation estimé pour chaque année :

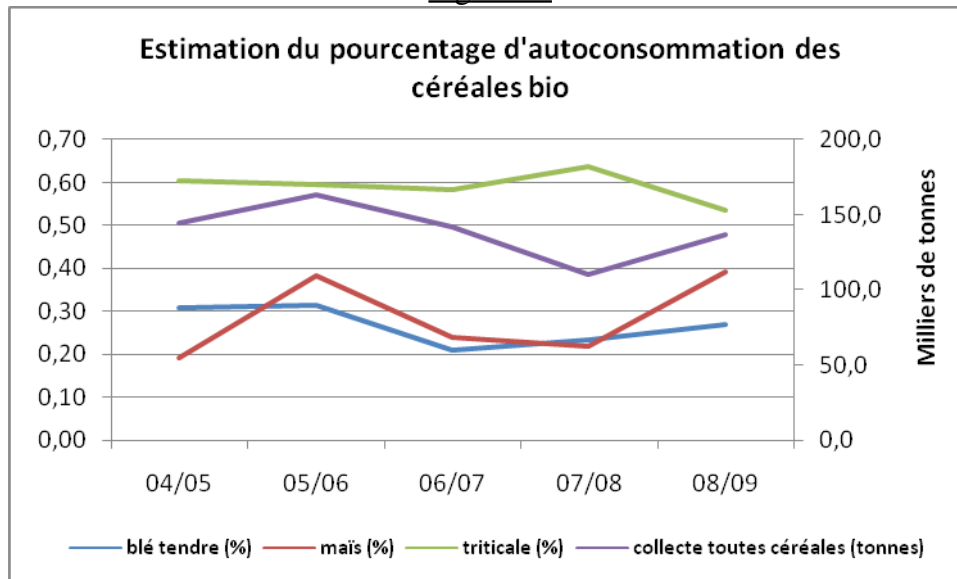
|           | Blé tendre | Maïs | Triticale |
|-----------|------------|------|-----------|
| 2004/2005 | 31 %       | 19 % | 61 %      |
| 2005/2006 | 32 %       | 38 % | 60 %      |
| 2006/2007 | 21 %       | 24 % | 58 %      |
| 2007/2008 | 23 %       | 22 % | 64 %      |
| 2008/2009 | 27 %       | 39 % | 53 %      |

*Sources : calculs réalisés à partir des données FranceAgriMer (collecte et rendement moyen) et Agence Bio (surfaces)*

<sup>125</sup> 30% de maïs dans l'assolement bio, donc 5,1 ha en moyenne de maïs par exploitation bio céréalière

<sup>126</sup> 18% de maïs dans l'assolement conventionnel en moyenne, donc 6,5 ha en moyenne de maïs par exploitation céréalière conventionnelle

Figure 11



Il semblerait que plus la collecte diminue, plus le pourcentage d'autoconsommation du blé tendre et du maïs diminue. Celui du triticale au contraire suivrait une tendance inverse à celle de la collecte (forte autoconsommation du triticale quand la collecte est faible). Toutefois, le recul dans le temps est trop faible pour pouvoir le prouver statistiquement.

Tableau de résultats :

|                                                    | Blé tendre              | Maïs                    | Triticale               |
|----------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Pourcentage d'autoconsommation moyen (2004 à 2008) | 27 % (écart-type : 4.6) | 29 % (écart-type : 9.4) | 59 % (écart-type : 3.8) |
| Estimation de production de blé tendre en 2009     | 90 115 t                | 59 230 t                | 25 468 t                |
| <b>Estimation de collecte 2009<sup>127</sup></b>   | <b>65 959 t</b>         | <b>42 344 t</b>         | <b>10 419 t</b>         |
| Rappel de la collecte 2008 (donnée provisoire)     | 59 000 t                | 38 000 t                | 11 000 t                |

### 2.5.3 Estimation des besoins en céréales

Une fois la collecte estimée, il s'agit d'évaluer les besoins pour la campagne 2009/2010. La demande en céréales bio provient de la meunerie (consommateurs individuels et RHD), de l'alimentation animale, et du besoin en semences bio.

La consommation des FAB en matière première a peu varié entre 2002 et 2006, en effet les réglementations ont quelque peu ralenti les conversions en productions animales bio. Depuis 2007, la demande en céréales pour l'alimentation animale semble augmenter à nouveau : l'utilisation des céréales bio par les FAB a progressé de 10% entre les campagnes 2006-2007 et 2007-2008 (ONIGC, 2009).

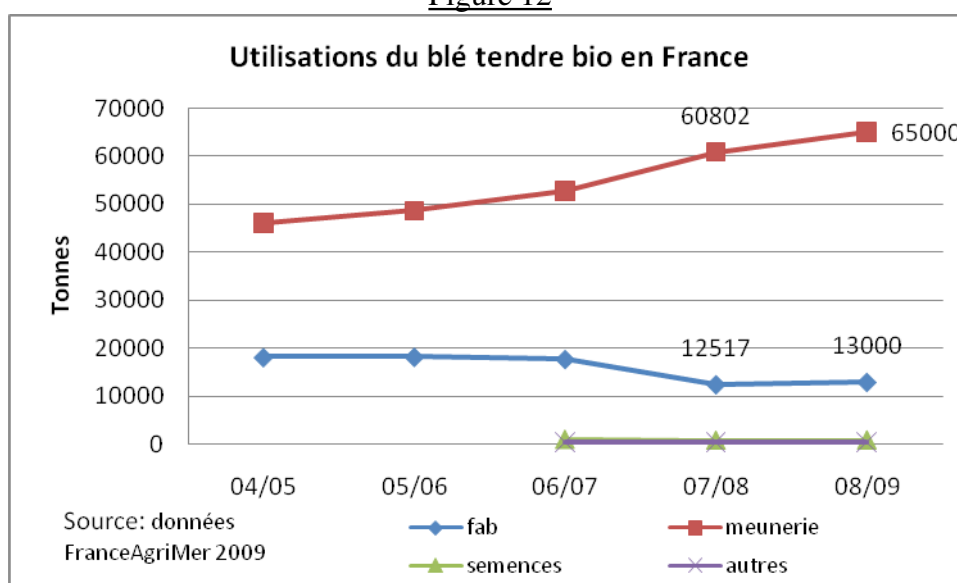
<sup>127</sup> estimation de collecte = production estimée \* (1 - pourcentage d'autoconsommation moyen)

De plus, si l'on agrège acheteurs actuels et acheteurs déclarés, les produits bio devraient être présents dans 7 restaurants sur 10 en 2012 (agence bio – les produits biologiques en RC – étude n°0900035 – mars 2009). Selon le Rapport Gressard : croissance des achats de produits bio par la restauration collective entre 2008 et 2012 : environ 6%. Le recours au pain bio en particulier devrait croître de façon considérable dans la restauration collective.

Comme nous l'avons vu précédemment, la consommation de céréales en alimentation humaine augmente de manière soutenue : de 195 millions d'euros en 2005, le marché du pain et de la farine bio est passé à 330 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2008. Les ventes de produits bio ont progressé en moyenne de 18% en volume entre 2007 et 2008, et le mouvement se semble pas prêt de s'arrêter. Toutefois, nous n'avons pas les éléments nécessaires pour estimer la demande en céréales bio pour les années qui viennent, il faudrait pour cela effectuer une étude de marché. Nous baserons nos calculs sur les prévisions de l'ONIGC en supposant que la demande en 2009/2010 suivra la même tendance à la hausse que la campagne précédente.

### 2.5.3.1 Le blé tendre

Figure 12



Comme nous l'avons vu précédemment, l'utilisation de blé tendre en meunerie augmente chaque année et celle des FAB diminue, notamment en 07/08 où le blé tendre se faisait rare. D'après les prévisions d'utilisation en 08/09, la consommation de blé tendre par les FAB devrait de nouveau augmenter légèrement.

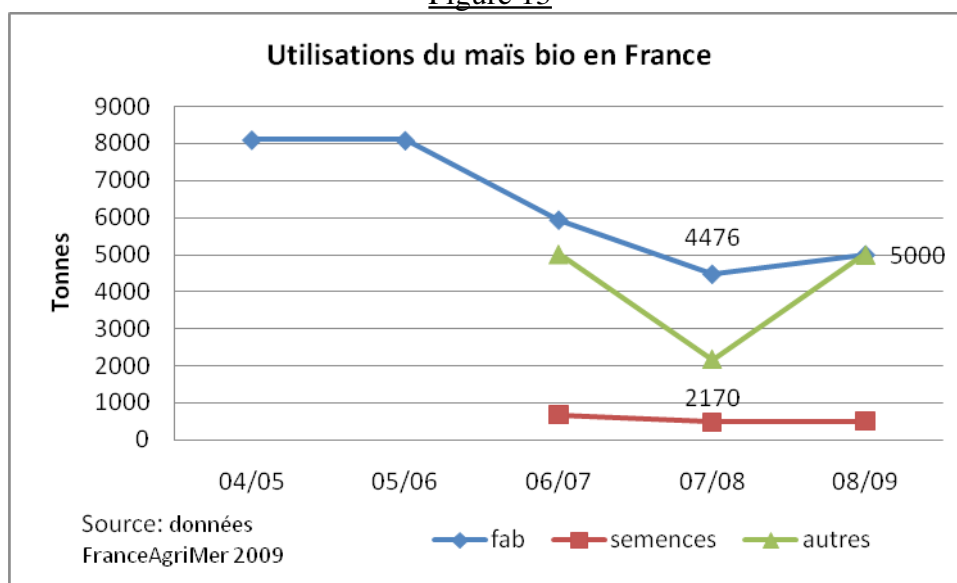
D'après les estimations de FranceAgriMer de mai 2009<sup>128</sup>, l'utilisation de blé tendre par les meuneries est en hausse de 9%, de 4% pour les FAB et de 7% pour les semences en 2008/2009 par rapport à 2007/2008.

<sup>128</sup> « situation des marchés des céréales biologiques campagne 2008/2009 » (FranceAgriMer, mai 09)



### 2.5.3.2 le maïs

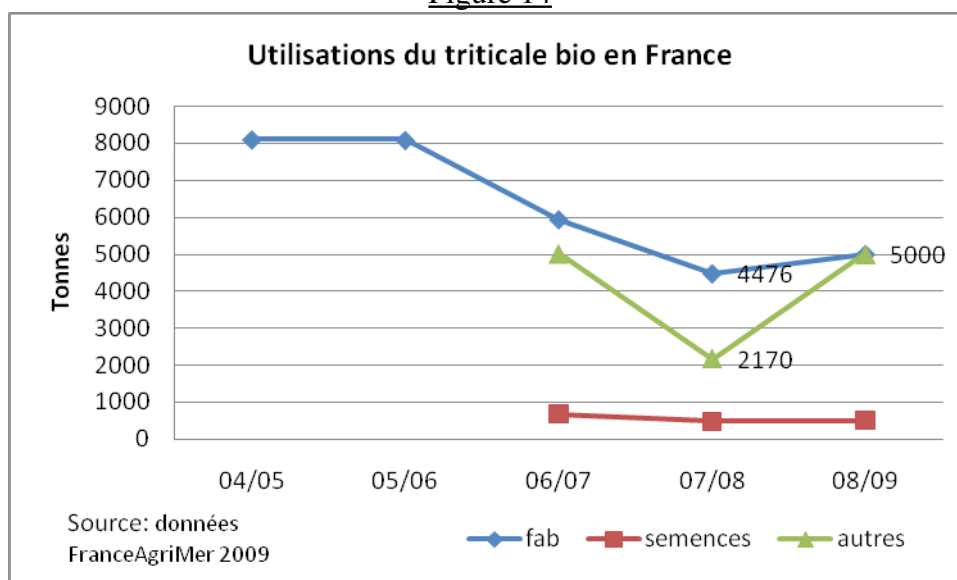
Figure 13



Le principal débouché des producteurs de maïs est l'alimentation animale. FranceAgriMer prévoit pour la campagne 2008/2009 une croissance des utilisations du maïs bio dans les formulations des FAB de 8%. Les semences de maïs devraient décroître de 61 à 50 tonnes, et la rubrique autres devrait augmenter de 8% <sup>129</sup>.

### 2.5.3.3 le triticale

Figure 14



Toujours d'après les données de FranceAgriMer de mai 2009, l'utilisation de triticale bio est en hausse de 12% pour les FAB et de 4% pour les semences en 2008/2009 par rapport à 2007/2008. Les autres utilisations devraient croître de 130%.

<sup>129</sup> « situation des marchés des céréales biologiques campagne 2008/2009 » (FranceAgriMer, mai 09)

Tableau récapitulatif (en tonnes)

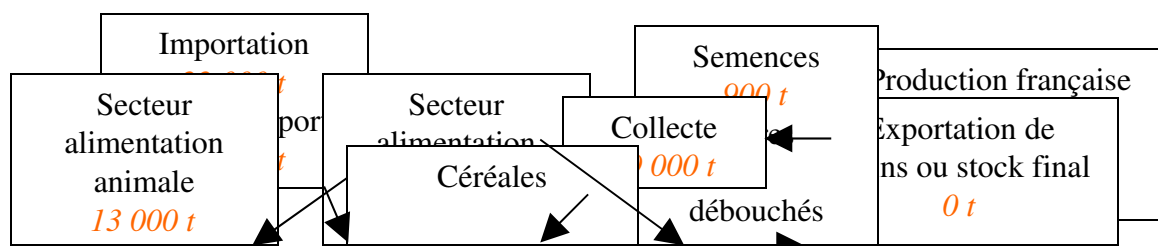
|            |              | Utilisations<br>2007/2008 | Estimations<br>FranceAgriMer<br>2008/2009 | Taux de<br>croissance<br>08/09 par<br>rapport à<br>07/08 | Prévisions<br>pour la<br>campagne<br>2009/2010 |
|------------|--------------|---------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Blé tendre | Meuniers     | 60 802                    | 66 000                                    | + 9 %                                                    | 71940                                          |
|            | Fab          | 12 517                    | 13 000                                    | + 4 %                                                    | 18200                                          |
|            | Semences     | 840                       | 900                                       | + 7 %                                                    | 963                                            |
|            | autres       | 500                       | 500                                       | 0 %                                                      | 500                                            |
|            | <b>total</b> | <b>74 659</b>             | <b>80 400</b>                             |                                                          | <b>91 603</b>                                  |
| Maïs       | Fab          | 32 353                    | 35 000                                    | +8                                                       | 37800                                          |
|            | Semences     | 61                        | 50                                        | -18                                                      | 41                                             |
|            | Autres       | 6000                      | 6500                                      | +8                                                       | 7020                                           |
|            | <b>total</b> | <b>38 414</b>             | <b>41550</b>                              |                                                          | <b>44861</b>                                   |
| Triticale  | Fab          | 4476                      | 5000                                      | +12                                                      | 5600                                           |
|            | Semences     | 482                       | 500                                       | +4                                                       | 520                                            |
|            | Autres       | 2170                      | 5000                                      | +130                                                     | 11500                                          |
|            | <b>total</b> | <b>7 128</b>              | <b>10 500</b>                             |                                                          | <b>17620</b>                                   |

## 2.5.4 Prévisions sur les échanges en 2009/2010

### 2.5.4.1 Flux mis en jeu pour la récolte 2008

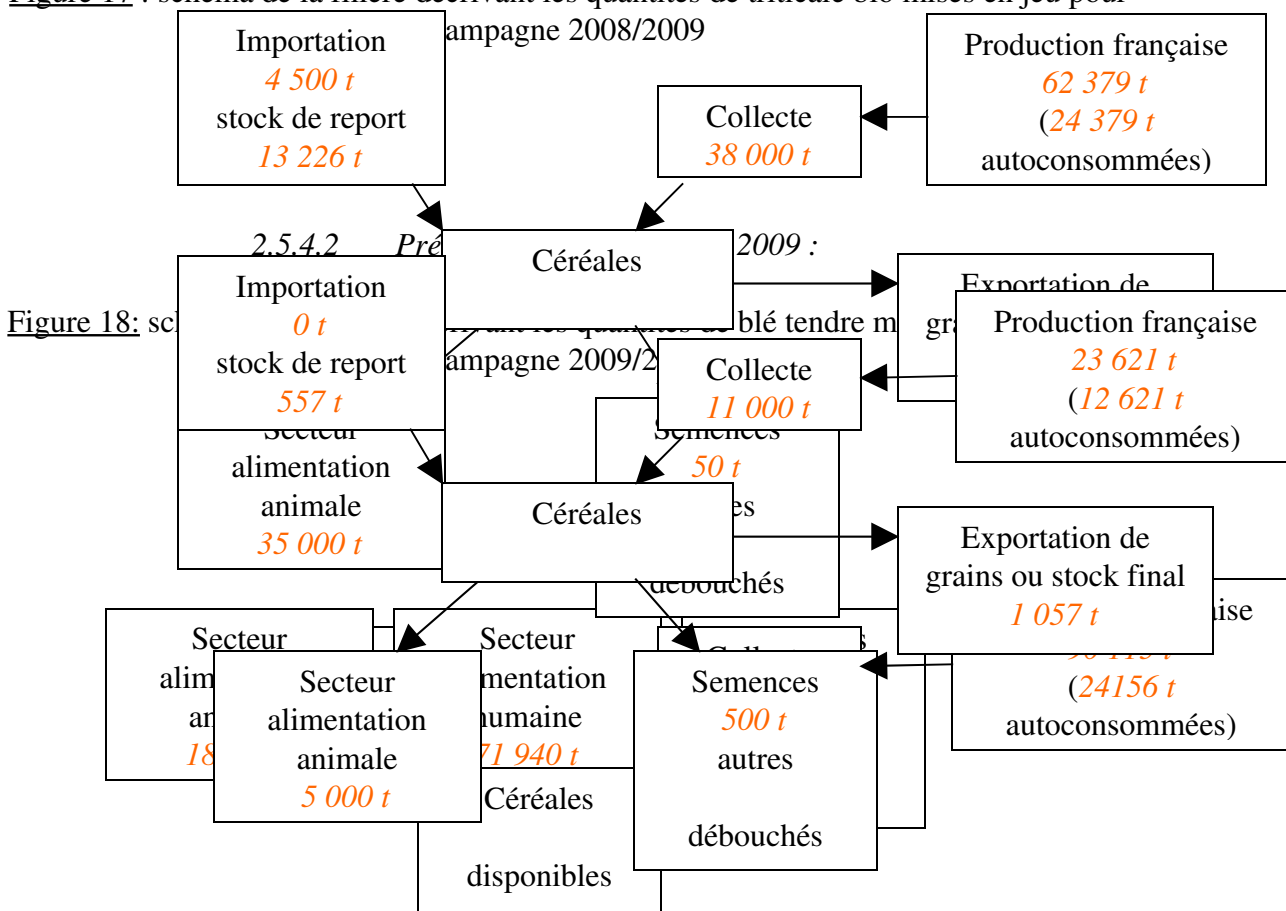
La campagne 2008/2009 aura été marquée par le maintien des importations en blé tendre, malgré un stock de report en hausse (+ 59%) et une collecte bien meilleure que l'année précédente (+ 19%). Grâce à un stock de report important en maïs et une collecte en forte hausse (+23%), les importations pour la campagne 2008/2009 ne seront pas nécessaires, ou très faibles. Le stock de fin de campagne est assez élevé : FranceAgriMer l'estime à 14 176 t au 1<sup>er</sup> juillet (chiffres de mai 2009), quantité suffisante pour faire la jonction avec la récolte de septembre. Concernant le triticale, il semblerait que les échanges soient inexistants : aucune importation n'a été déclarée par les FAB au 1<sup>er</sup> février 2009. Il n'y a pas non plus d'exportation de la part des producteurs de triticale, ce qui devrait permettre la constitution d'un stock de fin de campagne assez élevé (1057 t contre 557 t l'année précédente).

**Figure 15** : schéma de la filière décrivant les quantités de blé tendre mises en jeu pour la campagne 2008/2009



**Figure 16 :** Schéma de la filière décrivant les quantités de maïs bio mises en jeu pour la campagne 2008/2009

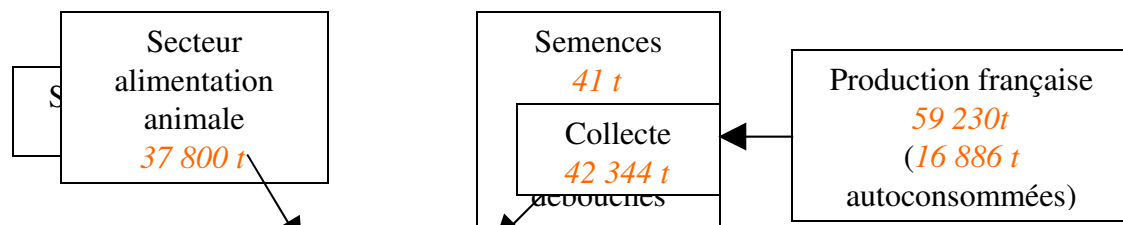
**Figure 17 :** schéma de la filière décrivant les quantités de triticales bio mises en jeu pour la campagne 2008/2009



D'où une prévision d'importation de 14 000 tonnes de blé tendre pour satisfaire les besoins nationaux de la campagne 2009/2010 (arrondira à 14 000). Si la France reste en déficit, la situation est bien moins favorable que l'année précédente où l'on avait importé près de 30 000 tonnes de blé tendre. la situation semble se renverser petit à petit : si la dynamique enclenchée depuis 2008 se poursuit, il n'est pas impossible que la France soit autosuffisante à partir de la récolte 2010.

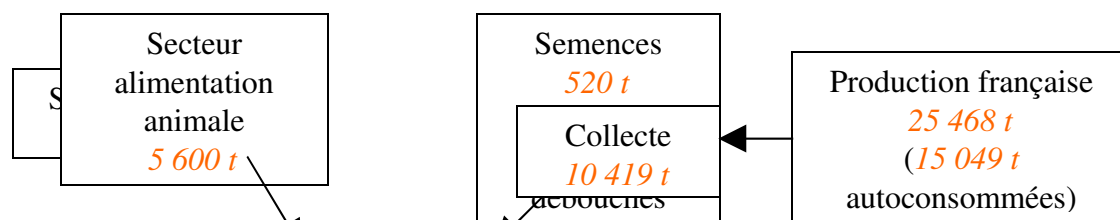


Figure 19 : schéma de la filière décrivant les quantités de maïs bio mises en jeu pour la campagne 2009/2010



On prévoit une autosuffisance des céréales disponibles campagne 2009/2010, ce qui confirme la tendance des années précédentes. Si les estimations s'avèrent justes, diminution des importations aura été de - 69% entre 07/08 et 09/10. Les céréales disponibles sur le marché seraient mêmes excédentaires par rapport à la demande ce qui pourrait entraîner différents phénomènes : recours à l'exportation, stock, ou modification des compositions en alimentation animale en faveur du maïs nécessaires par ailleurs prévu déficitaire.

Figure 20 : Schéma de la filière décrivant les quantités de triticales mises en jeu pour la campagne 2009/2010



On prévoit un déficit en triticales pour la campagne 2009/2010, malgré un stock de report élevé. 6 144 tonnes supplémentaires seraient nécessaires à la couverture des besoins nationaux. Il est possible que les besoins en « autres débouchés » aient été surestimés. Si l'augmentation de cette rubrique, pour laquelle nous n'avons que très peu d'informations, n'est pas aussi forte que prévu, la couverture sera suffisante pour couvrir les besoins du pays.

#### 2.5.4.3 Préconisations et remarques

Ces chiffres constituent des ordres de grandeur, étant donnée la quantité d'approximations qui ont été faites pour la réalisation de ce calcul. Nous retiendrons les deux plus importantes : la variabilité des rendements au niveau régional n'a finalement pas été prise en compte, notre tentative de calcul présentait trop d'approximations et nous avons préféré l'abandonner. Il serait intéressant de recenser le rendement en céréales bio dans toutes les régions de France. Le pourcentage d'autoconsommation est un phénomène mal connu, il faudrait connaître plus précisément la typologie des exploitations productrices de céréales bio pour pouvoir l'estimer.

Par ailleurs, si la production de céréales bio augmente en France comme l'indiquent les tendances actuelles, les débouchés ne sont pas toujours assurés. De nombreux opérateurs de la filière, notamment les industriels qui s'approvisionnent en matières premières, ont contracté de longue date avec des partenaires étrangers, le plus souvent communautaires. La filière française est loin d'être à l'abri d'une crise de surproduction au niveau national. Les exploitants français pourraient être contraints à l'exportation vers l'Europe du Nord, tandis que les industriels français continueraient à s'approvisionner en Europe du Sud.

Concernant les consommateurs, d'après le baromètre de l'agence bio, 80% des français déclarent privilégier les produits de production locale, et 91% disent privilégier les produits de saison, cette tendance étant particulièrement prononcée chez les personnes âgées. 86% des français considèrent qu'il faudrait développer l'AB en France<sup>130</sup>. Il existe donc un

<sup>130</sup> Agence bio/CSA, « baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France » Edition 2008

certain soutien de la production locale de la part des consommateurs, dans la limite de leur pouvoir d'achat.

Le principal enjeu de développement des céréales bio et de la stabilité de la filière reste donc le prix de vente des céréales dans les différents pays, qui dépend de la compétitivité des producteurs bio. Si la production augmente fortement en France mais qu'elle est beaucoup plus chère que celle venue d'Italie, et si rien n'oblige l'aval de la filière à acheter en France, alors la production sans débouché deviendra surproduction. La plupart des organismes stockeurs insistent pour que les meuniers s'engagent à s'approvisionner en France, pour assurer un débouché à la production et un développement stable de la filière. Cela en établissant des engagements pluriannuels, éléments que nous développerons dans la troisième partie de ce travail, consacrée à l'étude des prix, variable fondamentale pour comprendre les perspectives d'évolution de la filière.

### III) Le cas du blé tendre : étude des prix et de sa commercialisation à travers la filière pain

La méthode d'analyse de filière, telle qu'elle a été élaborée par des chercheurs du CIRAD, implique une étude des comptes des agents de la filière : à chaque stade, on évalue les coûts, marges et excédents de l'agent économique par lequel transite le produit. La contrainte de temps et les difficultés à obtenir les données comptables de tous les agents nous ont poussé à nous restreindre au recensement des prix pratiqués : prix d'achat et de revente du produit.

En occultant l'étude des comptes des agents, nous ne pourrions pas comparer les différents acteurs d'une même filière entre eux. En effet, un distributeur peut par exemple prélever une marge plus élevée qu'un transformateur, mais ses coûts de fonctionnement peuvent être proportionnellement plus élevés. L'étude de la marge prélevée en valeur absolue n'aurait pas de sens ici. Toutefois, on peut calculer le pourcentage du prix qui revient à chaque acteur de la filière, et si l'on réalise ce calcul pour différents circuits de commercialisation, nous pourrions comparer l'importance relative d'un acteur sur un autre entre deux circuits. Par exemple, on pourra observer le pourcentage du prix qui revient au producteur, selon qu'il vend son produit en filière longue ou en filière courte.

La commercialisation de toutes les cultures d'une rotation est fondamentale. Toutefois, celle du blé tendre influence la valorisation des céréales secondaires : en effet, en situation de manque de débouchés, le blé tendre panifiable sera plus facilement déclassé en blé tendre fourrager, et les céréales secondaires seront moins utilisées dans l'alimentation animale. A ce titre, il est important d'étudier la commercialisation de cette céréale en particulier.

C'est à travers la filière pain que le développement de la filière céréales bio est aujourd'hui le plus rapide. L'observation de cette filière peut constituer un cas d'étude exemplaire. Quand les données relatives au pain ne sont pas disponibles, nous choisirons la farine de type T 80. Les types de farine (T45, T65, T80, T100...) correspondent au pourcentage de matière minérale encore présente dans la farine après mouture (poids des cendres contenues dans 100g de matière sèche). La pâtisserie utilise plutôt des farines de type 45. Le pain blanc conventionnel est fabriqué avec de la T55 et le pain complet avec de la T150. La farine bise (T80) est particulièrement appréciée par la filière biologique<sup>131</sup>.

#### **3.1 Caractéristiques des différents circuits de commercialisation du pain, relations commerciales**

Nous nous attacherons à décrire les différents circuits de commercialisation du pain bio, en cherchant les spécificités par rapport au conventionnel. Nous étudierons les relations commerciales qui lient les différents acteurs d'un même circuit : relations contractuelles, opportunistes, engagements, dépendance/indépendance avec l'amont et l'aval,... Nous ne développerons pas le secteur de la restauration hors domicile, qui ne représente qu'environ 1% du bio, et qui est aujourd'hui encore très mal connu.

---

<sup>131</sup> Coulombel « Une filière dynamique pour un produit spécifique : le pain bio » *revue Alter-Agri* n°87 (janvier-février 2008) p. 6 à 19



### 3.1.1 Les paysans-boulangers

Les paysans-boulangers fabriquent du pain à la ferme à partir des céréales récoltées sur l'exploitation. Ils le vendent en circuits courts : à la ferme, sur les marchés, via un magasin de producteurs ou une association de consommateurs. Certains livrent des magasins spécialisés ou des supérettes. D'après une étude de la FNAB de novembre 2005<sup>132</sup>, il y aurait 400 à 500 paysans-boulangers en France. La grande majorité d'entre eux pratiqueraient l'agriculture biologique, mais tous ne seraient pas certifiés. Ils produisent une à trois fois par semaine, pour un volume hebdomadaire de 200 kg en moyenne<sup>133</sup>.

Si le paysan-boulangier vend lui-même son pain, il capte l'ensemble de la valeur ajoutée de la production finale. De plus, il dépend très peu de la volatilité des cours des céréales. Les seuls acteurs économiques avec qui il est directement en lien sont les consommateurs, qui achètent le pain à un prix fixe toute l'année.

### 3.1.2 La boulangerie artisanale

Environ 40% des artisans-boulangers conventionnels ont des partenariats « avec concept » avec des meuniers : assistance technique autour d'un produit, apport d'outils commerciaux, d'aides financières, etc. Il serait intéressant d'étudier la présence de ce type de rapport dans le secteur biologique, à travers des enquêtes auprès des boulangers artisanaux bio.

Les artisans boulangers utilisent une grande variété de farines : de la farine T 55 à la farine intégrale, avec tous les intermédiaires qui existent. Ils achètent la farine par sacs de 25 kg, ont besoin d'une régularité des volumes, et de variétés particulières (Renan, Camp Rémy). Ils ont peu d'exigences technologiques car les pratiques artisanales permettent d'adapter la fabrication aux caractéristiques de la matière première<sup>134</sup>.

### 3.1.3 La grande et moyenne distribution

Nous entendrons par grande et moyenne distribution non seulement les Grandes et Moyennes Surfaces, qui commercialisent le bio via leurs MDD, mais aussi les magasins spécialisés en produits biologiques, et le hard-discount qui a récemment introduit les produits bio dans ses rayons. Le pain bio est cependant peu présent en Hard-discount, on y trouve principalement les « classiques déjà présents en MDD dans les GMS : fromage blanc, lait, café, lentilles vertes, spaghettis semi-complets, muesli, huile d'olive, »...)<sup>135</sup>.

Les hypermarchés agissent souvent comme des boulangers : ils se fournissent directement auprès de meuniers et fabriquent leur pain. On trouve du pain bio dans presque tous les hypermarchés<sup>136</sup>. Les supermarchés sont souvent équipés d'un terminal de cuisson : ils s'approvisionnent en bâtons pré-cuits (surgelés ou pas) auprès d'industriels. Certains ont également une activité de dépôt de pain, c'est-à-dire vendent du pain frais bio livré par une boulangerie. La présence de pain bio est très rare en supérette, mais systématique dans les

---

<sup>132</sup> Touret, 2005, « Dynamiser le secteur blé bio panifiable » FNAB/ONIC, document donné par l'auteur

<sup>133</sup> Touret, opus cité

<sup>134</sup> David, 2005 « Les organismes de collecte des blés panifiables biologiques : enjeux et contraintes » dossier 'Du blé au pain : le bio, une filière d'avenir'

<sup>135</sup> Monnier, A., « le hard se met au vert » dossier « bio, santé et bien-être », *linéaires* n°246 avril 2009

<sup>136</sup> Synabio 2008 « Développer le pain en boulangerie artisanale – les acteurs de la filière farine-pain »

magasins spécialisés bio, qui se fournissent en pain frais auprès d'un boulanger artisanal ou industriel<sup>137</sup>.

La grande distribution s'approvisionne pour la plupart auprès de négociants pour plus de simplicité logistique, avec des groupages. Elle exige une régularité en volume et en qualité des produits, que ce soit en pain ou en farine (valeur boulangère, qualité sanitaire)<sup>138</sup>. Mais d'après un organisme stockeur contacté, la grande distribution a surtout tendance à « *négociier pour tirer les prix vers le bas, même si la situation des céréales bio fait que le rapport de force n'est pas en leur faveur* ». Le secteur de la distribution est en effet beaucoup moins concentré qu'en conventionnel, du fait de la présence des magasins spécialisés : d'après une étude de l'AND international<sup>139</sup>, seulement 42% des produits bio étaient commercialisés en grandes surfaces alimentaires en 2008, contre 27% en magasins spécialisés bio en réseau et 13% en magasins spécialisés bio indépendants. A titre de comparaison, en conventionnel 7 centrales d'achat représentent 83% du marché des grandes surfaces alimentaires<sup>140</sup>. Le rapport de force entre la grande distribution, en situation de « monopole local » grâce à ses centrales d'achat, et l'amont (producteurs et transformateurs), est fortement déséquilibré. Certains collecteurs soulignent le risque de voir la grande distribution profiter de son quasi-monopole si l'offre en produits bio venait à rattraper la demande. D'après le même organisme stockeur, les exigences des industriels de la panification sont différentes. Elles portent surtout sur la qualité technologique de leurs approvisionnements : régularité des volumes, homogénéité et qualité sanitaire des farines sont autant de contraintes que les industriels imposent aux fournisseurs de farine bio<sup>141</sup>.

Pour résumer, les distributeurs négocient sur les prix - avec un rapport de force beaucoup moins déséquilibré qu'en conventionnel, et les industriels négocient sur la qualité.

Les magasins spécialisés en produits biologiques ont des stratégies variables : ils peuvent se faire livrer en pain frais et/ou emballé, par un ou plusieurs boulangers industriels, le vendre en libre-service ou dans un rayon dédié avec un serveur. A l'exception de la chaîne Biocoop, qui affiche des principes de solidarité et d'équité intra-filière, la stratégie commerciale des magasins spécialisés dépend de la taille du magasin plus que de la politique de la chaîne, notamment sur le pain frais, qui, en tant que produit périssable impose une logistique propre à chaque enseigne<sup>142</sup>. Malgré des stratégies variables selon les enseignes et la taille des magasins, un collecteur nous a affirmé réaliser de meilleures marges - donc une meilleure rémunération finale au producteur - avec la distribution spécialisée qu'avec les GMS.

### 3.1.4 Les terminaux de cuisson

Les terminaux de cuisson, parfois appelés « points chauds », peuvent être franchisés. Ils ont alors une activité de cuisson et distribution de pains pré-cuits fournis par une boulangerie industrielle, parfois de fabrication de pain sous la marque de l'industriel. Pour le consommateur, la distinction entre les deux est souvent difficile, d'autant plus que certaines

---

<sup>137</sup> D'après en expert du Synabio (cf. tableau des experts rencontrés en annexe)

<sup>138</sup> David, opus cité

<sup>139</sup> Evaluation de la consommation alimentaire biologique AND international/Agence Bio, 2009

<sup>140</sup> Lambert, 2009 « Les modalités de formation des prix alimentaires : du producteur au consommateur »  
*Conseil Economique, Social et Environnemental*

<sup>141</sup> David, opus cité

<sup>142</sup> Entretien avec un expert du SYNABIO

enseignes possèdent des terminaux de cuisson et des boulangeries sous le même nom<sup>143</sup>. Ils ont des contrats avec des fournisseurs industriels, appartiennent souvent au même groupe, et sont financièrement dépendants. Il peut arriver qu'ils soient indépendants financièrement, possédant des contrats avec des grossistes ou des fabricants locaux<sup>144</sup>. Il existe environ 5000 terminaux de cuisson en France, qui commercialisent environ 4% du pain conventionnel<sup>145</sup>. Nous n'avons pu nous procurer ce chiffre pour le secteur biologique, si tant est qu'il existe.

### 3.1.5 Les filières intégrées locales

Certaines filières locales reposent sur des partenariats entre les différents acteurs, de la production céréalière à la distribution de pain, avec souvent une solidarité intra-filière.

Nous retiendrons par exemple la filière pain « Bio d'Ile de France »®. Cette filière a été créée en 2004 par des céréaliers bio adhérents au GABif (Groupement des Agriculteurs Biologiques et Biodynamiques de la région Ile de France) pour « mieux valoriser leur production de blé biologique »<sup>146</sup>. Elle est aujourd'hui composée d'une trentaine de céréaliers, de deux moulins spécialisés en bio équipés de meules de pierre, de treize boulangeries et de plus de trente points de vente (boulangeries et magasins spécialisés). Tous les acteurs de la filière s'engagent à respecter le cahier des charges du GAB : les céréaliers cultivent des variétés de blé de haute qualité boulangère, les meuniers fournissent une farine T 80 de haute valeur nutritionnelle et produite sur meule de pierre, les boulangers élaborent un pain avec pétrissage lent et fermentation longues, sans additif ni améliorant<sup>147</sup>.

L'intérêt de ces filières locales, outre la production d'un pain biologique de qualité, est le soutien au « dynamisme économique régional »<sup>148</sup> : le caractère solidaire et local de cette filière – tous les acteurs de la filière sont franciliens – sont valorisés grâce à la marque pain « Bio d'Ile de France »® qui garantit le respect d'un ensemble de valeurs, au-delà du simple label « AB » qui garantit uniquement le mode de production de la matière première.

Il existe de nombreux autres partenariats entre collecteurs et transformateurs primaires, sans marque particulière. Il peut dans certains cas comporter des risques à établir un partenariat sur des gros volumes de collecte avec un seul acheteur : le débouché est sécurisé, mais fragile car le risque est concentré.

L'étude de ces différents circuits de commercialisation montre qu'ils ne sont pas hermétiques, un acteur peut intervenir dans plusieurs circuits de commercialisation à la fois et des acteurs de nature et de taille différentes peuvent interagir ensemble. Déjà en 1973, L. Malassis décrivait ce phénomène : « *les artisans, isolés ou en coopératives, vendent à des entreprises capitalistes de transformation ou de distribution* »<sup>149</sup>. Cette hétérogénéité des filières agro-alimentaires est particulièrement exacerbée et perceptible dans le secteur biologique.

---

<sup>143</sup> SYNABIO, opus cité

<sup>144</sup> SYNABIO, opus cité

<sup>145</sup> SYNABIO, opus cité

<sup>146</sup> Du blé au pain, le bio, une filière d'avenir, compte-rendu du colloque du 6 nov 2007, Paris

<sup>147</sup> Du blé au pain, le bio, une filière d'avenir, compte-rendu du colloque du 6 nov 2007, Paris

<sup>148</sup> [www.bioiledefrance.fr/pain](http://www.bioiledefrance.fr/pain)

<sup>149</sup> Malassis, L., « Economie agro-alimentaire » éd Cujas, Tome I « Economie de la consommation et de la production alimentaire », 1973

## 3.2 Etude des prix

### 3.2.1 Une cotation du blé bio ?

Tous les acteurs contactés déplorent l'absence d'un outil fiable sur les prix. Il est en effet difficile de déterminer un prix d'acompte en début de campagne entre collecteurs et producteurs, et d'anticiper l'évolution des prix au cours de la campagne, sans information extérieure fiable. Par exemple à la suite d'une campagne avec des prix élevés, il faut arriver à anticiper la baisse éventuelle des prix et ne pas donner un prix d'acompte trop élevé. Si le collecteur fixe un prix d'acompte trop élevé par rapport au marché, il perd de l'argent car il ne peut pas valoriser la marchandise aussi bien que prévu en aval. Si le prix d'acompte fixé est trop bas, il prend le risque de voir le producteur se tourner vers un autre opérateur. La présence d'une cotation apparaît dans ce cas indispensable, pour faciliter la fixation des prix entre acteurs. L'engagement mutuel est aussi une solution, nous développerons ce point plus tard.

#### 3.2.1.1 *Le prix départ ferme publié par FranceAgriMer*

FranceAgriMer publie un prix à la production, sur la base d'un sondage effectué par les directions régionales de FranceAgriMer, auprès d'un panel de collecteurs représentatifs de la région. Il s'agit d'un prix « opérationnel » au 15 du mois (prix rendu silo, majorations mensuelles comprises, sans déduction des taxes parafiscales payées par le producteur, qualité standard -avant déduction des frais de séchage pour le maïs).

D'après un expert de l'organisme, le prix a été calculé sur les 6 premiers mois de la campagne 2008/2009, mais ne sont pas encore diffusés au 01/08/09. Il n'y a pas de statistique disponible pour les campagnes antérieures. Les données ne sont pas suffisantes pour être exploitées statistiquement, nous ne les étudierons donc pas.

#### 3.2.1.2 *Le prix départ OS publié dans La Dépêche du petit Meunier*

Le journal « La Dépêche – Le petit Meunier », hebdomadaire spécialisé dans l'économie agricole, publie dans un numéro sur deux les prix des principaux produits de grandes cultures biologiques. C'est un prix de vente entre organismes stockeurs (coopératives et négociants) et transformateurs primaires (moulins et FAB), établi sur la base d'enquêtes téléphoniques auprès d'un échantillon de chaque catégorie. D'après la personnel en charge de l'élaboration de ces données, ce prix « correspond plus à tendance du marché à l'instant t qu'à une vraie cotation »<sup>150</sup>.

L'hebdomadaire précise encore : « *Prix départ France (organisme stockeur et non culture), stade de gros, pour environ 25t (sauf indication contraire), prix hors taxes. Pour obtenir les prix en culture, déduire des cotations les taxes à la charge du producteur (idem que pour les céréales conventionnelles) et 38.11 €/t (marge du collecteur et frais de collecte/stockage). Récolte année x : prix base juillet année x pour toutes céréales, majorations commerciales mensuelles non comprises de 2,25€/t. »*

---

<sup>150</sup> Entretien téléphonique C Rivry

On peut obtenir le prix départ ferme en déduisant du prix de marché la marge moyenne prélevée par les organismes stockeurs, estimée ici à 38,11 €/tonne, et les taxes à la charge du producteur qui s'élèvent à 1,37 €/tonne<sup>151</sup>, ce sont les mêmes qu'en conventionnel. En août 2009, le prix du blé tendre bio sortie OS était de 385 €/tonne. Les marges mensuelles ne sont pas incluses mais nous sommes là en début de récolte. Selon ces données, le prix payé au producteur était de  $385 - 1,37 - 38,11 =$  environ **346 €/t**.

Cette cotation n'est pas parfaitement représentative de la réalité : elle est purement déclarative et non exhaustive – l'enquête est réalisée auprès d'un échantillon d'acteurs. Cependant, elle est toujours établie selon la même méthode, ce qui permet de suivre l'évolution temporelle des prix. Les organismes stockeurs enquêtés pensent pour la plupart que *les « prix de la dépêche sont à peu près corrects »*, et reconnaissent la difficulté à établir une cotation du blé bio, comparativement au marché conventionnel : *« ...pour les Mercuriales conventionnelles on a une 30<sup>aine</sup>/40<sup>aine</sup> d'experts en permanence qui font les cotations. Pour le bio elle est toute seule : entrer en relation avec les transformateurs, obtenir une vraie information, pouvoir croiser les infos entre elles,... Il y a des écarts et ce n'est pas une fidèle représentation des prix du marché »*.

### 3.2.1.3 L'apport des enquêtes

#### 3.2.1.3.1 Discussion sur les marges des Organismes Stockeurs

*La Dépêche du Petit Meunier* donne une marge « organisme stockeur » de 38,11 €/tonne. D'après la personne en charge de ces données, la marge est très variable d'un OS à l'autre car elle dépend des charges, du transport, etc. Elle serait « comprise entre 30 et 50 euros ».

Un collecteur nous affirme que selon lui, la marge OS varie entre 35 et 60 €. Cette marge plus élevée qu'en conventionnel est due aux volumes plus petits (surcoût de transport et de stockage), aux investissements importants en outils de collecte bio, au coût de la certification et des analyses,... Un autre collecteur affirme que pour être rentable, il a besoin de 70€ de marge brute par tonne de grain collecté et stocké, pour couvrir ses charges et pouvoir investir.

#### 3.2.1.3.2 Le prix payé au producteur

- L'avis des experts

D'après un expert d'Arvalis, le rapport de force entre producteurs et collecteurs, qui déterminera le prix d'achat des céréales, dépend du niveau de récolte. Quand la récolte est bonne, les producteurs et les OS ont tendance à la rétention de marchandise en attendant que les prix augmentent. Il y a une volonté de transparence au sein d'Intercéréales, pas sur les prix mais au moins sur l'état du marché. Ils réalisent des bilans prévisionnels et un suivi de la collecte. Reste à diffuser l'information à l'ensemble de la filière ensuite. Pour les céréales conventionnelles, FranceAgriMer réalise des prévisions sur les prix, en fonction de nombreux paramètres (récolte mondiale, cours, demande, etc). On déplore l'absence de prévisions sur les prix des céréales bio.

- Les enquêtes auprès des organismes stockeurs

---

<sup>151</sup> D'après Kareen Desbouis, FNA. Cf. annexe 16

Tableau récapitulatif<sup>152</sup>

|                                           | <b>Prix pour la fin de campagne 08/09 (€/t)</b> |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Donnée <i>La Dépêche du petit meunier</i> | 346                                             |
| Collecteur A                              | 360 départ ferme (min 165 max 380)              |
| Collecteur B                              | 310 (moyenne fourrager/panifiable)              |
| Collecteur C                              | 350 livré à la coopérative                      |
| Collecteur D                              | Pas de blé panifiable, que du blé fourrager     |
| Collecteur E                              | 320 (acompte 2008)                              |
| Collecteur F                              | 375 livré en moissons<br>400 stocké en campagne |

Le prix « stocké en campagne » est plus élevé car les agriculteurs ont un contrat avec le collecteur mais stockent sur place, et livrent selon les besoins du collecteur tout au long de l'année.

Les données recueillies ne sont pas exploitables, car trop de paramètres diffèrent : on ne peut pas comparer les différents prix entre eux. On se basera sur les données de *La Dépêche du petit meunier*.

### 3.2.2 Evolution temporelle des prix et comparaisons

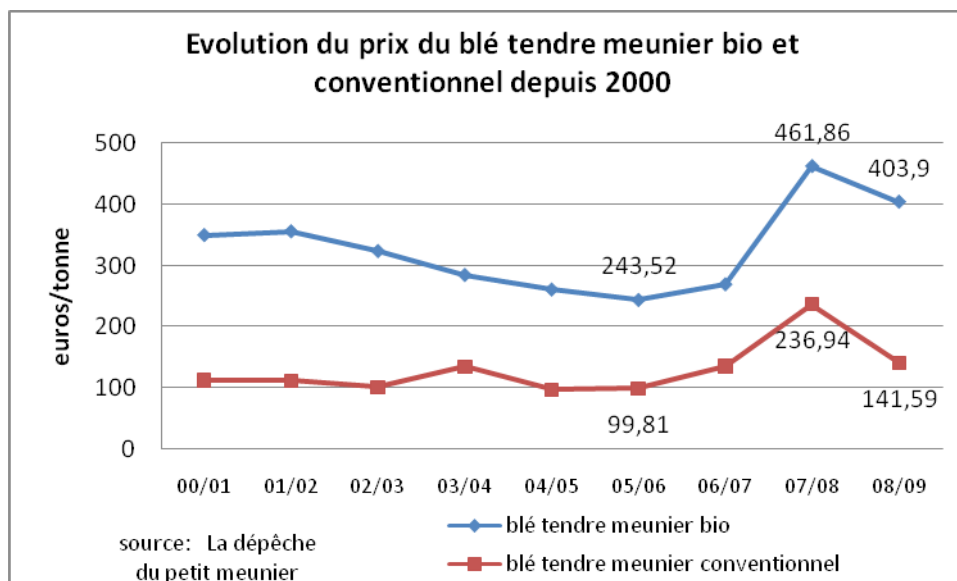
#### 3.2.2.1 Volatilité comparée du prix du blé bio et conventionnel

Dans l'ensemble du paragraphe, on compare les données publiées par la *Dépêche du petit meunier*, à savoir le prix du blé tendre biologique sortie OS (cf paragraphe 3.3.1) et le prix du blé tendre conventionnel départ Eure-et-Loir. Le « Prix Départ » correspond au « prix sortie du silo de l'OS, les frais d'acheminement étant à la charge de l'acheteur »<sup>153</sup>.

Figure 21

<sup>152</sup> Source : entretiens téléphoniques auprès des représentants des différents organismes

<sup>153</sup> « Lexique : définition des termes utilisés dans la partie « Marchés agricoles » du site Repères économiques » publié par le Pôle Economie et Politiques Agricoles de l'APCA, disponible sur internet : <http://paris.apca.chambagri.fr/repeco/>



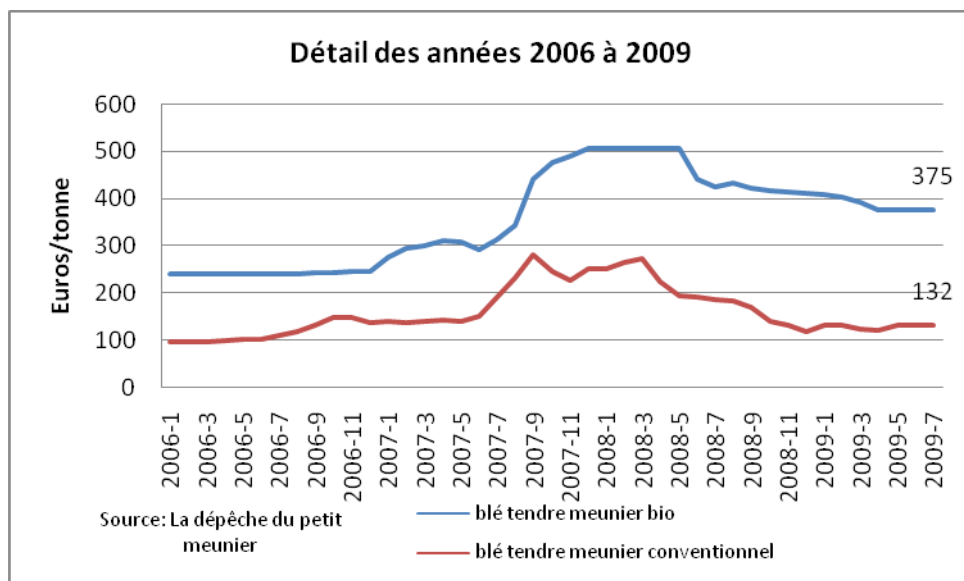
En suivant la moyenne des prix entre 2000 et 2009, on voit que le prix du blé bio suit la même tendance que celui du blé conventionnel. En effet, lorsque le prix du blé conventionnel augmente, certains producteurs bio peuvent vendre leur production en conventionnel sans perdre trop d'argent – ils économisent par ailleurs sur le coût de certification. Ceci a pour effet de diminuer le volume de collecte bio, donc de céréales bio disponibles sur le marché, et au final le prix des céréales bio augmente. En revanche, il est difficile de prévoir l'effet d'une diminution du cours du blé conventionnel sur le cours du blé bio. Le blé bio est, en moyenne sur les neuf dernières années, 160% plus cher que le conventionnel. Il n'était que 95% plus élevé pour la campagne 07/08, ce chiffre est remonté à 185% pour la campagne 08/09.

D'après un article de 2004<sup>154</sup>, le prix du blé biologique aurait fortement augmenté entre 1997 et 2001. On ne dispose pas de données suffisantes pour vérifier et quantifier cette affirmation. L'accroissement de la production nationale à partir de 2002, associée à un maintien des importations, a rendu la filière excédentaire : les prix auraient diminué entre 2002 et 2005 de 30 à 60% selon les filières de commercialisation.

Intéressons-nous aux variations qu'ont subi les cours pendant l'année 2007 :

Figure 22

<sup>154</sup> David, C., Viaux, P., Meynard, J-M., 2004 « les enjeux de la production de blé tendre biologique en France » *Le Courrier de l'environnement de l'INRA* n°51



A la suite de la baisse régulière du prix du blé bio de 2001 /2002 à 2005/2006 (cf. figure 21), due à l'augmentation des volumes et à la structuration des filières, on assiste à une envolée du prix des céréales sur le marché conventionnel qui a entraîné une augmentation spectaculaire du prix des céréales bio, avec un léger décalage dans le temps.

La mauvaise récolte de 2007, associée à une demande croissante des meuniers et des fabricants d'aliment du bétail, a mis le pays en déficit important de céréales bio. D'après les données de *la Dépêche du petit meunier*, le cours du blé tendre bio a crû de 61% en cinq mois : de 314€/t en juillet 2007, il a atteint 505 €/t en décembre 2007.

Aujourd'hui, si le déficit en céréales bio se maintient, en particulier celles destinées à l'alimentation animale, l'écart de prix entre bio et conventionnel a toutes les chances de se maintenir. Les éleveurs de volaille bio font remarquer qu'une augmentation trop forte du cours des céréales bio, si elle profiterait aux céréaliers, serait préjudiciable aux éleveurs. En effet, il deviendrait difficile pour eux de répercuter cette hausse des matières premières sur les prix de vente des produits animaux, qui sont déjà élevés<sup>155</sup>. On peut également prévoir des conséquences difficiles d'une envolée des cours sur les meuniers, qui doivent satisfaire des clients en aval.

Une étude statistique sur les moyennes des prix mensuelles des années 2006 à 2009 montre qu'en valeur absolue, le prix du blé bio est plus volatile que le conventionnel. En effet, l'écart-type des valeurs observées, sur un échantillon temporel choisi volontairement pour le caractère fluctuant des cours des céréales, est de 97€ pour le blé bio contre 53€ pour le conventionnel. Le prix du blé bio étant plus élevé par nature, on comprend facilement qu'une variation de 50% du prix du blé bio est plus élevée en valeur absolue que la même hausse en conventionnel. En revanche, en pourcentage de variation, il n'est pas plus volatile que le conventionnel : son coefficient de variation est de 27% contre 33% pour le blé conventionnel (cf. tableau des résultats statistiques en annexe 17).

On voit que le prix du blé bio dépend directement de sa disponibilité sur le marché, et indirectement de la disponibilité du blé conventionnel. Toutefois, la volatilité des prix du blé tendre prend plus ou moins d'ampleur selon le circuit de commercialisation concerné. Comme nous l'avons fait remarquer dans le paragraphe 3.2, plus les circuits sont courts moins ils sont

<sup>155</sup> Entretien avec des experts de l'ITAVI



dépendants du marché. De plus, cette corrélation entre prix et récolte nationale a ses limites avec l'importation et la concurrence des prix internationaux.

### 3.2.2.2 Comparaison avec les cotations à l'étranger

Peu de données sont disponibles sur le prix des céréales bio à l'étranger. Les bases de données fournissant des prix internationaux (Eurostat, Faostat, l'OCDE) ne font pas la distinction entre blé biologique et conventionnel. Il existe des sites internet spécialisés dans le commerce de produits bio, comme *greentrade.net* par exemple. Cependant, les prix ne sont quasiment jamais affichés dans les annonces d'offre ou de demande, excepté pour certains types de produits (épices et condiments, miel, produits d'épicerie – thé, sucre-, intrants organiques, plantes aromatiques et médicinales). Nous n'avons pu trouver aucun prix pour les céréales bio que ce soit en alimentation humaine ou animale. Le journal *La dépêche du petit meunier* publie, depuis mai 2009, un prix du blé bio venu d'Italie. Nous n'avons malheureusement pas eu le temps de prendre connaissance de la méthode utilisée pour élaborer cette donnée.

Pour pouvoir mesurer la compétitivité d'une céréale sur le marché français, il faut regarder le prix rendu utilisateur, c'est-à-dire en ayant pris en compte tous les frais de l'exploitation à l'usine de transformation. Le prix du blé italien publié dans *La dépêche du petit meunier* porte la mention "blé tendre qualité meunière –origine culture: Italie, rendu France", donc nous pouvons le comparer avec le prix du blé bio sortie OS: un transformateur qui veut acheter du blé bio sera amené à comparer ces deux prix.

Les données ne permettent pas de comparer le prix du blé français et italien avec un recul temporel, mais on peut tout de même vérifier que le blé français est effectivement plus cher que l'italien : en août 2009 il se vendait à 385€/t environ, contre 350 à 355€/t chez nos voisins transalpins. Il convient de noter que le blé italien n'est que 8% moins cher que le français. La filière française conventionnelle étant très organisée, il n'est pas impossible qu'un investissement de quelques gros acteurs dans la filière biologique permette de gagner en efficacité et de rendre le blé français plus compétitif.

D'autres pays présentent une menace pour le blé bio en France. Pour les Etats-unis on ne dispose que du prix FOB (*Free On Board*), c'est-à-dire le prix du bien à la frontière du pays exportateur, les frais de fret et d'assurance maritime n'étant pas inclus<sup>156</sup>. Pour obtenir le prix réel du blé tendre américain sur le territoire français et pouvoir le comparer au prix du blé français sortie OS, il faudrait compter le transport des marchandises. Ne connaissant pas le prix du transport des céréales bio des Etats-Unis jusqu'en France, nous n'exploiterons pas ces données ici.

De même pour les pays d'Amérique du sud et d'Europe de l'est : ils sont connus pour être de sérieux concurrents à la France sur les céréales bio, grâce à un potentiel de surface plus élevé et des coûts de production plus faibles<sup>157</sup>. Les données sont rares, et on trouve systématiquement des prix FOB. Il faudrait pouvoir estimer le coût de transport ou bien obtenir les prix « rendu France » pour pouvoir vérifier cette affirmation. En ce sens, l'initiative de *La dépêche du petit meunier* de publier un «prix du blé bio italien « rendu

---

<sup>156</sup> « Lexique : définition des termes utilisés dans la partie « Marchés agricoles » du site Repères économiques » publié par le Pôle Economie et Politiques Agricoles de l'APCA, disponible sur internet :

<http://paris.apca.chambagri.fr/repeco/>

<sup>157</sup> Entretien avec un expert de la FNAB

France » est à encourager et à étendre à d'autres pays. C'est par la création de ce type de données que la filière pourra se construire avec transparence.

Pour conclure, le faible prix des blés étrangers a plusieurs effets sur le marché interne: en cas de pénurie de blé au niveau national, l'offre à l'importation permet, en plus de satisfaire la demande du marché intérieur, d'éviter une envolée du prix du blé français. A l'inverse, si les prix français sont structurellement plus élevés qu'ailleurs, la possibilité d'importation est une menace pour les producteurs français qui doivent vendre à perte.

Il est difficile de prévoir l'évolution prochaine du prix du blé bio, car les paramètres qui l'influencent sont plus ou moins prévisibles : la production peut être estimée d'après l'évolution des surfaces, mais l'évolution de la demande, liée au comportement des consommateurs français, est beaucoup plus imprévisible. On peut toutefois supposer qu'à court terme, du moins tant que la filière céréales bio sera déficitaire en France, l'écart de prix entre bio et conventionnel va se maintenir. Puis l'augmentation de la production nationale suite aux récentes conversions et l'arrivée de la grande distribution, qui s'approvisionne à l'international et nivelle les prix par le bas, pourront à terme faire considérablement diminuer le prix des céréales bio. Pour avoir une plus-value, le blé bio commercialisé en filière courte pourra alors être labellisé comme tel. Nous étudierons cela dans le paragraphe 3.4.1.

Sans système de régulation, on peut s'attendre à une poursuite des fluctuations observées ces dernières années. En effet, du fait du temps de conversion de deux ans nécessaire avant de pouvoir commercialiser du blé bio, il y a souvent un décalage entre les signaux du marché - par exemple des prix élevés - et la capacité de la filière à y répondre en augmentant les volumes disponibles.

### **3.2.3 Les prix aux différents échelons de la filière (issus d'enquêtes)**

Après avoir étudié le prix payé au producteur et sortie OS dans le paragraphe précédent, intéressons-nous à l'aval de la filière : il s'agit de relever les prix d'achat et de revente de chaque intermédiaire, à partir du meunier jusqu'au consommateur. Aucune donnée n'est disponible pour cette partie de la filière, nous nous baserons uniquement sur des enquêtes.

L'échantillon de moulins enquêtés est trop hétérogène pour pouvoir exploiter les données. Ils sont de taille très variable (de 7000 à plus de 16000 tonnes mises en œuvre par an) et se positionnent sur des marchés de taille différente : certains sont en relation avec des partenaires locaux, d'autres achètent et vendent à l'échelle nationale voire internationale. Mais surtout, la plupart des meuniers refusent de fournir des données sur les prix de vente de la farine, au nom du secret professionnel, à l'exception d'un seul qui affirme vendre sa farine entre 700 et 1000 €/tonne. Cependant, sans pouvoir comparer avec d'autres déclarations, on se trouve ici dans l'impossibilité de donner un prix de la farine sortie moulin.

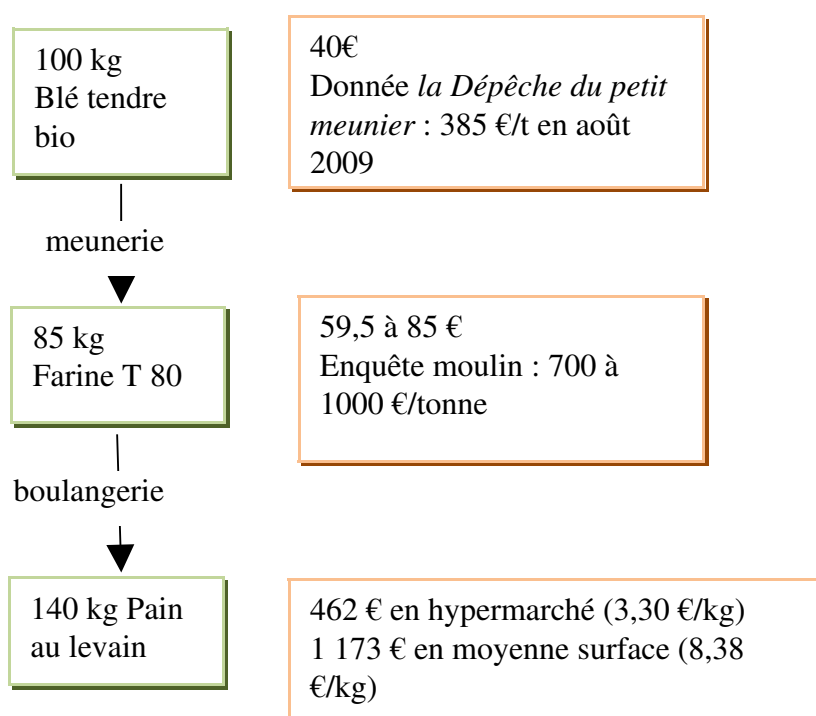
Nous travaillerons cependant sur cette donnée, en gardant à l'esprit qu'elle n'est pas représentative de l'ensemble des meuniers. L'enquête sur les prix a été abandonnée pour le reste de la filière, les acteurs étant de plus en plus imperméables aux questions au fur et à

mesure qu'on avance vers l'aval de la filière. Pouvons toutefois le raisonnement jusqu'au bout, il pourra servir de modèle pour une enquête plus approfondie.

Pour pouvoir comparer les prix aux différents stades de la filière, il faut ramener ce prix au poids du grain initial, une partie étant perdue lors de la mouture. Le meunier nous indique que 100 g de grains donnent 85 kg de farine, ce qui correspond à de la farine T 80 (cf. annexe 18). A dire d'expert<sup>158</sup>, la farine représente 45 à 50% du poids de la pâte à pain, quel que soit le type de pain. On prendra une moyenne de 47,5%. La perte d'eau au moment de la cuisson dépend de la taille du pain. Pour un pain au levain, le ratio poids cru/poids cuit est de 1,20 en moyenne<sup>159</sup>. A partir de 100 kg de blé bio en grains, on obtiendra donc 85 kg de farine, 168 kg de pâte et 140 kg de pain au final.

Nous avons relevé en hypermarché, en moyenne distribution et en magasin spécialisé le prix de vente du pain bio et conventionnel à base de farine T 80 (cf. annexe 19).

**Figure 24** : Formation du prix lors de l'élaboration du pain bio, type de filière industrielle



En remontant le schéma ci-dessus, on peut ramener les prix à l'unité de pain final :

| Produit final | Prix du produit | Part du prix liée à la farine | Part du prix liée au blé tendre en |
|---------------|-----------------|-------------------------------|------------------------------------|
|               |                 |                               |                                    |

<sup>158</sup> Entretien avec la responsable chaîne de production d'une boulangerie industrielle 100% bio, mettant en œuvre 6000 quintaux de farine par an

<sup>159</sup> D'après le même boulanger

|                                  |        |                                  |                                |
|----------------------------------|--------|----------------------------------|--------------------------------|
|                                  |        |                                  | <b>grains</b>                  |
| 1 kg pain bio hypermarché        | 3,30 € | 0,43 à 0,61 € de farine          | 0,26 € de blé tendre grains    |
|                                  |        | Farine = 13 à 18% du prix final  | Blé tendre = 9% du prix final  |
| 1 kg pain bio en moyenne surface | 8,38 € | 0,42 à 0,59 € de farine          | 0,25 € de blé tendre grains    |
|                                  |        | Farine = de 5 à 7% du prix final | Blé tendre = 3 % du prix final |

Pour interpréter ce tableau, il faut choisir soit la colonne « farine » soit la colonne « blé tendre en grains » pour ne pas comptabiliser deux fois la même matière première.

Un rapport du conseil Economique, Social et Environnemental de 2009<sup>160</sup> indique que la farine représente 14% du prix de vente final d'une baguette artisanale. Dans la filière bio ce pourcentage est légèrement plus faible (en moyenne 11% d'après nos estimations). La différence peut venir de la mauvaise organisation de la filière en aval du meunier, notamment de la boulangerie et de tous les transports effectués de la meunerie au produit fini. Tout ceci ferait augmenter le coût de fabrication et d'acheminement du pain et diminuerait de cette façon la part de la farine dans le prix final.

En 2004, le prix des blés biologiques était en moyenne trois fois plus important que celui des produits conventionnels, avec une tendance à la diminution des écarts de prix entre les deux. Cette même année, le prix du blé bio valorisé sur les marchés de proximité (boulangerie spécialisée, marché) était de 350 à 450 €/t, contre 250 à 350€/t pour les filières longues, mais avec une demande soutenue et des volumes plus élevés<sup>161</sup>. On peut alors se demander, dans la différence de prix observée entre les produits bio et conventionnels, quelle part est due à la différence de prix de la matière première et quelle part est due à une mauvaise organisation de la filière. Autrement dit, étudier à quel point la filière est responsable des prix élevé des produits bio à la consommation.

En août 2009, d'après *la Dépêche du petit meunier*, le prix du blé tendre bio payé au producteur était de **346** €/t (cf. paragraphe 3.3.1). En conventionnel départ Eure-et-Loir il s'élevait à 123 €/t, soit environ **111** €/t payé au producteur<sup>162</sup>. Le pain bio se vendait 3,30€/kg, contre 2,95€/kg dans le même hypermarché à poids et caractéristiques égales, à l'exception du label AB.

Le prix payé au producteur est 212% plus élevé en bio qu'en conventionnel, tandis que le prix à la consommation n'est que 6,4% plus élevé en bio qu'en conventionnel ! Dans les moyennes surfaces, le pain bio est 76% plus élevé que le même produit en conventionnel.

<sup>160</sup> Conseil Economique, Social et Environnemental, 2009, rapport présenté par Mme Christiane Lambert «*Les modalités de formation des prix alimentaires : du producteur au consommateur* »

<sup>161</sup> Ref 62

<sup>162</sup> D'après *La Dépêche du petit meunier*, la marge collecteur est estimée à 1,07€/quintal et les taxes sont de 1,37 €/t

De manière générale, la différence de prix à la consommation entre le pain bio et conventionnel est beaucoup plus faible que la différence entre les deux blés de départ. On peut avancer différentes explications. Tout d'abord, la part de la farine dans le prix du produit fini est faible: la majeure partie du prix est liée au service de fabrication du pain, qui a priori est rémunéré de la même façon en bio et en conventionnel. Ensuite, les distributeurs peuvent diminuer volontairement le prix du pain bio pour inciter les clients à en consommer, tout en rattrapant la marge sur un autre produit à forte valeur ajoutée. En ce sens, la filière céréales bio arrive à amortir la différence de prix initiale, contrairement à nos hypothèses de départ.

En conclusion, les énormes difficultés à obtenir des données nous ont empêché de pousser le raisonnement jusqu'à la comparaison entre différents circuits de commercialisation. Cela n'a rien d'étonnant quand on voit la difficulté à obtenir ce même genre de données pour la filière conventionnelle. De plus, les conditions du stage, imposants de réaliser les enquêtes par téléphone, ont considérablement réduit les chances d'obtenir la confiance de l'interlocuteur en lui expliquant la démarche et le caractère confidentiel du travail.

### **3.2.4 Au-delà de la simple comparaison des marges, la question de la contractualisation et de la régulation du marché**

Au regard de la volatilité du prix des céréales bio, en partie liée aux aléas de récolte, et de l'offre de céréales bio à bas prix sur le marché international, il apparaît indispensable de contractualiser au maximum les échanges tout au long de la filière. En effet, le rapport de force entre producteurs, coopératives et transformateurs est réparti différemment selon la qualité de la récolte, et la contractualisation permettrait de lisser ces variations, aux conséquences néfastes pour tous.

Tout d'abord au niveau de la collecte : les producteurs de céréales sont les premiers à souffrir de la volatilité des prix, et beaucoup d'entre eux ont du abandonner la bio à la suite de la baisse des prix de la campagne 05/06. Aujourd'hui, tous les discours s'accordent sur le fait qu'on manque de céréales en France, et qu'il ne manque que la conversion des agriculteurs pour développer la filière. Cependant, on oublie trop souvent le caractère aléatoire de la récolte, en quantité et en qualité, et la volatilité des prix qui, en une campagne, peut ruiner la trésorerie d'une exploitation.

Certaines coopératives contractualisent tout ou partie de leurs approvisionnements auprès d'agriculteurs locaux, en fixant avant la récolte un prix plancher et un prix plafond. Quand le contrat est pluriannuel, la fourchette de prix est plus large pour éventuellement s'adapter au marché, mais l'idée reste toujours de mutualiser le risque et de le lisser dans le temps. Ce modèle est à encourager car il assure une rentabilité des exploitations céréalières sur le long terme.

Entre les coopératives et les transformateurs primaires, la contractualisation pourrait être doublement bénéfique : elle permettrait de sécuriser à la fois les agriculteurs qui veulent se convertir, en leur assurant un débouché, et les transformateurs en leur assurant un approvisionnement régulier et à prix relativement constant. Ce type de contrat pourrait également éviter des situations où les collecteurs, ayant assuré un prix trop élevé aux producteurs, ont des difficultés à revendre la marchandise aux transformateurs sans y perdre financièrement.

De plus, la contractualisation des achats et des ventes peut être bénéfique pour les industriels, qui doivent amortir l'augmentation du prix des matières premières pour maintenir un prix du produit fini le plus constant possible.

Aussi, il apparaît intéressant de développer des contrats de filière, pluriannuels et/ou pluripartites. Par exemple entre producteurs, OS, FAB et organisation d'éleveurs. Ou bien entre producteurs, OS, moulin et pourquoi pas boulangers. De nombreux exemples existent déjà et doivent servir d'exemple pour les nouvelles conversions. Outre la garantie d'un revenu stable pour tous les acteurs, cela permettrait d'avoir plus de transparence sur les prix aux différents échelons.

Une autre idée serait la mise en place de caisses de garantie au sein des filières, alimentées par la contribution de tous les acteurs dans les périodes où le prix leur est favorable, qui permettraient d'indemniser les producteurs lorsque les prix diminuent, et de limiter l'envolée des prix quand la récolte est mauvaise. A dire d'expert, cela n'a pour l'instant jamais été mis en place pour les céréales, et ça ne va pas dans le sens de l'évolution de la politique agricole européenne qui a plutôt tendance à supprimer les mécanismes de régulation des marchés européens. Une autre possibilité serait de mutualiser les risques entre acteurs du même niveau, entre organismes stockeurs par exemple. A dire d'expert, dans la filière viande bio un système de partage du risque a été mis en place entre acteurs de différents niveaux d'une même filière. Ce système va avec la contractualisation et l'engagement réciproque de travailler ensemble sur du long terme.

Tout l'enjeu de la filière, pour qu'elle se développe de manière soutenue et sans à-coups – qui font disparaître à chaque fois un nombre non négligeable d'acteurs, en particulier de producteurs – est de trouver des systèmes de régulation interne. Si l'approvisionnement en France augmente les coûts de matière première de certains transformateurs, il est possible de valoriser cet aspect contractuel lors de la vente, au travers d'un label ou d'une marque reconnue par exemple. Le consommateur aurait alors le choix d'acheter des produits bio à bas prix, sans caractéristique particulière sur la provenance, ou bien des produits bio un peu plus chers mais possédant un côté éthique supplémentaire.

## Conclusion

Contrairement à ce qu'on pourrait penser à première vue, la filière céréales bio n'est pas pour ainsi dire en crise. Les nouvelles conversions devraient pouvoir renverser la situation de déficit assez rapidement. Il y a pour l'instant suffisamment de débouché pour les agriculteurs qui voudraient se convertir, à condition que les collecteurs, transformateurs et distributeurs s'approvisionnent en France, le temps que la filière se mette en place et que les prix diminuent. Ceci ne sera possible que si les grosses structures de collecte et de transformation, qui ont des outils et des compétences de haut niveau en conventionnel, s'impliquent dans le secteur biologique de façon pérenne.

Malgré le discours omniprésent sur le déficit de production bio au niveau national, il convient de rester vigilant sur le développement de ce secteur : à trop vouloir convertir sans avoir de visibilité ou de contrats sur les débouchés, on risque la surproduction. Au-delà des conséquences désastreuses qu'aurait une baisse des prix sur les producteurs dans un secteur dépourvu d'outils de régulation, on imagine que trop bien l'impact sur l'opinion publique que pourrait avoir un surplus engendré par des subventions publiques mal dosées d'aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique. Une idée pourrait être de n'attribuer des aides publiques qu'en cas de contractualisation et/ou d'adhésion à un groupement de mise en marché. Les comportements opportunistes et courtermistes, comme dans les autres secteurs économiques, nuisent en effet au caractère pérenne de la filière.

Par ailleurs, pour approfondir notre connaissance de la filière céréales et préciser les estimations réalisées, il faudrait pouvoir connaître la typologie des producteurs de céréales, en particulier de ceux qui abandonnent la culture de céréales bio. Même si la tendance est à l'optimisme et à l'étude des « leviers » plutôt que des « freins » au développement des filières, il semble primordial de connaître les raisons d'abandon et le type d'exploitations concernées, pour mieux identifier les faiblesses d'une filière encore fragile. On pourrait par exemple appuyer la création d'un « observatoire des conversions » et d'un « observatoire des abandons » aux céréales bio, et plus généralement à l'agriculture biologique.

Enfin, un problème de taille reste la valorisation des grandes cultures autres que les céréales principales : dans les régions spécialisées en grande culture, il est difficile de commercialiser l'ensemble de la rotation. Une solution pourrait être d'encourager la formation de « macro-systèmes polyculture-élevage » à l'échelle du territoire, à travers l'échange entre systèmes d'élevage et systèmes de grandes cultures, d'effluents, de fourrages et de céréales. Cela pourrait inciter les exploitations spécialisées en grandes cultures à s'engager dans la bio avec des débouchés assurés et proches pour toutes les productions.

Du reste, la France, et plus globalement l'Europe, pâtissent structurellement d'un gros déficit en protéines végétales, en particulier en soja, ce qui rendent les importations depuis l'Amérique du Sud, en bio ou en conventionnel, inévitables. La demande en oléo-protéagineux bio en France est très forte, tandis que le développement de la filière est très lent. Il serait intéressant de réaliser le même travail que pour la filière céréales, mais sur les oléo-protéagineux, afin de comprendre les raisons à ce déficit, et d'identifier les leviers de développement des oléo-protéagineux bio en France.

Plus généralement, on note dans le secteur bio un réel manque de références économiques, à tous les niveaux d'étude. En particulier, la simulation micro-économique sur la conversion des exploitations apparaît primordiale pour évaluer les effets sur le revenu, à court et long terme. Un travail a été réalisé à ce sujet par Richard d'Humières, stagiaire AgroParisTech également, en parallèle de ce stage à l'APCA. Il s'intitule : « simulation des résultats économiques d'une exploitation spécialisée en grandes cultures qui se convertit à l'agriculture biologique ». Tout comme l'agriculture intensive a pu se développer grâce aux évolutions techniques et au soutien politique, le succès de l'agriculture biologique repose d'une part sur un soutien approprié des pouvoirs publics, mais surtout sur la contribution de la recherche agronomique.



## Liste des sigles

AGPB : Association générale des Producteurs de Blé et autres céréales

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

CREDOC : Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie

CTE : Contrat Territorial d'Exploitation

FAB : Fabricant d'Aliment du Bétail

FAO : Food and Agriculture Organization

FNA : Fédération du Négoce Agricole

FNAB: Fédération nationale d'Agriculture Biologique

FranceAgriMer - l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,  
remplaçant depuis 2009 l'ONIGC (Office National Interprofessionnel des Grandes Cultures)

GIE : Groupements d'intérêt Economique

GMS : Grandes et Moyennes Surfaces

IFOAM : International Federation of Organic Agriculture Movements (Fédération  
internationale des mouvements d'agriculture biologique)

MAE : Mesure Agri-Environnementale

MDD : Marque De Distributeur

OS Organisme Stockeur

PAC : Politique Agricole Commune

OGM : organisme génétiquement modifié

SAU : Surface Agricole Utile

UNFPA : United nations Population Fund

## Bibliographie

### Ouvrages

- Allaire, G., Boyer, R. (1995) *La grande transformation de l'agriculture*, INRA éditions-Economica, collection « Economie Agricole et Agro-alimentaire »
- Doré, T., Réchauchère, O. Schmidely, P. 2008 « Les clés des champs » éditions Quae
- Lagrange L., 1995 *La commercialisation des produits agricoles et alimentaires* 2<sup>ème</sup> édition revue et augmentée, éd. Lavoisier Tec&doc 448p.
- Malassis, L., *Economie agro-alimentaire* éd Cujas : Tome I « Economie de la consommation et de la production alimentaire », 1973
- Mazoyer, M., Roudart, L. (1997), *Histoire des agricultures du monde – Du néolithique à la crise contemporaine*, Editions du Seuil
- Régnier, F. Lhuissier, A., Gojard, S. (2006), *Sociologie de l'alimentation*, éd. La Découverte, coll. « Repères »

### Articles scientifiques

- Clivaz C. (2000) « Ecologisation de la politique agricole en Suisse et dans le canton du Valais. Analyse de l'influence des réseaux d'action publique sur l'évolution environnementale de la politique agricole » *Cahier de l'IDHEAP* n°186, 220 p.
- Coulombel, A., Chiron, H., 2008 « Du producteur au consommateur Une filière dynamique pour un produit spécifique : le pain bio » *Dossier Alter-Agri* n°87
- David C., 1999 « La spécialisation des systèmes céréaliers en Europe : origine et conséquences » un L'agriculture biologique face à son développement – Les enjeux futurs » éd. INRA, 12<sup>èmes</sup> entretiens du centre Jacques Cartier Lyon (France) 6-8 décembre 1999
- David, C., 2002 « La production de blé biologique en France...Vers une fragilisation de la filière ? » *Article soumis au colloque Agri-Vision blé à pain bio 01/2002 GRANBY (Québec)*
- David, C., Viaux, P., Meynard, J-M., 2004 « les enjeux de la production de blé tendre biologique en France » *Le Courrier de l'environnement de l'INRA* n°51
- David, 2005 « Les organismes de collecte des blés panifiables biologiques : enjeux et contraintes » *dossier 'Du blé au pain : le bio, une filière d'avenir'*
- Deverre, C., de Sainte Marie, C. (2008), « L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agro-alimentaires ? », *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, n°89, p 83-104
- Figuières, C., Guyomard, H., Rotillon, G. 2007 « Le développement Durable : que peut nous apprendre l'analyse économique ? » in *Etudes & Synthèses LAMETA (Laboratoire Montpellierain d'Economie Théorique et Appliquée)*
- Néfussi, J. 1999 « Filières agroalimentaires : filières de produits ou de services ? », *Déméter 2000, Economie et Stratégies Agricoles*, éd. Armand Colin
- Sylvander, Bertil and Schieb-Bienfait, Nathalie (2005) 'The strategic turn of Organic Farming in Europe : from a resource based to an entrepreneurial approach of Organic Marketing Initiatives', in *research in rural sociology and development*, 2005, ISSU 12, pages 323-358

## Articles de journaux

- Presse spécialisée

- Coulombel, A.2008 « Une filière dynamique pour un produit spécifique : le pain bio » *revue Alter-Agri n°87 (janvier-février 2008) p. 6 à 18*
- Fischer, Bar-l'Helgouac'h, Rathier, Chiron, 2007 « Etat des lieux des pratiques meunières et boulangères biologiques en France. Première partie : la meunerie bio » *Revue Industrie des Céréales N°154, août-septembre-octobre 2007, pages 29 – 32*
- Gandon C, Viaux P, Baudry E, Podevin A, « Des céréales bio aux Etats-Unis : profil de la filière bio au pays des OGM » *Perspectives agricoles, n° 272, octobre 2001 , p. 12-15*
- Mouédine B., 2006 « Commerce des céréales : quels sont les atouts de nos concurrents ? » *Le M.A.G. Cultures n°12 1<sup>er</sup>-15 mars 2006*
- Monnier, A., « le hard se met au vert » *dossier « bio, santé et bien-être », linéaires n°246 avril 2009 ref 63*
- Viaux P, 2003 « Deux trajectoires réussies : céréales bio au Danemark et en Italie ». *Alter agri, n° 57, janvier-février 2003 , p. 8-11 , 4 p.*
- « Grandes cultures bio – du grain à moudre » *Bio centre mag' n°1 mai 2009*
- « Agriculture biologique – 134M€ sur 3 ans pour la reconversion » *La dépêche – le petit meunier, 14/08/09*
- 2002 « Importations : le bio venu d'ailleurs » *Biofil – la revue agricole de la filière bio- n°20*

- Presse générale

- «Prix : les agriculteurs reprochent aux distributeurs un manque de transparence » *Le Monde du 08/05/09*
- « Le bio résiste à la crise » *la Croix, 27/02/09*

- Sources institutionnelles

- Agence bio

- « L'Agriculture Biologique française, chiffres 2007 » (*Agence bio*) et années antérieures, de 1999 à 2006
    - Agence bio/CSA, « baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France » *Edition 2008*
    - Evaluation de la consommation alimentaire biologique – AND-International / Agence bio – 2009
    -

- Arvalis – Institut du Végétal

- P-E Rouger , 2008 « Céréales biologiques : des coûts de production élevés dépendants du système » *mémoire réalisé lors d'un stage à Arvalis, Institut du végétal*

- o CEES
  - Lambert, 2009 « Les modalités de formation des prix alimentaires : du producteur au consommateur » *Conseil Economique, Social et Environnemental*
- o CREDOC
  - Delpal, F., Hatchuel, G., 2007 “La consommation engagée s’affirme comme une tendance durable” CREDOC, Consommation et modes de vie n°201
  - Moati, S., Mazars, M., Ranvier, M., 2007 « Le développement des marques de distributeurs et les stratégies des industriels de l'alimentaire » in CREDOC n° 242
- o FAO
  - Comité de l’agriculture de la FAO - 15ème session, janv 1999  
« L’Agriculture Organique »
- o IFOAM
  - Willer, H., Yussefi, M., “The World of Organic Agriculture - statistics and emerging trends 2009” édité par FIBL, SOEL, Biofach et IFOAM
- o OCDE
  - Publication de l’OCDE « Organic Agriculture : sustainability, markets and policies » 2003, éd. Broché (*OECD publishing*)
- o Ministère de l’Agriculture et de la Pêche
  - Service de la statistique et de la prospective : « L’agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires 2009 » Agreste, collection Graphagri 2009
- o FNAB
  - Touret 2005, « Dynamiser le secteur blé bio panifiable » *FNAB/ONIC, document donné par l’auteur*
- o FranceAgriMer
  - « situation des marchés des céréales biologiques : campagne 2007/2008 » (ONIGC, sept 08)
  - « situation des marchés des céréales biologiques campagne 2008/2009 » (ONIGC, nov 08)
  - « situation des marchés des céréales biologiques campagne 2008/2009 » (FranceAgriMer, mai 09)
  -
- o SYNABIO
  - 2008 « Développer le pain en boulangerie artisanale – les acteurs de la filière farine-pain »

### **Sources Internet**

[http://www.unctad.org/trade\\_env/itf-organic/welcome1.asp](http://www.unctad.org/trade_env/itf-organic/welcome1.asp)  
<http://www.fao.org/organicag/oa-specialfeatures/oa-guaranteesystems/fr/>  
[http://www.agencebio.org/upload/pagesEdito/fichiers/synthese\\_nouvelle\\_reglementation2009.pdf](http://www.agencebio.org/upload/pagesEdito/fichiers/synthese_nouvelle_reglementation2009.pdf)

### **Bibliographie relative à la méthodologie :**

- Bockel, L., Fabre, P. & Manssouri, M. 1994. « Analyse de filière: application à l'analyse d'une filière d'exportation de coton » *Documents de formation pour la planification agricole* 36. FAO, Rome.
- Duteurtre, G., Koussou, M.O., Leteul, H., 2000 « Une méthode d'analyse des filières » synthèse de l'atelier du 10-14 avril 2000, Ministère de l'Agriculture et Ministère de l'Elevage du Tchad
- Fabre, P., 1994. *Note de méthodologie générale sur l'analyse de filière*, Document de formation pour la planification agricole n° 35, FAO ESPT.
- Faivre Dupaigne, Liagre et al., 2002, les filières agricoles et agroalimentaires, *Mémento de l'agronome*, MAE-Cirad-Gret,
- Tallec, F., Bockel, L., 2005 "L'approche filière: analyse fonctionnelle et identification des flux" pour FAO, module EASYPol 043, Présentation thématique générale